

ACTA
CAPITULI GENERALIS DIFFINITORUM
ORDINIS PRÆDICATORUM
TRAUGURII
A DIE XXII IULII AD DIEM VIII AUGUSTI MMXIII
SUB
FR. BRUNO CADORÉ
SACRÆ TEOLOGIÆ DOCTORE
TOTIUSQUE EIUSDEM ORDINIS MAGISTRO
CELEBRATI



ROMÆ
EX CURIA GENERALITIA AD S. SABINAM

LITTERÆ PROMULGATIONIS

Mes chers frères en saint Dominique,

Par la présente lettre, je promulgue les Actes du chapitre général célébré à Trogir (Croatie) du 22 juillet au 8 août 2013. Ce chapitre marque une étape dans la préparation de la célébration des 800 ans depuis la confirmation de l'Ordre, et le *Præmium* des Actes inscrit ces derniers dans la perspective de ce Jubilé, auquel les capitulaires ont choisi de donner comme thème : « Envoyés pour prêcher l'Évangile ».

C'est une double démarche qui est ainsi proposée à l'occasion de ce Jubilé. *Démarche de gratitude* pour le don de la vocation de l'Ordre, pour la confiance et la fidélité du Seigneur, pour la tradition qui nous a été transmise, pour la richesse et la diversité avec laquelle les frères dans le monde réalisent la mission de prédication, et pour les nouvelles vocations qui nous sont données. *Démarche de vérité et d'humilité*, aussi, par laquelle, puisant aux sources de notre histoire et de notre tradition, dans un esprit de gratitude et de *métanoïa*, nous demandons au Seigneur de renouveler la générosité et la liberté intérieure qui nous disposeront à être, à nouveau, envoyés pour annoncer l'Évangile avec passion, créativité et joie, comme le furent les premiers frères de Dominique.

Au cœur de cette démarche est l'écoute de la Parole de Dieu, dans la contemplation et la célébration, dans l'étude et la vie fraternelle, dans le dialogue avec le monde et la prédication. Par cette écoute individuelle et commune de la Parole, nous affirmons notre désir de laisser l'Esprit faire toujours davantage de nos communautés des communautés de foi, et conformer nos vies à la vie du Christ, notre désir de vivre de ce mystère, à l'instar des premiers témoins de la prédication de Jésus, configurés par « la tendresse et l'humanité du Christ »¹. Telle est la source du renouvellement de l'enthousiasme, de la joie et de la créativité de celles et ceux qui sont envoyés pour être « témoins de la résurrection ». C'est aussi la source où

¹ Formule de bénédiction solennelle pour la fête de Saint Dominique (Missel O.P.).

puiser l'audace du témoignage et du service de l'amitié de Dieu pour le monde, et l'espérance pour un avenir de paix et de communion dans le monde. C'est du cœur de la contemplation du mystère de la générosité et de la grâce de Dieu que nous sommes envoyés pour prêcher l'Évangile. Nous voulons répondre à cet envoi avec un zèle renouvelé, *in medio Ecclesiae*, avec tant d'autres chrétiens qui désirent devenir ce qu'ils sont en annonçant l'Évangile pour que grandisse l'Église du Christ, et tout particulièrement avec l'ensemble de la famille dominicaine. Envoyés comme prêcheurs sous le signe de la fraternité, à l'écoute de nos contemporains et en dialogue avec eux, nous désirons rendre témoignage à la mission du Fils lui-même, et servir le charisme de la prédication dans l'Église.

C'est avec cette conviction que le chapitre a choisi d'attirer l'attention de tous les frères et des communautés sur certaines dimensions très concrètes de notre vie, nous invitant à *saisir le temps de préparation de la célébration du Jubilé comme une chance pour consolider la vie et la mission de l'Ordre*. Loin d'être une éphémère autocélébration, la démarche jubilaire qui nous est proposée est un plutôt chemin – *une « école » - de vérité et d'humilité*, un chemin de *métanoïa* qui nous invite, individuellement et en communauté, à donner tout son poids à chacune des dimensions, à chacune des exigences de la vie que nous professons. En demandant à Dieu *la grâce d'être consacrés à la Parole*, nous désirons que la rencontre et *l'écoute de la Parole de vie* nous transforme, constitue la source et l'élan du renouvellement de notre vie chrétienne et dominicaine, et stimule notre ardeur à prêcher l'Évangile. Telle est notre « école de vie » et c'est pourquoi, si le chapitre indique des points d'attention concernant la formation initiale, il situe délibérément cette dernière dans l'exigence faite à tous de s'engager dans une dynamique de formation permanente globale par laquelle nous pouvons choisir de nous mettre, chaque jour à nouveau, à l'écoute de la Parole. Le chemin de *métanoïa* commence donc par la *détermination de chacun d'entre nous de renouveler l'élan de sa propre vocation*. Il passe aussi par la *volonté commune de construire notre communion fraternelle* en ayant le souci de bâtir réellement nos communautés, comme nous y appellent nos Constitutions, par la célébration liturgique, le dialogue, l'étude, le partage apostolique, la simplicité de vie et la mise en commun des biens, la compassion pour les plus vulnérables et le pardon. Autant d'exigences qui nous rappellent que la fraternité nous a été donnée par Dominique comme la modalité selon laquelle les Prêcheurs désirent suivre le Christ.

Poursuivant le processus engagé par le chapitre général de Rome en 2010, ce chapitre a confirmé la *nécessité d'accompagner ce processus de renouvellement par une meilleure adaptation de certaines structures de l'Ordre à la mission*, cherchant à donner aux frères et aux communautés les conditions de la meilleure créativité apostolique possible. Le chapitre insiste pour que la priorité soit réellement donnée à la *dynamique de formation*, des frères les plus anciens comme des nouveaux. Insistant sur la primauté de la fraternité, le chapitre appelle au respect et à la promotion de la *vocation spécifique de frère coopérateur*, par ailleurs si importante pour souligner au cœur de la fraternité des prêcheurs la valeur de la vocation laïque pour l'évangélisation. La suppression des « vicariats généraux » et des « vicariats régionaux », au profit d'*une organisation de l'Ordre en provinces (ou vice-provinces) et vicariats provinciaux* doit permettre d'éviter que les lourdeurs administratives gênent la liberté et la mobilité nécessaires pour la prédication aujourd'hui, en même temps qu'elle doit favoriser la dynamique et la solidarité dans la mission. En effet, cette réforme met en évidence la nécessité de *préciser et consolider la responsabilité des provinces à l'égard des vicariats provinciaux* qui doivent être la première étape vers la fondation d'une nouvelle « sainte prédication », dans un contexte social et culturel spécifique. Ce renforcement du lien intraprovincial avec les vicariats devrait aussi *renforcer la conscience de tous de l'appel à déployer l'universalité de la mission de l'Ordre et donner l'audace d'ouvrir de nouvelles missions*. D'un autre point de vue, les provinces sont invitées à évaluer la répartition et la composition de leurs communautés, de sorte que *le témoignage de la communion fraternelle soit toujours pleinement partie prenante de la mission d'évangélisation*. C'est encore une restructuration qui est en jeu à travers l'évaluation des *centres d'études initiales et spécialisées* qui doit permettre d'identifier les bénéfices de collaboration et de coordination au niveau régional. En synergie avec ce travail, la redéfinition plus précise de la mission des *Institutions placées sous la juridiction directe du Maître de l'Ordre*, la réforme de leur gouvernance, et la mise en place déterminée de relations réciproques avec les provinces, devraient permettre de situer ces Institutions davantage encore *au service de la mission de tous*. C'est aussi une restructuration qui a été mise en place et doit être poursuivie dans le domaine de la *solidarité* entre nous, par la mise en place du bureau de solidarité (*Spem Miram Internationalis*). Une *évaluation des chapitres généraux*, de leur fonction dans la vie de l'Ordre, de leur préparation au niveau de la Curie généralice et au niveau des provinces, cherchera à identifier comment servir au mieux la vie de l'Ordre.

Au cœur de cette démarche de reconfiguration, le ministère de la prédication doit bien entendu tenir une place centrale. C'est pourquoi, dans la perspective de cette réorganisation, le chapitre propose de renforcer le dialogue entre nous à propos et à partir de la mission de prédication. Cette proposition porte sur trois domaines principaux : les Forums de mission qui permettront aux frères engagés dans un même champ apostolique de dialoguer entre eux et de mener ensemble une réflexion sur les enjeux pastoraux et théologiques de leur mission ; la « démarche de Salamanca » voudrait promouvoir le dialogue théologique et interdisciplinaire à partir de situations pastorales en des milieux particulièrement vulnérables ; le déploiement de la créativité apostolique dans ce « nouveau continent » qu'est Internet et le monde des nouveaux réseaux sociaux. A partir de ces trois domaines, d'une certaine manière, le chapitre nous appelle tous à renforcer l'inscription du dialogue et de la recherche théologiques au cœur de notre service de la prédication, donnant cette tonalité spécifique à notre service dans l'Eglise. Un tel dialogue pourrait aussi donner de nouvelles opportunités de dialogue avec les savoirs contemporains, comme avec les autres religions et philosophies. Il pourrait aussi stimuler la contribution de la prédication de l'Évangile aux efforts pour la transformation du monde, dimension importante de la « prédication aux nations ». Plus largement, cette réflexion entre les frères à partir du ministère de la prédication sera certainement l'occasion d'évaluer ce que nous faisons déjà, d'identifier des appels à ouvrir de nouveaux champs et trouver de nouvelles modalités pour l'évangélisation, affrontant des réalités humaines et sociales, des cultures, des savoirs, des recherches de sens auxquels nous regrettons d'être trop étrangers. Parlant de cette « créativité » de l'évangélisation, le chapitre a souligné l'attention particulière que nous devons développer pour promouvoir la vocation laïque pour l'évangélisation et, en ce sens, la priorité à accorder toujours davantage aux jeunes.

Voilà donc la démarche, exigeante, pour laquelle les Actes de ce chapitre donnent quelques orientations, et qui nous conduira jusqu'au prochain chapitre général de 2016, à Bologne. Le vœu le plus cher des capitulaires a été qu'elle permette de faire que l'action de grâce de la célébration du Jubilé soit vraiment le point d'appui d'un élan renouvelé pour l'avenir.

En concluant cette lettre, je tiens à remercier très chaleureusement la Province de Croatie et son prieur provincial d'avoir accueilli ce chapitre, ainsi que le frère Mihael Mario Tolj, qui a si bien assuré la charge de

secrétaire général du chapitre, et tous les frères qui ont contribué de mille manières à la préparation, à la communication et à la célébration de ce chapitre. Que par l'intercession de la Mère de Dieu et de saint Dominique, Dieu nous donne en abondance la force de l'Esprit, dans le souffle duquel nous désirons être « *envoyés pour prêcher l'Évangile* ».

Donné à Rome, dans notre Couvent de Sainte Sabine, le 28 août de l'an du Seigneur 2013, fête de Saint Augustin, évêque et docteur de l'Eglise.



Fr. *Franklin Buitrago Rojas* o.p.

fr. Franklin Buitrago Rojas, o.p.
a secretis

fr. Bruno Cadoré, o.p.
fr. Bruno Cadoré, o.p.
Maître de l'Ordre

50/13/534 Trogir

DIFFINIERUNT
SUB
FR. BRUNO CADORÉ
UNIVERSI ORDINIS PRAEDICATORUM MAGISTRO

Ex Magistri Ordinis

- fr. RADCLIFFE Timothy
- fr. AZPIROZ COSTA Carlos

Diffinitores

- fr. **ALMARZA MEÑICA** Juan Manuel, Provinciae Hispaniae
- fr. **LAFFAY** Augustin, Provinciae Tolosanae
- fr. **MALLEVRE** Michel, Provinciae Franciae
- fr. **GIORGIS** Roberto, Provinciae S. Dominici in Italia
- fr. **CINELLI** Luciano, Provinciae Romanae S. Catharinae de Siena
- fr. **BOVA** Damiano, Provinciae S. Thomae Aquinatis in Italia.
- fr. **SZABO** Bertalan, Vicariatus Generalis Hungariae
- fr. **ZILS** Diethard, Provinciae Teutoniae
- fr. **OUNSWORTH** Richard, Provinciae Angliae
- fr. **PALUCH** Michal, Provinciae Poloniae
- fr. **BOTELLA CUBELLS** Vicente, Provinciae Aragoniae
- fr. **NEMEC** Damian, Provinciae Bohemiae
- fr. **PETRIC** Perica Anastazio, Provinciae Croaticae Annuntiationis BMV
- fr. **CORREIRA FERNANDES** José Manuel, Provinciae Portugalliae
- fr. **RODRIGUEZ FASSIO** Francisco José, Provinciae Beticae
- fr. **FRANSEN** Wijbe, Provinciae Neerlandiae
- fr. **NORTON** Gerard, Provinciae Hiberniae
- fr. **RUBIO GUERRERO** Luis Javier, Provinciae S. Iacobi in Messico
- fr. **HERRERA HERRERA** Héctor, Provinciae S. Ioannis Baptistae de Perú.
- fr. **GALEANO ROJAS** Guillermo Mauricio, Provinciae S. Ludovici Betrandi de Colombia
- fr. **DÁVILA YÁNEZ** Paúl Fernando, Vicariatus Generalis S. Catharinae Senensis de Ecuador
- fr. **QUIJANO LEON** Francisco, Vicariatus Generalis S. Laurentii Martyris de Chile.
- fr. **VILLASMIL BERMÚDEZ** Ángel Gabriel, Provinciae Dominae Nostrae de Rosario
- fr. **DE CALUWE** Mark, Provinciae S. Rosae in Flandria
- fr. **CÚNSULO** Rafael Roberto, Provinciae Argentinae S. Augustini
- fr. **GARROT** William Price, Provinciae S. Ioseph in SFAS

-
- fr. **CILIA** Joseph, Provinciae Melitensis S. Pii V
fr. **DIAS** Darren, Provinciae Canadensis S. Dominici
fr. **THOMPSON** Augustine Craig, Provinciae SS. Nominis Iesu in SFAS
fr. **HELLMEIER** Paul Dominikus, Provinciae Germaniae Superioris et Austriae
fr. **SPAHN** James Anthony, Provinciae S. Alberti Magni in SFAS
fr. **FOOTE** Laurence Julian, Provinciae Assumptionis BMV Australiae et Novae Zelandiae
fr. **TAVARES** André Luis, Provinciae fr. Bartholomaei de las Casas in Brasilia
fr. **SPICHTIG** Peter, Provinciae Annuntiationis BMV in Helvetia
fr. **COLLIN** Dominique, Vicariatus Generalis S. Thomae in Belgio
fr. **THAO DINH NGOC** Vincent, Provinciae Reginae Martyrum in Vietnam
fr. **DE LA ROSA** Rolando, Provinciae Philippinarum
fr. **SOLÓRZANO ZELAYA** Marcelo, Provinciae S. Martini de Porres in SFAS
fr. **BHATTI** Rahmat, Vice-Provinciae Filii Mariae de Pakistan
fr. **VILLALOBOS RODRIGUEZ** Carlos Alberto, Vice-Provinciae S. Vincentii Ferrer de America Centrali
fr. **OGEDENGBE** Richard, Provinciae S. Ioseph Opificis in Nigeria
fr. **SALDANHA** Naveen, Provinciae Indiae
fr. **NDOLOMO BEMBU** Dominique, Vicariatus Generalis Rei Publicae Democraticae de Congo.
fr. **MUYEBE** Stanslaus, Vicariatus Generalis Africae Australis
fr. **PAN** Philip, Vicariatus Generalis Reginae Sinae
fr. **SZPREGLEWSKI** Jacek, Vicariatus Generalis SS. Angelorum Custodum (Estonia, Latvia et Lithuania).
fr. **BALOG** Petro, Vicariatus Generalis Russiae et Ucrainae
fr. **SAMALOT RIVERA** Yamil, Vicariatus Generalis S. Crocis de Puerto Rico.
fr. **ŠAJDA** Česlav Peter, Provinciae Dominae Nostrae de Rosario de Slovacia
fr. **KPONYO-HILLAH** Cyrille Ayayi, Vice-Provinciae S Augustini in Africa Occidentali
fr. **CABALLERO SUARES** Yinmy, Viceprovinciae Boliviae

Delegati Vicariatuum

- fr. **ABALOS ILLA** Roberto, Vicariatus Provincialis in Peru et Rei Publicae Dominicanae Provinciae Hispaniae

fr. **BERNAL LLORENTE** Luis Carlos, Vicariatus Regionalis in Am.
Meridionalis Prov. Aragoniæ
fr. **MUTUKU** Dominic Wambua, Vicariatus Prov. Africae Orientalis
Prov.S. Ioseph in SFAS

Delegatus Conventuum sub immediata iurisdictione Magistri Ordinis
fr. **ADAM** Konstanc

ACCESSERUNT QUOQUE AD CAPITULUM

Socii Magistri Ordinis et Syndicus Ordinis

fr. **BOLAND** Vivian, Socius pro Provinciis in Europa septentrioccidentali
et Canada et pro Initiali Institutione ; Vicarius Magistri Ordinis
fr. **DELIK** Wojciech, Socius pro Provinciis in Europa centrali et orientali
fr. **MASCARI** Michael, Socius pro Vita Intellectuali
fr. **LOHALE** Prakash, Socius pro Vita Apostolica
fr. **SAMBA** Gabriel, Socius pro Provinciis Africae
fr. **POSE** Javier, Socius pro Provinciis Americae Latinae et Caribe
fr. **PROVECHO** Hilario, Syndicus Ordinis

Fratres invitati a Magistro Ordinis

fr. **SIGRIST** Marcel, EBAF Director
fr. **TUYEN** Joseph Mai Van
fr. **TROUT** Joseph

Invitati a Magistro Ordinis ex Familia Dominicana

sr. **STRETTIOVA** Josefa, Monasterium Pragense
sr. **BOHMER** Sara, Congregatio Sorores Tertii Ordinis Sancti Dominici a
Bethania
Dnus **BORNEWASSER** Klaus, Fraternitas laicalis Las Casas, Dusseldorf

Moderatores

fr. **O'CONNOR** John
fr. **SCAMPINI** Jorge
fr. **VAN LIER** Rick

Secretariatus

fr. **TOLJ** Mihael Mario, Secretarius generalis

fr. **RAIC** Kristijan, Syndicus Capituli generalis

ADIUVERUNT IN HOC CAPITULO

Interpretes

fr. **ALMAZAN** Leobardo
fr. **TORRES** Cristóbal
fr. **SANTIAGO** José
fr. **POQUILLON** Olivier
fr. **McSHANE** Philip
fr. **QUIJANO** Carlos
fr. **BAUZA SALINAS** Jean-Ariel
fr. **RIVERO** Manuel
fr. **LAROCHE** Victor
fr. **DUGAS** Julian
fr. **IZAGUIRRE** Carlos Ma.
fr. **JABARES** Mario
fr. **MOISE** Junior Charles
fr. **MCCARTHY** Thomas
fr. **GARCIA BAUTISTA** Emilio
fr. **CROONENBERGHS** Didier
fr. **CASTRO** Sixto

Adscripti

fr. **KORALIJA** Srecko, Cantor Capituli generalis
fr. **GAVRANOVIĆ** Ivan
fr. **ILIČIĆ** Ivan Dominik
fr. **VLK** Mirko Irenej
fr. **DOKOZA** Marko
fr. **COTA** Josip
fr. **KAZOTTI** Ante
fr. **KRŽELJ** Lovro
fr. **GAVRANOVIĆ** Anto
fr. **TOMIĆ** Ivan Marija
fr. **PAVLINOVIĆ** Marko
fr. **FOLNOVIĆ** Mladen

CAPUT I: DENUNTIATIONES

1. Comunicamos que con carta circular, fechada en Roma el día 21 de noviembre del año 2012, el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, a tenor del LCO 413, II, convocó el Capítulo General de Definidores, a celebrarse en la ciudad de Trogir, Croacia, desde el día 22 de julio hasta el 8 de agosto del año 2013.
2. Comunicamos que el Maestro de la Orden, a tenor del LCO 414, nombró a fr. Mihael Mario Tolj como Secretario General del Capítulo el día 21 de junio de 2011.
3. Comunicamos que el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, invitó al Capítulo General de Definidores de Trogir a fr. Marcel Sigrist, Director de la Escuela Bíblica de Jerusalén, así como a fr. Joseph Mai Van Tuyen, fraile cooperador de la Provincia de Vietnam y a fr. Joseph Trout, fraile cooperador de la Provincia San Alberto Magno de EUA.
4. Comunicamos que los siguientes miembros de la Familia Dominicana asistieron como invitados del Maestro de la Orden al Capítulo General de Definidores de Trogir: sor Josefa Strettiova, monja del Monasterio de Praga, sor Sara Bohmer, hermana de la Congregación de Dominicas de Betania, y el señor Klaus Bornewasser, laico dominico.
5. Comunicamos que el día 2 de junio de 2013 el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, envió una carta del Santo Padre Francisco, comunicándole la celebración del Capítulo General en Trogir.

Roma, 2 giugno 2013

Sua Santità
Papa Francesco

Prot. 50/13/341 Trogir

Santissimo Padre,

L'Ordine dei Predicatori si prepara a celebrare il suo Capitolo generale (Capitolo dei definatori) dal 22 luglio all'8 agosto 2013 e mi permetto di chiederLe, con umiltà, di accordare la Sua Benedizione apostolica per i fratelli che si riuniranno a Trogir (Croazia).

Questo Capitolo segnerà l'apertura del triennio di preparazione della celebrazione dell'ottocentesimo anniversario della conferma dell'Ordine nel 2016. Tale preparazione, nel momento in cui la Chiesa celebra l'Anno della Fede e chiama ad un rinnovamento dell'evangelizzazione, sarà per i fratelli, le sorelle ed i laici dell'Ordine un periodo favorevole per rispondere con ardore a questo richiamo. Le parole e le gesta evangeliche con le quali Lei guida la Chiesa dall'inizio del Suo ministero saranno per noi guide preziose nella nostra determinazione a servire la Chiesa, e sostegni nell'impegno che ci invita a seguire. Sarò felice, in seguito, di presentarLe i lavori di questo Capitolo.

Durante il Capitolo, si svolgeranno le giornate mondiali della Gioventù in Brasile et Le assicuro che saremo in comunione con Lei, in un momento così importante della vita della Chiesa.

RingraziandoLa in anticipo per la Sua benedizione, desidero esprimerLe i miei ringraziamenti per il Suo ministero e assicurarLa della mia preghiera e dei miei rispettosi e fraterni saluti.

fra Bruno Cadoré, OP
Maestro dell'Ordine dei Predicatori

6. Comunicamos que el día 8 de julio el Secretario de Estado de Su Santidad Francisco envió el siguiente telegrama al Maestro de la Orden y a los Capitulares:

Fra Bruno Cadoré OP,
Gen.le dell'Ordine dei Predicatori

In occasione del Capitolo Generale dei Definitori dell'Ordine dei Predicatori, che si tiene a Trogir in Croazia, nel contesto dell'Anno della Fede, il Sommo Pontefice Francesco, grato per i sentimenti di filiale adesione al suo magistero, rivolge ai partecipanti il suo cordiale e beneaugurante pensiero, invocando l'assistenza del Divino Spirito ed auspica che l'importante assise susciti rinnovati propositi di santità e di fedeltà agli ideali della vita consacrata per l'edificazione del Regno di Dio nel generoso servizio alla Chiesa secondo lo specifico carisma di codesto Ordine, seguendo il luminoso esempio del venerato Padre San Domenico e di tutti i santi della Famiglia Domenicana.

Sua Santità accompagna tali voti con un particolare ricordo nella celebrazione eucaristica e mentre chiede di pregare per lui, per intercessione della Vergine Maria Regina del Rosario, di cuore invia a Lei e ai confratelli capitolari l'implorata benedizione apostolica, estendendola volentieri all'intero Ordine.

Cardinale Tarcisio Bertone
Segretario di Stato di Sua Santità

7. Comunicamos que fr. Juan Manuel Almarza Meñica, fr. Luciano Cinelli y fr. James Spahn examinaron las letras testimoniales de los vocales la tarde del día 21 y la mañana del 22 de julio.
8. Comunicamos que fr. Peter Lalaiagalo, de la Provincia de la Asunción de la B.V. María de Australia y Nueva Zelanda, no pudo participar en el Capítulo debido a dificultades en la obtención de visa.
9. Comunicamos que el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, oídos los capitulares y a tenor del LCO 417, § I, 3, designó como revisores del texto de las Actas del Capítulo a los definidores: fr. Michel Mallèvre de la Provincia de Francia, fr. Richard Ounsworth de la Provincia de Inglaterra y fr. Luis Carlos Bernal Llorente del Vicariato Regional de la Provincia de Aragón en América del Sur.
10. Comunicamos que el Capítulo General se inició el día 22 de julio de 2013 con la Misa solemne del Espíritu Santo, concelebrada por todos los capitulares y presidida por el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, en cuya homilía invitó a los capitulares a seguir el camino de María Magdalena quien fue Apóstol de los Apóstoles obedeciendo al mandato de Jesús: "Ve y dile a mis hermanos...".
11. Comunicamos que Monseñor Želimir Puljić, Arzobispo de Zadar y Presidente de la Conferencia Episcopal Croata, visitó a los Capitulares el día 22 de julio y les dirigió un saludo de bienvenida.

-
12. Comunicamos que el señor Ante Stipčić, alcalde de la ciudad de Trogir, hizo una visita a los Capitulares el día 22 de julio para darles la bienvenida a la ciudad.
 13. Comunicamos que el Maestro de la Orden, oídos los capitulares, a tenor del LCO 417 § I, 4, confirmó la distribución, previamente preparada, de los miembros y de los presidentes de las ocho comisiones:

Jubileo y renovación de la Orden (Francés)

fr. LAFFAY Augustin – Presidente

sr. BOHMER Sara

fr. BOTELLA CUBELLS Vicente

fr. DIAS Darren

fr. DINH Thao (Vincent)

fr. NDOLOMO BEMBU Dominique

fr. PETRIĆ Anastazio Perica

fr. RADCLIFFE Timothy

fr. SAMBA Gabriel

fr. SZPREGLEWSKI Jacek

fr. ZILS Diethard

Estudio - Inglés

fr. NORTON Gerard – Presidente

fr. COLLIN Dominique

fr. FOOTE Laurence Julian

fr. MASCARI Michael

fr. PALUCH Michał

fr. PAN Philip

fr. ŠAJDA Česlav Peter

fr. SAMALOT RIVERA Yamil

fr. SIGRIST Marcel

fr. SPICHTIG Peter

Formación – Español / Francés

fr. VILLALOBOS RODRIGUEZ Carlos Alberto – Presidente

fr. BOLAND Vivian

fr. GIORGIS Roberto

fr. KPONYO-HILLAH Cyrille Ayayi

fr. RODRIGUEZ FASSIO Francisco José

fr. RUBIO GUERRERO Luis Javier

fr. SPAHN James Anthony

fr. SZABÓ Bertalan

fr. TAVARES André Luís

Predicación – Francés / Inglés

fr. QUIJANO LEON Francisco - Presidente

fr. ABALOS ILLA Roberto

fr. ALMARZA MEÑICA Juan Manuel
fr. BHATTI Rahmat
Dnus BORNEWASSER Klaus
fr. CORREIA FERNANDES José Manuel
fr. BOVA Damiano
fr. LOHALE Prakash
fr. TUYEN MAI VAN Joseph
fr. OGEDENGBE Richard

Vida comunitaria – Inglés / Español

fr. SALDANHA Naveen - Presidente
fr. CABALLERO SUARES Yinmy
fr. CILIA Joseph
fr. CÚNSULO Rafael Roberto
fr. DELIK Wojciech
fr. FRANSEN Wijbe
fr. HERRERA HERRERA Héctor
fr. MUTUKU Dominic Wambua
fr. SOLÓRZANO ZELAYA Marcelo
sr. STRETTIOVA Josefa
fr. TROUT Joseph
fr. VILLASMIL BERMÚDEZ Ángel Gabriel

Gobierno y reestructuración – Francés / Inglés

fr. HELLMEIER Paul Dominikus - Presidente
fr. BALOG Petro
fr. BERNAL LLORENTE Luis Carlos
fr. GARROTT William Price
fr. MALLEVRE Michel
fr. OUNSWORTH Richard
fr. POSE Javier

Economía – Español / Inglés

fr. DÁVILA YÁNEZ Paúl Fernando - Presidente
fr. DE LA ROSA Rolando
fr. GALEANO ROJAS Guillermo Mauricio
fr. MUYEBE Stanslaus
fr. PROVECHO Hilario

LCO

fr. THOMPSON Augustine Craig - Presidente
fr. ADAM Konštanc Miroslav
fr. AZPIROZ COSTA Carlos Alfonso
fr. CINELLI Luciano
fr. DE CALUWE Mark
fr. NĚMEC Damián

-
14. Comunicamos que el Capítulo General aprobó a los moderadores para las sesiones plenarias: fr. John O'Connor de la Provincia de Inglaterra, fr. Jorge Scampini de la Provincia de Argentina y fr. Rick Van Lier de la Provincia de Canadá, previamente propuestos por el Maestro de la Orden.
 15. Comunicamos que el Capítulo aprobó las normas generales de procedimiento propuestas oportunamente a los frailes capitulares.
 16. Comunicamos que el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré presentó su *Relatio de statu Ordinis* a los Capitulares, firmada en Roma el día 22 de febrero de 2013.
 17. Comunicamos que los Socios del Maestro de la Orden así como el Síndico General y demás cargos oficiales de la Orden presentaron sus respectivos informes, que fueron puestos a disposición de los miembros del Capítulo.
 18. Comunicamos que el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, después del Capítulo General de Roma en 2010 hizo los siguientes nombramientos:

Vicario del Maestro de la Orden:

fr. Edward Ruane y, posteriormente,
fr. Vivian Boland

Socios:

fr. Bernardino Prella, *Socio para las provincias de la Península Ibérica*
fr. Vincent Lu, *Socio para las provincias de Asia y Pacífico*
fr. Vivian Boland, *Socio para las provincias de la Región de Europa Noroccidental*
Socio para la formación inicial
fr. Michael Mascari, *Socio para la vida intelectual*
fr. Gabriel Samba, *Socio para Africa*
fr. Dominic Izzo, *Socio para las provincias de Estados Unidos de América*

Procurador General de la Orden

fr. Philippe Toxé

Síndico de la Orden

fr. José Bernardo Vallejo y, posteriormente,
fr. Hilario Provecho Álvarez

Secretario General:

fr. Franklin Buitrago Rojas

Vice-Secretario General y Secretario del Maestro de la Orden:

fr. Bonaventure Agbali

Promotores Generales:

fr. Eric Salobir, *Promotor General para las Comunicaciones Sociales*
fr. Louis-Marie Ariño-Durand, *Promotor del Rosario*

Otros oficiales:

fr. Olivier Poquillon: *Delegado permanente ante las Naciones Unidas*
fr. Bonaventure Agbali: *Director de I.D.I.*

fr. Dominic Izzo: *Presidente del Spem Miram (Anteriormente: Directorio de Solidaridad)*
fr. Wilmer Rojas Crespo: *Archivero de la Orden*
fr. Michael Demkovich: *Presidente de la Fundación Internacional Dominicana*
fr. Augustin Laffay: *Delegado para la promoción de la historia de la O.P.*
fr. José Gabriel Mesa Angulo, *Encargado de misión para la preparación del programa del Jubileo de la Orden que será presentado y sometido a la aprobación del Capítulo General de Trogir (2013)*

19. Comunicamos que el Maestro de la Orden expidió el Decreto de Erección Canónica de la Viceprovincia de Bolivia el 25 de octubre de 2012. Dicho Decreto fue leído y entró en vigor el 14 de enero de 2013.
20. Comunicamos que el día 13 de enero de 2012, el Maestro de la Orden dirigió a toda la Familia Dominicana la carta: *‘¡Ve y dile a mis hermanos!’: las dominicas y la evangelización.*
21. Comunicamos que el día 31 de mayo de 2012, Fiesta de la Visitación, el Maestro de la Orden dirigió a toda la Familia Dominicana una carta sobre la celebración de la liturgia de las horas titulada: *‘Laudare, Praedicare, Benedicere’.*
22. Comunicamos que el Maestro de la Orden, a tenor del LCO 398, III, ha realizado durante este trienio numerosas visitas fraternas a diferentes entidades de la Orden: Francia (22/IX/10 – 05/X/10), Vicariatos de Haití y República Dominicana (12/X/10 – 17/X/10), Albertinum de Friburgo (01/XII/10 – 04/XII/10 y 01/XII/12 – 03/XII/12), Países Bálticos y Ucrania (14/XII/10 – 23/XII/10), Región Asia-Pacífico (17/I/11 – 01/II/11), Alemania (16/III/11-23/III/11), EUA y Canadá (01/IV/11 – 21/IV/11), Pakistán (02/V/11 – 09/V/11), Bolonia (14/V/11 15/V/11), Región Europa Noroccidental (05/VI/11 – 20/VI/11), España (24/VI/11 – 28/VI/11), Región América Latina y Caribe (01/VII/11 – 16/VII/11), Región África (01/VIII/11 – 21/VIII/11), Provincia San Martín de EUA (22/X/11 – 26/X/11), Palermo 5-6/XI/2011, España 20-29/XII/2011, Abiyán 20-23/VII/2012, Lima 12-14/VIII/2012, España 17-19/IX/2012, Bari 5-6/XII/2012, México 25-31/I/2013, Eslovaquia (17/V/13 - 19/V/13).
23. Realizó además visita canónica a: Croacia (22/IX/11 – 30/IX/11), Provincia de Smo. Nombre de Jesús - EUA (10/X/11 – 21/X/11), México (06/XII/11 – 19/XII/11), Bélgica Sur (08/I/12 – 12/I/12), Congo (17/I/12 – 31/I/12), Alemania Superior y Austria (07/II/12 – 17/II/12), Tolosa (07/III/12 – 18/III/12), Convento San Esteban de Jerusalén (2/IV/2012 - 8/IV/2012), Polonia (15/IV/12 – 10/V/12), Países Bálticos (03/VI/12 – 07/VI/12), Rusia – Ucrania (08/VI/12 - 12/VI/12), Colombia (15/VI/12 – 30/VI/12), Provincia San Martín de EUA (01/VII/12 – 18/VII/12), Ecuador (17/VIII/12 – 22/VIII/12), Canadá (23/VIII/12 – 31/VIII/12), Puerto Rico (25/IX/12 – 27/IX/12), Venezuela (30/IX/12 – 03/X/12), Centroamérica (04/XI/12 – 16/XI/12), Filipinas (07/XII/12 – 21/XII/12), Portugal (03/I/13 – 09/I/13), Holanda (12/I/13 – 18/I/13), Flandes (18/I/13 – 24/I/13), Santo Domingo, Haití y Cuba (25/III/13-07/IV/13), Hungría (16/III/13 – 19/III/12), Rusia – Ucrania (20/III/13 – 26/III/13), Santísimo Rosario (07/IV/13 – 08/V/13), Australia (6/VI/13 – 22/VI/13), Chile (23/VI/13 – 26/VI/13), Argentina (27/VI/13 – 05/VII/13), Vicariato de Aragón en América del Sur (06/VII/13 – 09/VII/13).

-
24. Comunicamos que el día 3 de junio de 2012 fue beatificado nuestro hermano fr. Jean-Joseph Lataste, fundador de las Dominicas de Betania.
 25. Comunicamos que el día 13 de octubre de 2012 fueron beatificados nuestros hermanos fr. Raimundo Joaquín González Castaño y fr. José María González Solís, mártires durante la persecución religiosa en España.
 26. Comunicamos que el día 12 de mayo de 2013 fue canonizado nuestro hermano fr. Alejandro Longo junto al grupo de mártires de Otranto (Italia).
 27. Comunicamos que Su Santidad Benedicto XVI recibió en audiencia privada al Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, el 11 de marzo de 2011.
 28. Comunicamos que el Maestro de la Orden, fr. Bruno Cadoré, participó en la XIII Asamblea General Ordinaria del Sínodo de los Obispos, celebrada en Roma del 7 al 28 de octubre de 2012.
 29. Comunicamos que Su Santidad Benedicto XVI creó cardenal de la Santa Iglesia Romana a Monseñor Dominik Duka, O.P., Arzobispo de Praga.
 30. Comunicamos que Su Santidad Benedicto XVI nombró a Monseñor Joseph Augustine Di Noia, O.P., Arzobispo titular de la ciudad de Oregón, como Vicepresidente de la Comisión Pontificia 'Ecclesia Dei'.
 31. Comunicamos que Su Santidad Benedicto XVI nombró a Monseñor Jean-Louis Bruguès, O.P., Arzobispo emérito de Angers, como Archivista y Bibliotecario de la Santa Iglesia Romana.
 32. Comunicamos que durante el último trienio, el Santo Padre ha nombrados obispos a: fr. Omar Alberto Sánchez Cubillos de la Provincia de Colombia quien fue nombrado obispo de Tibú (Colombia), fr. Charles Morerod de la Provincia de Suiza quien fue nombrado obispo de Lausana, Ginebra y Friburgo (Suiza) y fr. Jean-Paul Vesco de la Provincia de Francia quien fue nombrado obispo de Orán (Argelia).
 33. Comunicamos que fr. Serge Thomas Bonino fue nombrado Secretario General de la Comisión Teológica Internacional.
 34. Comunicamos que desde el último Capítulo General celebrado en Roma, el Maestro de la Orden ha promovido al grado de Maestro en Sagrada Teología a: fr. Paul Murray de la Provincia de Irlanda; fr. Louis Roy de la Provincia de Canadá; fr. Alberto Escallada Tijero y fr. Gregorio Celada Luengo de la Provincia de España; fr. Gilles Emery de la Provincia de Suiza; fr. Jean-Luc Vesco, fr. Benoît-Dominique de La Soujeole, fr. Serge Thomas Bonino y fr. Jean-Michel Maldamé de la Provincia de Tolosa; fr. Albino Fua Barrera, fr. Terence Stephen Keegan y fr. Michel Romanus Cessario de la Provincia San José in EUA.
 35. Comunicamos que durante los días 31 de octubre al 3 de noviembre de 2012, en el marco de la celebración del 50º aniversario de la canonización de San Martín de Porres en Lima (Perú), se realizó un encuentro internacional de frailes cooperadores con la participación de hermanos procedentes de todas las regiones de la Orden.

-
36. Comunicamos que el Maestro de la Orden participó en las celebraciones del Centenario de la Provincia de Canadá (1911-2011), del 50° aniversario de la presencia de la Orden en Costa de Marfil (1962 – 2012) y del 50° aniversario de la restauración de la Provincia de Portugal (1962-2012). Participó también en las celebraciones del cuarto centenario de la Universidad Pontifical y Real de Santo Tomas en Manila (1611-2011).
 37. Comunicamos que el Maestro de la Orden participó en la Asamblea del Movimiento Juvenil Dominicano Internacional que se realizó los días 7 al 15 de julio de 2013 en la ciudad de Bogotá (Colombia).
 38. Comunicamos que el día 3 de agosto, fiesta del Bienaventurado Agustín Kažotić, los capitulares celebraron la Eucaristía en Trogir, su ciudad natal, frente a la iglesia del convento. La celebración fue presidida por el cardenal Josip Bozanić, arzobispo de Zagreb, quien tuvo a su cargo la homilía. Participaron también mons. Marin Barišić, arzobispo de Split-Makarska, mons. Ante Ivas, obispo de Šibenik, fray Anto Gravić, prior provincial, y numerosos fieles.
 39. Comunicamos que el Capítulo General concluyó sus trabajos el día 08 de agosto, Solemnidad de Nuestro Padre Santo Domingo, con una solemne eucaristía concelebrada en la iglesia dominicana de Santa Catalina de Alejandría en la ciudad de Split. La Eucaristía fue presidida por Monseñor Marin Barišić, Arzobispo de Split-Makarska. La predicación estuvo a cargo de fr. Bruno Cadoré, Maestro de la Orden. Durante la misma celebración hizo su profesión solemne fr. Dominik Kristijan Gerbic y renovaron su profesión simple fr. Ivan Gavranović y fr. Joseph Trout.

CAPUT II: PRÆMIUM

Envoyés pour prêcher l'Évangile

40. En 2016 nous allons célébrer le 8e centenaire de la confirmation de l'Ordre par le pape Honorius III. Un Jubilé, pour le peuple d'Israël, était un temps de joie et de renouveau, "quand chacun d'entre vous retournera à sa propriété et chacun reviendra dans sa famille" (Lévitique 25, 10). Si notre Jubilé nous invite ainsi à revenir aux origines de l'Ordre, c'est - paradoxalement - pour nous souvenir du moment fondateur où saint Dominique envoya nos premiers frères hors de leur maison, famille, nation, pour qu'ils retrouvent la joie et la liberté de l'itinérance. Notre mobilité signifie plus que de bouger d'une place à une autre : comme disciples du Christ, nous sommes *envoyés pour prêcher l'Évangile*. C'est en partageant la vie de Celui qui, envoyé par le Père, nous souffle son Esprit que nous acquérons la liberté intérieure qui, seule, nous rend disponible aux appels de nos frères et sœurs humains.

Le charisme de prédication

41. En célébrant huit siècles d'existence, nous sommes plus que jamais invités à *laudare, benedicere et praedicare* et c'est avant tout Dieu que nous louons pour la grâce qu'il a donnée à saint Dominique et dont le charisme de prédication continue à se déployer dans et pour le monde, *in medio Ecclesiae*. Ce ministère de prédication que nous partageons avec toute l'Église est, aujourd'hui encore, vital et urgent pour que l'Évangile résonne d'un bout du monde à l'autre. Cet anniversaire nous donne ainsi l'occasion de tourner nos regards vers le futur, confiants dans les promesses de Dieu qui "a envoyé son Fils dans le monde, non pas pour juger le monde, mais pour que, par Lui, le monde soit sauvé" (Jn 3, 17). Tournés vers l'avenir, nous reconnaissons que nous avons encore beaucoup à apprendre de notre histoire, de ses ombres et de ses lumières, des frères et des sœurs qui nous ont précédé parmi lesquels nombreux furent d'authentiques témoins du Royaume. Notre histoire est école de vérité et d'humilité, elle est source de renouvellement et d'espérance pour la mission des Prêcheurs.

Prêcher la Parole de Dieu

42. Prêcher signifie actualiser le mystère de l'Incarnation pour les hommes et les femmes d'aujourd'hui. En effet, "le Verbe s'est fait chair" pour nous enseigner la Vérité de Dieu et la vérité de notre humanité. Pour bien remplir ce service de la Parole, il nous faut, comme saint Dominique, être chercheurs de la Vérité, enracinés dans la Vie du Christ. Le renouvellement de notre vie dominicaine commence par l'unification de toute notre existence grâce à l'écoute attentive de la Parole, une vie de prière et de contemplation, dans le silence et l'étude. C'est l'enjeu fondamental de notre formation dominicaine que d'acquérir une maturité humaine, spirituelle et relationnelle, laquelle témoignera que la Parole de Dieu donne aux hommes d'être plus pleinement humains et à nos communautés fraternelles de manifester l'amitié que Dieu désire voir s'établir entre nous.

Exigences de la prédication

-
43. Notre Jubilé implique dès lors aussi une dimension de *metanoïa*, de conversion car nos vies communautaires et individuelles sont marquées, elles aussi, par les modes de vies et les opinions qui nous entourent et qui trouvent parfois un accueil en nous : le nihilisme ambiant, la superficialité, les addictions et le consumérisme, les formes de relativisme et de fondamentalisme, la recherche de l'avoir, du pouvoir et du paraître. Ce qui peut conduire à des formes de privatisation ou d'"embourgeoisement" de notre vie dominicaine, à une perte de tonus et de crédibilité nécessaire à la proclamation de l'évangile. Plus que jamais, il est nécessaire de rappeler que "la foi sans les œuvres est morte" (Jc 2, 17) et que, comme prêcheurs de la grâce, il nous faut *verbo et exemplo* montrer comment la foi transforme l'existence humaine, renouvelle le cœur, l'esprit et le corps et comment toutes les réalités sociales du monde sont appelées à devenir les signes de la présence du Royaume.

La fécondité de l'étude

44. Nous le savons, saint Dominique envoya les frères pour qu'ils étudient dans les universités et se forment ainsi au contact avec les nouveaux savoirs. Plus que jamais, la complexité de la condition humaine et les changements majeurs qui affectent la vie de nos contemporains nous invitent à chercher à comprendre le monde dans lequel nous vivons et que "Dieu a tant aimé" (Jn 3, 16). Aujourd'hui, c'est au cœur de ces transformations que saint Dominique enverrait ses frères et ses sœurs afin qu'ils partagent les questions qui s'y posent, entrent en dialogue avec tous ceux qui cherchent à bâtir un monde plus humain. Nourris de nos propres traditions, nous pouvons apporter humblement le service de la Parole de vérité et montrer comment la théologie n'est étrangère à aucune des grandes questions de notre temps et offrir la vision biblique et chrétienne de l'homme, de sa dignité et de sa valeur incommensurable. L'étude n'est pas, chez nous, une simple étape de la formation mais une manière d'être : elle irrigue et féconde toute notre vie. Nourris de la Parole qu'il nous faut, avec une énergie renouvelée, écouter, apprendre à lire, méditer, et étudier, nous pourrions nous engager dans les questions de notre monde qui représentent autant d'opportunités pour des Prêcheurs. Oui, le Jubilé nous offre le moment de considérer de manière créative les manières de nous consacrer à l'étude en vue de la prédication, en coopérant davantage encore avec les moniales, les soeurs et les laïcs membres de notre Ordre.

Un style de vie

45. Notre style de vie découle ainsi de cet équilibre personnel et communautaire entre l'étude, la contemplation, la prière liturgique, chaque dimension étant vivifiée par les autres. Ce fut le génie de notre fondateur de nous donner des structures flexibles et démocratiques de gouvernement afin que l'Ordre puisse se vouer entièrement à l'évangélisation et répondre aux joies et aux détresses, aux espoirs et aux peurs des hommes de chaque époque. Nos constitutions sont une source de libération et non d'abord des contraintes. Constamment modifiées et réformées à la lumière des nouvelles nécessités, elles trouvent dans la suite du Christ leur fondement et leur inspiration. Nos lois nous rappellent que la vie dominicaine se vit dans une communauté ; elles acquièrent leur pleine signification dans les mises en œuvre concrètes de notre désir de communion fraternelle, comme le partage de nos biens et de nos dons. Comme l'écrivait autrefois saint Albert le Grand, *in dulcedine societatis, quaerere veritatem* ("dans la douceur de la fraternité, chercher la vérité"). Oui, c'est la douceur de notre vie fraternelle, la joie et le pardon que nous partageons ensemble

qui constituera - dans un monde blessé par les violences, les conflits et les exclusions - la meilleure évangélisation ; nos premières communautés ne furent-elles pas appelées "saintes prédications" ?

Un Ordre en évolution

46. C'est pourquoi notre Ordre est engagé - depuis le chapitre général de Rome - dans un processus de renouveau et de transformation de ses structures afin de renforcer notre mission de prédication. Il ne s'agit pas d'une restructuration administrative pour elle-même ou d'un abandon de notre présence en certains lieux mais d'un processus cherchant à trouver, avec discernement, les structures appropriées afin de restaurer partout le dynamisme de notre vocation et mieux répondre à l'appel que saint Dominique donna lui-même aux premiers frères envoyés "prêcher, étudier, fonder des couvents".

Une vie apostolique

47. Ainsi, le charisme que nous avons reçu de saint Dominique, confirmé depuis lors par l'Eglise, en nous confiant la tâche de la prédication, nous demande de vivre à la manière des apôtres "pour porter témoignage de la résurrection du Seigneur" (Ac 4, 33). Plus que jamais, c'est en étant "fidèles à écouter l'enseignement des Apôtres, à vivre en communion fraternelle, à rompre le pain et à participer aux prières" (Ac 2, 42) que nous serons fidèles à la vision prophétique de saint Dominique qui voulut un Ordre entièrement consacré à la prédication de la Parole.

Bonne nouvelle pour tous

48. Envoyés par le Christ pour "porter la bonne nouvelle aux pauvres" (Lc 4, 18), nous sommes appelés à rejoindre les situations concrètes des hommes et des femmes de notre temps pour partager avec eux une parole d'espoir et d'amitié, surtout en ces temps où beaucoup se découragent de voir se lever un monde plus humain. En effet, beaucoup sont, aujourd'hui, frappés par les effets de la crise économique, sociale et morale qui engendre de la précarité et de l'exclusion. Notre prédication manifestera notre compassion pour ceux qui souffrent, témoignera de notre solidarité pour les exclus et ceux qui vivent aux périphéries de nos sociétés, trouvera des accents prophétiques pour dénoncer ce qui défigure l'humain et surtout inviter à des changements de mentalité. D'autres souffrent des mécanismes identitaires qui engendrent des fondamentalismes, de la violence voire des persécutions. Notre prédication cherchera toutes les formes de dialogue possibles, formera à l'écoute respectueuse de l'autre et à une parole qui n'agresse mais recherche humblement et avec les autres la vérité. Enfin, dans un contexte de sécularisation, notre prédication cherchera à montrer comment la foi donne sens à la vie, unifie la personne, la constitue dans la relation à Dieu et aux autres et, enfin, lui ouvre un horizon insoupçonné de liberté.

"Va dire à mes frères". (Jn 20, 17)

49. Fêter les huit siècles d'existence de l'Ordre des Prêcheurs consiste moins à commémorer un anniversaire qu'à nous projeter, tous ensemble avec enthousiasme, vers l'avenir de notre charisme. Nous le croyons, le ministère de l'évangélisation restera une nécessité pour l'Eglise au service du monde. Oui, "qu'ils sont beaux les

pieds de ceux qui annoncent la paix, de ceux qui annoncent de bonnes nouvelles !" (Rm 10, 15). Dieu, nous le croyons, a un projet magnifique pour la communauté humaine et il nous a choisis, en dépit de notre faiblesse, pour en être les témoins joyeux.

CAPUT III: DE JUBILÆO ET RENOVATIONE MISSIONIS EVANGELIZATIONIS ORDINIS

Ouverture du Jubilé

50. [*Declaratio*] We declare that the Order will celebrate a Jubilee Year with the theme “Sent to preach the Gospel”. This marks the issuing of the Bulls promulgated by Pope Honorius III eight centuries ago, confirming the foundation of the Order, in 1216 and 1217.

51. [*Declaratio*] We declare that in celebrating a Jubilee the Order seeks to renew itself by entering into a dynamic process that culminates in sending the friars to preach anew, just as Dominic sent the first brethren. In preparing for the Jubilee we affirm that as Dominicans we are sent to preach the Good News of the Resurrection of Christ. As we prepare to be sent anew we ask ourselves: By whom are we sent? To whom are we sent? With whom are we sent? What do we bring with us in being sent?

We are conscious that we will share the joy and the freedom of being sent, following Saint Dominic, with the whole Dominican Family.

52. [*Gratiarum Actio*] We thank fr. José Gabriel Mesa and the members of the working team who prepared the Jubilee proposal.

53. [*Ordinatio*] We ordain the Master of the Order to name a Coordinator and Steering Committee as soon as possible to oversee the Jubilee and to work together with the Provincial Promoters of the Jubilee.

54. [*Ordinatio*] Nous ordonnons aux prieurs provinciaux qui ne l’ont pas déjà fait de nommer un promoteur provincial du Jubilé et d’en informer la curie généralice avant le 22 décembre 2013.

Notre histoire

55. [*Declaratio*] Frères et sœurs de l’Ordre des Prêcheurs, nous sommes les héritiers d’une histoire commune riche mais aussi complexe qui nous inspire pour annoncer l’Evangile par la prédication apostolique, la *missio ad gentes*. Cette histoire continue à façonner aujourd’hui les membres de la famille dominicaine. L’Ordre a beaucoup apporté à l’humanité sur tous les continents : intelligence de la foi, recherche philosophique, promotion et réflexion sur les droits de l’homme, œuvres d’art, travaux d’érudition, œuvres de charité...

Les membres de l’Ordre ont souvent été inférieurs à leur mission. Nous devons avoir le courage d’examiner aussi les aspects sombres ou discutables de notre histoire. Par exemple, les quatre colloques scientifiques organisés par l’Istituto Storico Ordinis Praedicatorum (ISOP) sur l’implication des dominicains dans l’Inquisition ont manifesté le souci d’éclairer cette histoire pour qu’elle soit connue des nouvelles générations.

56. [*Commendatio*] Dans cette perspective, nous recommandons aux promoteurs du Jubilé :

-
1. de veiller à ce que les sources concernant saint Dominique et la naissance de l'Ordre soient disponibles, dans des éditions de valeur scientifique ;
 2. de travailler à la connaissance de la sainteté dominicaine dans toutes ses dimensions ;
 3. de promouvoir la connaissance du patrimoine artistique et spirituel de l'Ordre ;
 4. d'étudier l'histoire de la prédication ;
 5. d'encourager, pour la connaissance de cette histoire, l'utilisation des Techniques d'Information et de Communication qui permettent un partage des ressources à l'échelle du monde.

Les promoteurs du Jubilé doivent être aidés par leurs supérieurs et les régents des études.

Critères pour la célébration du Jubilé

57. [*Commissio*] Nous chargeons le Comité de pilotage du Jubilé, au niveau de l'Ordre, et les promoteurs provinciaux du Jubilé, au niveau des provinces, de préparer un programme en se conformant aux critères suivants :
 1. The celebration of the Jubilee over the next three years means entering into a dynamic process of renewal (mission, spiritual life, common life, institutions) and not just the celebration of events.
 2. The celebration should not be self-referential but oriented towards God, from whom we receive the gift of our Dominican vocation, and towards those to whom we are sent.
 3. Remembering our history is not for self-glorification but to remind us of our origins in a spirit of gratitude, and to help us to discover the place of itinerancy in our way of life.
 4. The celebration of the Jubilee is an opportunity for us, in an ecumenical spirit, to venture into "new worlds" in dialogue and solidarity with the forgotten, the poor, the victims of violence and oppression. We should reach out to believers of other religious traditions and non-believers alike, close to them in their search for meaning.
 5. The celebration of the Jubilee should reflect the creativity that is needed to preach today through the arts (poetry, painting, film, etc.) and modern means of communication (internet, YouTube, twitter, etc.).
 6. The events that celebrate the Jubilee are most powerful when they have symbolic value like Pope Francis's first journey outside Rome to the margins of Europe to the people and refugees of Lampedusa.
 7. In choosing sites for the celebration of the Jubilee new foundations where the order is being born should be privileged.

8. Resources (intellectual and economic) and materials (art, audio-visual, print) for the celebration of the Jubilee should be shared.

9. We must take care to include all branches of the Dominican Family in the celebration.

10. The celebration of the Jubilee must try to capture the voice and imagination of the young and to lead them to participate in our mission of evangelisation.

Calendrier et propositions pour le Jubilé

58. [Commendatio] Temps du Jubilé

1. Depuis 2006 et jusqu'en 2016, chaque année est dédiée dans l'Ordre à un thème spécial. Le chapitre général recommande au Comité de pilotage du Jubilé de prendre ces thèmes en considération.

2. Nous demandons au Comité de pilotage du Jubilé de prendre en compte les événements en cours de préparation dans les provinces françaises pour faire mémoire, en 2015, de l'installation d'une petite communauté autour de saint Dominique à la maison Pierre Seilhan (Toulouse) au printemps 1215.

3. L'année jubilaire proprement dite sera célébrée du 7 novembre 2015 (Toussaint de l'Ordre) au 21 janvier 2017 (bulle *Gratiarum omnium largitori* du pape Honorius III).

59. [Commendatio] Lieux du Jubilé

Nous recommandons au Comité de pilotage de privilégier les lieux suivants pour poser les actes liés au Jubilé :

1. lieux qui sont liés à la vie de saint Dominique et à la naissance de l'Ordre des Prêcheurs : en particulier Caleruega, Palencia, Osma, Fanjeaux, Prouilhe, Toulouse, Rome et Bologne ;

2. lieux où des membres de l'Ordre se consacrent spécialement à la prière et la vie contemplative : monastères, sanctuaires ;

3. lieux situés aux frontières (cf. Chapitre général d'Avila), « les lignes de fracture de l'humanité » (cf. Pierre Claverie), les lieux où l'Ordre est en train de se développer.

Programme du Jubilé

60. [Commissio] Publication d'un programme

Nous chargeons le Comité de pilotage du Jubilé de publier avant la fin de l'année 2014 un livret-programme, en espagnol, français et anglais.

Ce livret-programme comportera notamment les points suivants :

1. une explication du thème et du sens du Jubilé en conformité avec l'esprit défini par les actes de ce chapitre.

2. une notice historique donnant les principales étapes de la naissance de l'Ordre et les éléments pour une biographie de saint Dominique tenant compte de la recherche historique récente.

3. un calendrier des célébrations et manifestations organisées à l'occasion du Jubilé au niveau de l'Ordre, ainsi qu'une présentation des principales manifestations organisées dans les provinces, dans les régions de l'Ordre ou par des institutions relevant de l'Ordre.

61. [*Petitio*] Nous demandons au Comité de pilotage d'inclure les éléments suivants dans le programme établi au niveau de l'Ordre :

1. un rassemblement du Mouvement international de la jeunesse dominicaine (IDYM) en lien avec les Journées Mondiales de la Jeunesse prévues à Cracovie en 2016 ;

2. une exposition présentant les œuvres d'artistes dominicains contemporains dans un lieu public très fréquenté (hall d'aéroport par exemple) ;

3. une exposition sur panneaux mobiles présentant la vie de saint Dominique, sa mission et la naissance de l'Ordre ; cette exposition doit être conçue de manière à pouvoir être traduite en diverses langues et dupliquée pour être mise à la disposition des provinces et de toute la famille dominicaine ;

4. une collaboration avec les membres de la famille dominicaine qui sont actifs dans le domaine des Techniques d'Information et de Communication pour prêcher l'Évangile par internet ;

5. une coordination entre les différentes communautés établies sur le chemin de saint Dominique, de Caleruega à Bologne, pour soutenir les pèlerins dans leur démarche et leur faire découvrir la vie de saint Dominique dans son ensemble ;

6. un symposium, co-organisé par les institutions intellectuelles placées sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre, consacré à l'annonce de l'Évangile et à ses défis œcuméniques dans le contexte de la sécularisation et de l'expansion de nouveaux mouvements religieux ;

7. dans le cadre du processus de Salamanque, un événement consacré à l'héritage de Vitoria et à la postérité de sa réflexion pour les défis rencontrés par les droits de l'homme aujourd'hui (situation des migrants, réfugiés, autochtones...) ;

8. un pèlerinage de frères étudiants représentant toutes les provinces de l'Ordre avec le Maître de l'Ordre ;

9. une rencontre avec le pape pour que l'Ordre soit renouvelé dans la mission dominicaine au cœur de l'Église ;

62. [*Commendatio*] Autres colloques et manifestations

Nous recommandons au Maître de l'Ordre et aux prieurs provinciaux concernés par l'engagement de frères de leurs provinces de soutenir les projets scientifiques en préparation ; ils contribuent au dialogue de l'Évangile avec le monde :

1. éditions critiques de textes historiques concernant l'Ordre ;

2. élaboration et présentation de la Bible en ses traditions (BEST) par l'Ecole Biblique et archéologique française à Jérusalem (EBAF) ;

3. colloques de théologie (Order of Preachers and Vatican II, Toronto 2015 ; III^{ème} symposium thomiste, Toulouse 2016; etc.) ;

4. Un colloque sur la Parole de Dieu organisé en collaboration par l'Angelicum, l'EBAF et la postulation de la cause du Père Lagrange.

Nous encourageons les centres de recherche liés à l'Ordre pour qu'ils développent des projets dans le cadre du Jubilé et les fassent connaître à l'Ordre par l'intermédiaire du Comité de pilotage.

CAPUT IV: DE SEQUELA CHRISTI

United in Faith

63. [*Exhortatio*] We exhort the brothers to rediscover the richness of our liturgical life in common as an essential part of our Dominican life (cf. LCO 63). Each community should celebrate the liturgy as an expression of living faith and an act of preaching, taking into account the following criteria:
1. The celebration of the liturgy is an expression of the life of the Church and the unity of the brothers. The mere fulfilment of rubrics does not of itself assure this truth.
 2. Our liturgical celebration must take root in the on-going liturgical tradition of the Church, and of the Order and its own elements, keeping into account the criteria for the renovation of the liturgy from Vatican II, subsequent directives from the Congregation for Divine Worship and the Discipline of the Sacraments, and the directions of the International Commission for the Liturgy of the Order (ACG 2010 Rome: 75).
 3. Our Constitutions remind us that the Conventual Mass is the clearest sign of our unity in the Church and in the Order; therefore “it is preferable that the Conventual Mass be concelebrated” by the priestly brothers (LCO 59 § II).
 4. Preaching should be included in the Conventual Mass or other liturgical celebrations to foster the sharing of our faith.
64. [*Petitio*] We petition all Provinces and Vicariates to inform the President of the International Liturgical Commission of the Order on what progress they have made in the translation of the *Proprium Ordinis Praedicatorum* (ACG 2010 Rome: 75 §§ 1-3), and to report even if no progress has been made.
65. [*Exhortatio*] Our personal prayer is rooted in common prayer and our common prayer in personal prayer. We exhort all the brothers to keep in mind the value of individual and prayerful reading of the Word of God (cf. LCO 66 § I), keeping in mind the motto of the Order *contemplata aliis tradere* and not forgetting that “*aliis*” means first of all our own brothers in community.
66. [*Commendatio*] In order to provide for spaces of renewal and healing for our fraternal relations, we recommend that all communities include at least once a year a time of communal reconciliation among the brothers (ACG 2010 Rome: 62 § 5; ACG 2007 Bogotá: 192; ACG 2004 Krakow: 221).
67. [*Petitio*] From the example of the life of the apostles found in the Scriptures, St. Augustine says that “the chief motivation for your sharing life together is to live harmoniously in the house and to have one heart and one soul seeking God” (*Rule of St. Augustine* chapter 1). The contemporary thrust to polarization in political, social, cultural, economic and many other spheres presents a challenge to our commitment to this apostolic life. We petition all communities in the Order to dedicate a regular chapter meeting within the next six months to revising their life in common in view of our call to be of one heart and soul against this present ill of polarization. In particular the following questions should be considered:

1. Does the present practice in the community seek the common good, or does it mirror the pursuit of political parties to prove themselves right and their contraries wrong for the sake of gaining office?

2. In our community deliberations, do we often make use of our procedure in order to exclude our competitors rather than to let our decisions be the result of a search for the common wisdom and the seeking out of mutual understanding

3. Do we seek in our communities to enter into mutual understanding through dialogue with open hearts and a firm commitment to understand and consider one another, or do we manipulate the structures to get what one group of brothers thinks is right?

68. [*Commissio*] We commission the Master of the Order to have St. Francisco Coll y Guitart, O.P. inserted into the Liturgical Calendar of the Order on May 19, with the rank of obligatory memorial, and to have St. Zdislava of Lemberk inserted into the Liturgical Calendar of the Order, insofar as this has not been done, on January 4, with the rank of obligatory memorial. This legislation does not prevent Provinces from requesting permission to celebrate these saints on other days, should their celebration be impeded by a local saint.

Mission as Community

69. [*Petitio*] We petition the Master of the Order to write a letter on the subject of the community project.

70. [*Petitio*] We petition all brothers to take heed of the need for their active and responsible participation in the building of our life in common by integrating individual apostolic initiatives into the framework of their community project.

71. [*Exhortatio*] Our vows ask us to go beyond the natural instinct for self-preservation and continually follow the command of Christ to “go, sell all you have ... then come, follow me” (Matthew 19:21). In this spirit, we exhort all brothers who are leading our initiatives in ministry always to remember that they use their gifts and talents for the common mission of the Order.

72. [*Exhortatio*] We exhort Priors Provincial to ensure that provincial ministerial commitments be structured and executed so that, while they may depend on the personality and gifts of some particular friar, they can be handed over graciously when appropriate.

73. [*Commendatio*] In order to foster the greatest participation of brothers in common life, we recommend that all communities, in their development of the community project, take special care to respect the needs of the ministries of the brothers when scheduling liturgy, chapters and other community functions. In the same way individual brothers should always consider their responsibilities to common life when scheduling their ministries.

74. [*Exhortatio*] In order to favour the participation of all of our friars in common life, we exhort all Provincials and Vicars Provincial to consider whether they should restructure their presence in their territories with a view to enabling brothers who live alone, or in smaller communities in proximity to one another, to move into larger communities or convents.

-
75. [*Ordinatio*] We ordain that all Priors Provincial and Vicars Provincial, with their respective councils, and in accordance with LCO 32 § II, establish and implement norms to be followed in regard to those friars who repeatedly refuse to hand over their income to the community in spite of fraternal correction (cf. ACG 2004 Krakow: 238).
76. [*Ordinatio*] We ordain that all Priors Provincial and Vicars Provincial review every year the situation of brothers who have been outside community for long periods of time, taking into account the Constitutions of the Order and Canon Law.

Care for our Vulnerable

77. [*Exhortatio*] We exhort all Provinces, Vice Provinces and Vicariates to develop policies and seek to procure sufficient means to tend to, accompany and care for elderly and sick brothers. Beside professional accompaniment, the spiritual and fraternal presence of the brothers to them must not be lacking (ACG 2007 Bogotá: 173-175).
78. [*Petitio*] We petition all communities to take into account in their community project those elderly brothers who have the capacity to remain at least partially active in the ministry of preaching and teaching, and to value the wisdom they bring from a life of experience in the preaching mission of the Order.
79. [*Ordinatio*] We ordain that all Provinces, at their next Chapter, verify that their policies are in accordance with ACG 2004 Krakow: 232-236, ACG 2007 Bogotá: 181-184 and ACG 2010 Rome: 71 regarding the questions of the affective health and addictions of the Brothers.

Co-operator Brothers

80. [*Declaratio*] We declare that the identity of the Order as a “clerical order” (*The Fundamental Constitution* § VI) does not imply that all its members are clerics. The contemporary promotion of the Co-operator Brother vocation is an opportunity to break down all forms of clericalism contrary to our fraternal life, rather than to clericalise the Co-operator Brother vocation.
81. [*Gratiarum Actio*] We commend all brothers involved in the “Dominican Co-operator Brother Study” for their commitment to rejuvenating this vital vocation in the Order.
82. [*Exhortatio*] We exhort Priors to encourage and support the communal reflection of the final report produced by the “Dominican Co-operator Brother Study” (cf. *Relatio de Statu Ordinis* of the Master of the Order, 2013: 113).

CAPUT V: DE STUDIO

All Friars

83. [*Exhortatio*] We exhort all friars to mark this time of jubilee by renewing their study of the life-giving Word of God, remembering particularly the Gospel of St Matthew and the Letters of St Paul.
84. [*Exhortatio*] We exhort each local community and each friar to take time to prepare a programme of study linked to their ministry of salvation (cf. LCO 76) in the context of the Jubilee.

Provincial Centres of Studies

85. [*Commissio*] We commission all the Regents of Studies and the superiors of Provinces and Vicariates in each region to meet together at least once before the General Chapter of 2016 in order to study, and implement where possible, the kinds of concrete collaboration needed in that region. Keeping in mind LCO 91, this may entail the amalgamation of centres, as well as the diversification of academic courses and programmes amongst the centres of study and other Dominican academic institutes in the region, including online and distance learning, and perhaps other measures (cf. ACG 2010 Rome: 89-92). This reconfiguration of our centres of study should foster the foundation of centres for specialized studies and research within the regions where there are none, enriching with the diverse cultural perspectives of the Order the intellectual contribution expected of us by the Church and society. This process is expected also to provide for a better distribution of our human, library, financial, building, and administrative resources, a better student enrolment and, most of all, a focused objective of each Dominican centre of studies.
86. [*Commissio*] We commission the Permanent Commission for the Promotion of Studies in the Order to facilitate and supervise this process, based on what was ordained to that Commission by the Chapter of Rome 2010 (ACG 2010 Rome: 97; 100). A report of this process of regional reconfiguration of our centres of study must be presented to the Socius for Intellectual Life, in time for him to prepare his own report for the 2016 General Chapter.
87. [*Petitio*] We ask the Socius for Intellectual Life to keep the regents and the provincials informed about the work of the Permanent Commission for the Promotion of Studies. We ask him to organize a virtual network that will allow all the regents of the Order to keep in touch and to develop common projects.
88. [*Ordinatio*] We ordain that provincial centres of study make comprehensive academic documentation available to their provincials, provincial councils, and the provincial commissions for intellectual life when requested to do so. Where appropriate, these should include independent reports by peer academics in comparable institutions, and clarification of any relationships entered into with accrediting bodies.
89. [*Petitio*] We petition the Master of the Order, in his visitation of entities where a Provincial Centre of Studies has been established (cf. LCO 91-2), to ensure that appropriate and adequate procedures of academic appraisal have been set in place in relation to such centres.

-
90. [*Commendatio*] We recommend that, in the task of renewing our study life and mission, the Socius for Intellectual Life, the Regents of Studies, Moderators and Conventual Lectors take into account the participation of members of all the branches of the Dominican family, including in teaching, research and administration. Their contribution is especially important in our provincial centres of study and in the institutions under the immediate jurisdiction of the Master of the Order.
 91. [*Ordinatio*] We ordain that all Provinces and Vicariates that do not have Dominican Centres of initial formation make sure to provide for all their students in formation the necessary supplementary education in relation to the spiritual, philosophical and theological heritage of the Order.
 92. [*Ordinatio*] We ordain that, before the General Chapter of 2016, each Province prepare a new or revised programme of studies for co-operator brothers, taking into account the forthcoming final report of the “Dominican Co-operator Brothers Study”, the diversity of ministries of the co-operator brothers, and the vision articulated by the Second Vatican Council (cf. *Perfectae Caritatis* 18).
 93. [*Commissio*] We commission the Master of the Order to incorporate a program of studies for the co-operator brothers into the coming revision of the *Ratio Studiorum Generalis* (cf. ACG 2010 Rome: 100.3).
 94. [*Exhortatio*] Recognizing that scientific research is an important part of the culture of study in our Order, we exhort Provincials and Regents of Studies to support gifted brothers who wish to pursue scientific specialization and dedicate themselves to research. Specialization and research in areas other than theology are to be encouraged. Brothers working in research are called to use their expertise to enrich the life of study in the Order. They are also invited to make use of their specialized knowledge in appropriate forms of their apostolate.
 95. [*Petitio*] We ask the different centres of study in the Order to take into account the new forms of digital media, especially in their theological and philosophical studies, in collaboration with the General Promoter of Social Communications and the OPTIC network (Order of Preachers for Technology, Information and Communication).
 96. [*Exhortatio*] Given the importance of the transformations taking place in the religious landscape, we exhort Provincials and Regents of Studies to support the study of ecumenical and inter-religious dialogues in their entities, and to form brothers specialized in this field. (cf. *Ratio Studiorum Generalis* 21)

Academic Institutions under the Master of the Order

97. [*Gratiarum actio*] We wish to thank the brothers that serve in the École Biblique et Archéologique Française, the theological faculty at Fribourg University, the Historical Institute, the Leonine Commission, and the Pontifical University of St Thomas (“Angelicum”) in Rome. We are glad to recognize their important theological contribution to the intellectual life of the Order, the Church, and the world.

Recruitment of New Professors

-
98. [*Commendatio*] The houses and institutions under the immediate jurisdiction of the Master of the Order all face the same structural problem in finding new professors, not being the responsibility of specific provinces. Because the Order values the work of these institutions, we strongly recommend that Superiors and Regents of Studies encourage the intellectual specialization of any gifted student, especially in academic fields where these institutions have been successfully working for the mission of the Order and the Church.
99. [*Petitio*] We ask that each of the institutions under the immediate jurisdiction of the Master of the Order build relationships with the Provinces including closer collaboration between directors of these institutes, and the individual Provincials and Regents of Studies in order to advance their mission. This requires generosity in the perspective of the international mission of the Order. In addition, the institutions concerned must make themselves attractive to new professors and researchers. We petition the Master of the Order to assist the directors in seeking new professors and researchers for the renewal of these institutions.

École Biblique et Archéologique Française, Jérusalem

100. [*Exhortatio*] In order to renew the mission of the École Biblique et Archéologique Française and in response of the request of the chapter of Rome (cf. ACG 2010 Rome 110) the Master of the Order has developed a strategic plan in collaboration with the École Biblique. We exhort the École Biblique to continue the implementation of this strategic plan, adopted in 2012. We further exhort the École Biblique to proceed with the development of the project “La Bible en Ses Traditions” (BEST).

Fribourg

101. [*Ordinatio*] Our mission in Fribourg is a project of collaboration by institutions under the immediate jurisdiction of the Master of the Order (couvent Saint Albert-le-Grand “Albertinum” and the Faculty of Theology) and the Province of Switzerland (couvent Saint-Hyacinthe and the studentate). Fribourg is an important place for the Order for both initial formation and post-graduate academic studies in Philosophy and Theology in the Dominican tradition. In order to strengthen the mission of the Order in Fribourg and in response to the request of the chapter of the Swiss Province (2010) for closer collaboration between the two convents of the Order in Fribourg, we ordain the Master of the Order and the Provincial of the Swiss Province to establish a commission with a view to the unification of the couvent Saint-Hyacinthe and the couvent Saint Albert-le-Grand.

The Historical Institute

102. [*Commissio*] In the context of the Jubilee of 2016, we commission the Master of the Order to renew the Historical Institute. This renewal will take into account various aspects of the present situation, including the housing of the Historical Institute and its library in the facilities of the *PUST*, the archives of the Order at Santa Sabina, and the on-going publications of the Institute. The Jubilee will also be an occasion to consider increased participation in, and preparation of, colloquia and conferences. It can be envisaged that facilities will be available for students and scholars to visit the Institute to do research. This renewal is to be completed by the opening of the General Chapter in 2016, and a report submitted to that chapter.

The Pontifical University of St Thomas (“Angelicum”)

103. [*Ordinatio*] As the viability of the Pontifical University of St Thomas Aquinas (PUST) in Rome becomes increasingly less certain, there is a serious concern about the University’s future. There is an urgent need of restructuring. We ordain that the Rector continue and accelerate the restructuring that is necessary for the sustainability and renewed flourishing of the University with the support of the Master of the Order. This restructuring must include clarity about the mission of the University, its financial planning, fundraising, renewal of the faculties, their programmes, their teaching staff and the recruitment of students. A process has already begun, including the revision of the statutes guided by the Master of the Order in response to the Chapter of Rome (ACG 2010 Rome: 120; cf. ACG 2010 Rome 118). The Rector should complete this restructuring by June 2015.
104. [*Commissio*] We commission the Master of the Order, as Grand Chancellor, to implement the revised statutes immediately after their approval by the Holy See.
105. [*Petitio*] We ask that the Master of the Order and the Rector of the PUST keep in mind the centres of studies of the Order affiliated or aggregated to the faculties of the PUST.

Other Entities

University of Santo Tomas

106. [*Gratulatio*] Upon the 400th anniversary of the Pontifical University of Santo Tomas in Manila, we congratulate the brothers of the Province of Our Lady of the Most Holy Rosary and the Province of the Philippines for having nurtured and developed the University into a comprehensive university that is unique in the Order and that continues to play a major role in the growth of the Church and the Order in Asia.

Societas Editorum Dominicanorum

107. [*Gratulatio*] We acknowledge with joy and further encourage the work of all the Dominican publishing houses that are members of the *Societas Editorum Dominicanorum*, following their fifth assembly hosted by the Editions du Cerf in Paris, May 2013.

CAPUT VI: DE MINISTERIO VERBI

Jubileo 2016

108. [*Exhortatio*] El Jubileo que celebraremos en 2016 es una gracia que el Señor nos concede para renovar la vida apostólica de la Orden, a partir de una profunda y serena escucha de la Palabra de Dios y una atención afectuosa a las esperanzas de los hombres y mujeres de hoy. Por eso, exhortamos a todas las comunidades a aprovechar esta ocasión para revisar su planificación apostólica y renovarla con imaginación, creatividad y libertad, teniendo presentes, de modo particular, los siguientes criterios:

1. llevar el Evangelio a los excluidos de la sociedad y a los alejados de la fe;
2. compartir entre nosotros los retos de la misión y trabajar en equipo;
3. comunicar el carisma de la predicación a los demás, especialmente a los jóvenes.

Foros de misión

109. [*Commissio*] Encomendamos al Socio del Maestro de la Orden para la Vida Apostólica que dé continuidad a los “Foros de Misión” que se han puesto en marcha después del Capítulo General de Roma, a partir de una petición del Maestro de la Orden a diversas provincias (cf. Carta del MO a los provinciales, prot. 50/12/733). La finalidad de estos foros es poner en comunicación e intercambiar experiencias entre frailes de diversas partes del mundo que trabajan en áreas semejantes de misión, con la metodología más adecuada para cada uno de ellos.

110. [*Petitio*] Pedimos a los Socios regionales y a los Priors provinciales que promuevan la participación de los hermanos en estos foros y redes de trabajo, no como otra tarea más sino como un estímulo y una fuente de recursos útiles para el desarrollo de su propia misión.

111. [*Exhortatio*] Teniendo en cuenta los informes recibidos por este Capítulo y las reflexiones que el Maestro solicitó a las Provincias, queremos destacar algunos desafíos particulares para varios de estos ámbitos de misión. Exhortamos a los hermanos comprometidos en alguno de ellos, a reflexionar sobre él y a tenerlo en cuenta cuando proyecten sus acciones para el futuro:

1. *Migrantes*: acompañar a los migrantes en la defensa de su dignidad y derechos y analizar con claridad y justicia las diversas responsabilidades en este fenómeno.
2. *Pueblos indígenas*: acompañar a los pueblos indígenas y anunciarles el Evangelio; defender su dignidad e identidad; luchar contra la explotación de su medio vital.
3. *Diálogo interreligioso*: contribuir a una comprensión mutua entre los fieles de distintas religiones; tarea urgente en todas partes a causa de la creciente globalización y de las amenazas a la paz.
4. *Pastoral en los centros de la ciudad*: ofrecer espacios de encuentro y escucha tanto a quienes viven en la soledad y abandonados como también a aquellos que no vienen habitualmente a nuestras iglesias.
5. *Peregrinaciones y devoción del rosario*: aprovechar estas formas tradicionales de devoción mariana para favorecer una relación vital con Cristo a partir de la meditación del Evangelio con María.

6. *Ministerio parroquial*: cuidar la calidad de la predicación y la formación en la fe, e ir más allá de los límites del templo para acercarse a los alejados y a los jóvenes.

7. *Educación y evangelización*: buscar las maneras más adecuadas de comunicar la fe y los valores humanos a los jóvenes que buscan la verdad, la libertad y la solidaridad, privilegiando en especial la protección de la vida, del matrimonio y de la familia.

Proceso Salamanca

112. [*Commissio*] Entre los proyectos desarrollados a partir de 2010, tiene una importancia particular el denominado “Proceso Salamanca”. Consiste en un modo peculiar de colaboración permanente entre los frailes comprometidos en la misión y los frailes dedicados a los estudios, tal como ocurrió en el siglo XVI entre los misioneros en el Nuevo Mundo y los frailes del Convento de San Esteban de Salamanca. Encomendamos a los Socios del Maestro para la Vida Intelectual y para la Vida Apostólica informar a la Orden acerca de los primeros pasos dados en este camino e impulsar su implementación en las diversas regiones de la Orden.
113. [*Petitio*] Pedimos a los Regentes de Estudios que, durante el año 2014, presenten para la discusión en el Consejo de su Provincia todo lo relativo al “Proceso Salamanca”, poniendo especial atención a aquellos temas que sean de especial interés en cada Provincia. Como resultado de esta discusión, cada una de las Provincias podría asumir uno o más temas, organizando grupos que incluyan hermanos comprometidos en la tarea pastoral y otros en tareas académicas, de tal manera que puedan darse respuestas pertinentes y fieles al Evangelio que contribuyan a la renovación de la misión de la Provincia.
114. [*Exhortatio*] Exhortamos a los hermanos a tener en cuenta, de modo particular, algunos ámbitos de la realidad socio-cultural que hacen particularmente urgente este diálogo:
1. ámbitos de vulnerabilidad: pueblos y personas que se hallan amenazados en su vida, dignidad, cultura (migrantes, indígenas, minorías, poblaciones desplazadas por la violencia y la explotación de recursos, etc.);
 2. ámbitos de la búsqueda de sentido y pertenencia: tratar de comprender las causas, sus dificultades y posibles conflictos (por ejemplo, a causa de su identidad nacional, cultural o religiosa, iglesias pentecostales, etc.);
 3. ámbito de la secularidad: del abandono de la fe y de la religión, del agnosticismo y de la indiferencia.

Internet

115. [*Ordinatio*] Considerando que Internet no es sólo un medio técnico de comunicación con sus exigencias técnicas, sino también un nuevo campo de comunicación que exige formas y estilos nuevos ordenamos a las Provincias nombrar un promotor de medios de comunicación, con la tarea principal de promover y coordinar a nivel de cada provincia las iniciativas en este campo. Cada promotor provincial de medios de comunicación deberá informar de su designación a la Curia General, a fin de integrarse a una red más amplia “Orden de Predicadores para la Tecnología, la Información y la Comunicación” (OPTIC), coordinada por el Promotor General para la Comunicación.

-
116. [*Commissio*] Encomendamos al Promotor General para la Comunicación proponer nuevos modos de trabajo en red para los frailes involucrados en el “Proceso Salamanca” y en los demás Foros de Misión.

Jóvenes y Movimiento Juvenil Dominicano (MJD)

117. [*Petitio*] El Movimiento Juvenil Dominicano (MJD) ha celebrado recientemente un Encuentro Internacional en Bogotá (Colombia). Actualmente está extendido en aproximadamente 20 países, pero muchas entidades todavía no lo conocen. Pedimos a los Piores provinciales promover la organización del MJD en sus entidades y designar frailes asistentes para los grupos ya constituidos.
118. [*Exhortatio*] Exhortamos a todos los hermanos que trabajan en la pastoral juvenil, especialmente con el MJD, no sólo a predicar a los jóvenes, sino también a formarlos a ellos mismos como predicadores de otros jóvenes.

Otros temas de la comisión

Journées Romaines Dominicaines

119. [*Gratulatio*] Agradecemos que las *Journées Romaines Dominicaines* de 2014 hayan sido trasladadas a Indonesia. Apoyamos la reunión conjunta con los promotores regionales de justicia y paz de la región Asia-Pacífico sobre el mismo tema del diálogo interreligioso.

Fraternidades sacerdotales

120. [*Petitio*] Pedimos a los Piores provinciales que acompañen a los miembros de las fraternidades sacerdotales dominicanas y, si es el caso, nombren algún fraile para que trate de crear estas fraternidades. Pedimos asimismo que se considere la posibilidad de incorporar diáconos permanentes, sea a las fraternidades sacerdotales o a las fraternidades laicales.

Significado de los vicariatos regionales y provinciales para la misión de la Orden

121. [*Commissio*] Encomendamos a los socios del Maestro de la Orden para las distintas regiones que preparen, junto con los Piores provinciales y vicarios respectivos, un informe sobre el papel que los Vicariatos regionales y provinciales han tenido en la misión de la Orden. Este informe debe incluir a los vicariatos que existían en el momento del Capítulo General de Walberberg (1980). Este informe deberá ser presentado en el próximo Capítulo General.

Fundación en Madagascar

122. [*Exhortatio*] La Provincia de Tolosa fundó hace veinte años una casa en La Reunión. La Provincia se prepara para reforzar su presencia en esta isla para asegurar a partir de ahí una misión más amplia en la región Océano Índico. Exhortamos al Prior provincial y su consejo a mirar favorablemente los requerimientos apostólicos venidos de Madagascar, y a tomar contacto con la IAOP.

www.word.op.org

123. [*Gratulatio et commissio*] Agradecemos a fray Scott Steinkerchner por la valiosa tarea que ha realizado con la página web www.word.op.org y encomendamos al Promotor para las Comunicaciones prolongar y completar la traducción de la página web al español y al francés.

CAPUT VII: DE INSTITUTIONE

La Formación continua

124. [*Ordinatio*] La formación continua es cada vez más necesaria para conocer e interpretar las inquietudes del mundo y la realidad política y social de nuestro tiempo; para conservar la esperanza y compartir la fe; para crecer en integración humana y afectiva y para construir una comunidad de predicación al servicio del pueblo de Dios. Por lo cual, Ordenamos al promotor provincial de formación permanente (LCO 251 ter) y a los priores conventuales, asistidos por el lector conventual que, en el marco del proyecto comunitario, organicen, al menos dos veces al año, una reunión de formación continua sobre estos temas u otros semejantes propuestos por los miembros de la comunidad, en la que todos ellos deberán participar.
125. [*Declaratio*] Declaramos que al hablar de formación permanente en la Orden, no sólo se hace referencia a la adquisición de contenidos posteriores a los estudios institucionales, sino también al proceso continuo de maduración del fraile (cf. LCO 251 bis) y a la edificación de la comunidad dominicana en todos los aspectos de su existencia.
126. [*Commissio*] Encomendamos a los Priores Provinciales y a los encargados de la formación permanente que motiven, en la perspectiva del jubileo, a las comunidades de su entidad a reflexionar sobre el tema “La comunidad y su relación con la misión” y organicen un encuentro provincial sobre este tema entre los años 2014 y 2015, a fin de encontrar criterios integradores de estas dos dimensiones fundamentales de nuestra vida.

La Formación de formadores

127. [*Commissio*] Reconociendo la importancia que tiene la formación de los hermanos en la situación actual, acosada por cambios acelerados e insospechados, y teniendo en cuenta las preocupaciones sobre la formación expresadas por el Maestro de la Orden en su *Relatio*, encomendamos al Maestro de la Orden que delegue, según él lo considere, a uno de sus actuales socios para que se ocupe de los asuntos relacionados con la formación de los frailes.
128. [*Petitio*] Pedimos al Maestro de la Orden que el socio delegado para la formación de los frailes tenga, entre sus funciones, las siguientes:
- 1) ayudar al Maestro en la promoción de la formación inicial y permanente de los hermanos clérigos y cooperadores,
 - 2) ayudar en la promoción de la vida comunitaria en las provincias,
 - 3) coordinar la redacción o modificaciones de la *Ratio Formationis Generalis* cuando sean necesarias,
 - 4) promover la formación de formadores.
129. [*Petitio*] Pedimos al Maestro de la Orden que encargue al socio delegado para la formación de los frailes que, ayudado por una comisión de expertos, nombrados por el Maestro de la Orden, elabore un *Curriculum* marco para formadores, a fin de

capacitarlos para su tarea. Dicho *Curriculum* será presentado para su aprobación en el transcurso del año 2014.

130. [*Petitio*] Pedimos al Maestro de la Orden que encargue al socio delegado para la formación de los frailes que diseñe y organice durante el año 2014, uno o más talleres para los formadores recientemente nombrados, donde los participantes reflexionen acerca de los elementos esenciales de la formación, de acuerdo a nuestra tradición y carisma dominicanas, a fin de ayudarles a realizar adecuadamente su labor. (Cf. ACG 2004 Cracovia 274, ACG 2010 Roma 191).
131. [*Gratulatio et commissio*] Felicitamos a las Regiones que organizan regularmente encuentros y cursos para los formadores y encomendamos a la IEOP promover actividades de este tipo antes del 2016. (cf. ACG 2004 Cracovia 272, ACG 2007Bogotá 219, ACG 2010 Roma 192)
132. [*Petitio*] Pedimos al Maestro de la Orden que, con la ayuda del socio delegado para la formación de los frailes, presente una nueva *Ratio Formationis Generalis* para el 2016.
133. [*Commissio*] Encomendamos a los Capítulos Provinciales y a los Piores Provinciales con su Consejo, que cuando nombren nuevos formadores, hagan todo lo posible para que éstos asuman su servicio por lo menos seis meses después de su nombramiento, a fin de que puedan prepararse para realizar este delicado e importante servicio a la Orden.

Formación para la madurez dominicana

134. [*Exhortatio*] No nacemos dominicos sino que crecemos y nos convertimos paulatinamente en dominicos. La formación humana, intelectual, espiritual y afectiva necesita ocupar un lugar especial a fin de que podamos asumir la misión de la predicación de la Orden. Por eso, exhortamos a los Piores conventuales y formadores a releer y reflexionar los textos relativos a la formación del LCO 164-176 y las actas de CG 2010 Roma 185-190, 195-197, y a ponerlos en práctica.
135. [*Exhortatio*] La madurez dominicana se expresa en la vivencia gozosa de los consejos evangélicos y de las virtudes, a cuya vivencia nos comprometemos por nuestra profesión religiosa (cf. Carta de Timothy Radcliffe, *Vowed to the Mission*, 1994). Exhortamos a nuestras comunidades a prestar especial atención a la reflexión y fidelidad a los rasgos de nuestra consagración religiosa dominicana, profundizando en su dimensión contemplativa, fuente de toda nuestra vida y misión.
136. [*Exhortatio*] Para crecer en madurez humana y dominicana se requiere un clima de relaciones de respeto, de habilidades de relación, de perdón recíproco y confianza en el hermano. Exhortamos a los superiores que cuiden especialmente estas condiciones en las comunidades de formación.
137. [*Exhortatio*] En la Sagrada Escritura, la historia de las personas no es olvidada sino integrada en la historia de la salvación. De igual manera, cuando un joven llama a la puerta de nuestros conventos, nosotros debemos considerar también su historia y la nuestra. No debemos tener miedo a mirar nuestro pasado y el de los jóvenes. Debemos pedir a ellos y a nosotros una actitud de apertura y comunicación.

Exhortamos a los superiores y a los miembros de la comunidad de formación a acogerse recíprocamente con el corazón y la mente abiertos.

138. [*Exhortatio*] Exhortamos a los formadores y a los miembros de las comunidades de formación a que no favorezcan formas y actitudes que retrasen la maduración de los jóvenes que formamos. Debemos aprender recíprocamente a encontrar apoyos y respuestas maduros a nuestros problemas en el seno de nuestras comunidades, en un auténtico y profundo amor por el Señor.
139. [*Commissio*] La formación es un medio para servir mejor a la humanidad. Por eso, el deseo del servicio de la predicación y la disponibilidad para la misión debe estar presente desde el inicio de la vida dominicana. Encomendamos a los superiores, formadores y promotores vocacionales a tener en cuenta estos criterios a la hora de realizar el discernimiento vocacional, a fin de evitar cualquier signo de narcisismo en los hermanos en formación.
140. [*Commissio*] Encomendamos a los priores y superiores de conventos y casas de formación, que en común acuerdo con los formadores, se propicien durante el año, donde aún no se hacen, algunos encuentros informales, integrando a todos los hermanos en formación, a fin de favorecer el compartir y el mutuo conocimientos entre todos los miembros de estas comunidades.
141. [*Commissio*] Dado el gran número de frailes y comunidades de edad cada vez más avanzada, encomendamos al socio delegado para la formación de los frailes que establezca en la *Ratio Formationis Generalis* una parte dedicada a la formación específica para vivir provechosamente esta etapa de la vida, desde el punto de vista humano y dominicano, y para poder predicar desde ella y para ella.
142. [*Commissio*] Encomendamos al socio delegado para la formación de los frailes tener en cuenta en la nueva redacción de la *Ratio Formationis Generalis* el n. 349 del Capítulo General de Providence: "... Ordenamos que en nuestro programa de formación haya una seria reflexión y compartimiento sobre vida afectiva, madurez, sexualidad, celibato y amor casto" (ACG 2001 Providence 349).

Diversidad y cooperación en la formación

143. [*Exhortatio*] Constatamos y valoramos la diversidad de ambientes en que se realiza nuestra formación, así como la necesidad que tiene la labor formadora de responder a las condiciones peculiares de nuestros candidatos y formandos. Exhortamos a los encargados de la formación inicial a tomar en cuenta los criterios y desafíos señalados en las actas del Capítulo General de Bogotá como una guía para comprender y trabajar mejor en esa diversidad (cf. ACG 2007 Bogotá 206-207).
144. [*Exhortatio*] El tiempo de preparación para el noviciado es realizado por nuestras entidades de maneras diversas, dependiendo de las condiciones propias de cada región. Exhortamos a los Priores Provinciales para que en el Consejo de Formación de sus respectivas entidades y en su *Ratio Formationis Particularis* se clarifique bien el carácter de la etapa de preparación al noviciado, de tal modo, que el noviciado conserve su carácter único de iniciación a nuestra vida religiosa dominicana.
145. [*Commissio*] La Orden de Predicadores fue fundada desde el principio para ser útil a la salvación de todos los hombres, más allá de nacionalidades, razas y lenguas.

Encomendamos a los encargados de la formación de cada entidad, que tengan especial atención para alentar la vocación misionera entre todos nuestros frailes estudiantes y asimismo para promover intercambios y experiencias interprovinciales e internacionales de formación y apostolado durante el tiempo de formación inicial, tal como lo señala el Capítulo General de Cracovia (ACG 2004 Cracovia 270).

146. [*Commissio*] La formación dominicana comporta una serie de exigencias importantes, a saber: una comunidad sólida que acoja, una estructura conventual que forme, formadores preparados, un claustro de profesores activo y un número suficiente de formandos. Encomendamos a los Piores Provinciales que no cuenten con estas condiciones en sus Provincias, que busquen medios e instrumentos de colaboración con otras entidades de la Orden, o bien que sus formandos sean recibidos por Provincias que dispongan de estas condiciones.

Promoción de las vocaciones dominicanas

147. [*Ordinatio*] Cada vocación a la vida dominicana es para el candidato una llamada del Señor y para nosotros que lo recibimos es un don del Señor. Es necesario, pues, promover y cuidar las vocaciones que Dios pone en nuestras manos. Ordenamos a las Provincias que todavía no tienen un Promotor Provincial de Vocaciones que seleccionen a un hermano, preferiblemente a tiempo completo, para esta esencial tarea (cf. ACG Roma 2010, 189).
148. [*Petitio*] Pedimos a los Promotores Provinciales de Vocaciones que promuevan también en su trabajo todas las vocaciones de la familia dominicana y que colaboren con ella en esta misión.
149. [*Exhortatio*] Contemplar y dar a los demás lo contemplado es la gran tarea de todo dominico. Exhortamos a los Piores Provinciales y a los Promotores Provinciales de Vocaciones, a que, en el proceso de selección de los candidatos, atiendan en ellos a este doble deseo: escuchar a Dios y servir a los hermanos en la predicación. Cuiden de ello especialmente en el caso de aquellos candidatos procedentes de otros Institutos o movimientos religiosos, o del clero secular, o de las llamadas “vocaciones tardías”.
150. [*Declaratio*] Declaramos que está ocurriendo en la Orden el surgimiento de una forma renovada de vivir la vocación de hermano cooperador (cf. *Estudio sobre los hermanos cooperadores*, [En preparación]). Son religiosos dominicos que asumen la forma de predicación del sacerdocio común de los fieles (cf. LCO 1, § VI). Esta nueva experiencia nos reta sobre todo a reconocer a los hermanos cooperadores como plenos predicadores.
151. [*Exhortatio*] Exhortamos a los frailes y especialmente a los promotores provinciales de vocacionales y a los formadores a valorar, acoger y promover la vocación del hermano cooperador en nuestra Orden (cf. ACG 2007 Bogotá 212).
152. [*Petitio*] Con motivo del Jubileo, pedimos al Maestro de la Orden que impulse la redacción de la historia de los hermanos cooperadores en la Orden, para conocer y valorar esta vocación y los diversos modos de vivirla.
153. [*Petitio*] Pedimos a los priores provinciales y a los encargados de la formación de todas las entidades de la Orden que tengan en cuenta en la formación de los

hermanos cooperadores la rica legislación sobre este tema en el LCO y en las actas de los capítulos generales (cf. LCO 217-220; ACG 1998 Bolonia 139; ACG 2004 Cracovia 250-254.258; ACG 2007 Bogotá 212-213; ACG 2010 Roma 198).

CAPUT VIII: DE REGIMINE

Restructuring of the Order

154. [*Ordinatio*] The process of restructuring begun by the General Chapter of Rome (2010) is intended to strengthen the mission of the Order as part of its renewal in the light of the coming Jubilee. In view of the fact that the Order is composed of Provinces (LCO 252), we ordain that the Master of the Order and all brothers of the entities concerned continue this process of reorganization of the structure of government (ACG Rome 2010: 201), in order to promote the apostolic mission and regular observance of the brethren. At the end of this process, which should be completed in 2016, there will be, as autonomous entities of the Order, only Provinces and Vice-Provinces. Convents and houses under the immediate jurisdiction of the Master of the Order will also exist. At the provincial level, in addition to convents and houses in the territory of the province, some provinces will have Provincial Vicariates, as well as convents and houses outside of the territory of the province. Moreover, all currently existing Regional Vicariates are to be designated Provincial Vicariates at the end of this process. Those convents or houses which are not integrated into a Province or a Provincial Vicariate at the end of this process are to be recognized as communities outside the territory of the Province. The Prior Provincial is to make an annual visitation to these communities and may name for such convents and houses a Vicar (cf. LCO 345).
155. [*Ordinatio*] We ordain that the Master and his council no longer establish any General Vicariate.
156. [*Ordinatio*] In order to strengthen Dominican life and mission, we ordain that by 2016 all General Vicariates conform to one of the entities of the Order outlined in Ordination no. 1. Each General Vicariate, with the assistance of the General Council, is to continue the process outlined in Act 206 of the General Chapter of Rome 2010.
157. [*Exhortatio*] Having in mind that “there is now no longer Jew nor Greek... for you are all one in Christ Jesus” (Gal 3:28), we exhort brothers of the entities that are or could be involved in a collaborative process to provide or to accept timely assistance in a spirit of fraternity to or from entities in the same region, and not to allow national feelings or historical memories to militate against the establishment and strengthening of the mission of the Order, which is the preaching of charity.
158. [*Petitio*] We petition the Master of the Order to present to the next General Chapter a proposal for the government of those remaining General Vicariates that have not been able to complete this process.
159. [*Ordinatio*] We ordain that each Province or Vice-Province not currently fulfilling the conditions in LCO 253 § I or LCO 257 § I.1 continue to determine what juridical structure would best energize its Dominican way of life and mission.
160. [*Constitutio*] The Chapter believes that for Provinces and Vice-Provinces which are declining in numbers, the burdens of government can weigh too heavily and some special provision may need to be made. Reducing Provinces to Vice-Provinces is not always sufficient, and it will no longer be possible after 2016 to reduce either to a General Vicariate, which in any case does not liberate the brothers for the mission of the Order.

We therefore inchoate with an ordination the following:

LCO 258 § I. – If for a period of three years, a province or vice-province does not fulfill the conditions established by LCO 253 § I or by LCO 257 § I, the general chapter or the Master of the Order with the consent of his council may declare that it no longer enjoys the rights and obligations of a province or vice-province, always with the exception of the right to participate in a general chapter that has already been convoked.

§ II. – This declaration having been made, if a province fulfill the conditions of LCO 257 § I, it enjoys the rights and obligations of a vice-province. Otherwise, the Master of the Order, having heard the brothers, shall institute as superior of this province or vice-province, for four years, a Vicar, being a brother who must fulfill the conditions required to be a provincial and who will govern it according to norms established by the Master of the Order.

§ III. – When a province or vice-province which had lost the rights of a province or vice-province as provided for in § I, shall once again, for a period of three years, have the necessary conditions, the General Chapter or the Master of the Order shall declare that it enjoys all its rights as a province or vice-province.

§ IV. – In regions where, because of adverse circumstances, a provincial chapter cannot be held, the Master of the Order, with the consent of his council, may provide for its equitable representation at the general chapter.

161. [*Petitio*] We petition the Master, when considering the establishment of new Vice Provinces (cf. LCO 257) to have particular concern for the need of a Vice Province to have all the resources necessary for a proper autonomy in matters of government, formation, study and economy.

Government for Mission

162. [*Exhortatio*] We exhort Provinces that have Provincial vicariates or other missions outside their territory to ensure in their apostolic planning that the strength of the mission is not weakened, and to ensure that the brothers in the missions have the necessary fraternal support, opportunities for common study and the other features proper to authentic Dominican life.
163. [*Exhortatio*] The biblical experience of a jubilee was marked by a spirit of generosity, manifested for example in the remission of debts. In anticipation of the Order's 800th Jubilee, we exhort all Provinces of the Order, in the same spirit of generosity, to consider ways in which they can offer assistance to weaker entities: this assistance might take the form of providing some or all initial formation, financial support or assignations of brothers, or even to the establishment of a convent in the territory of the weaker entity. Even weaker entities might consider giving out of their poverty.
164. [*Exhortatio*] We exhort those Provinces that do not have a significant experience or culture of external mission to consider ways in which their missionary spirit may be developed.

-
165. [*Commendatio*] We recommend that, where two entities of the Order are involved in a shared mission, with one entity providing assistance to another, the two enter into a carefully considered contract of collaboration.
166. [*Exhortatio*] We exhort Provinces intending to establish missions outside their territory to take care to ensure that they do so on the basis of a carefully considered and realistic plan.

Provincial and Regional Vicariates

167. [*Ordinatio*] We ordain that every Province having a Provincial or Regional Vicariate, at its next Provincial Chapter, shall consider whether such Vicariates fulfill the conditions necessary according to our laws, and proceed to make such institutional changes as are required in regard to existence, nomenclature and statute.
168. [*Ordinatio*] In view of LCO 362 § IV and LCO 384 § II.1 we ordain that the Master of the Order, when approving the Acts of a Provincial Chapter, shall ensure that the Statute of a Vicariate permits a necessary autonomy to the Vicariate in view of its distinct cultural and geographical circumstances, while also making the strongest possible provision for the proper concern for and support of the mission in the Vicariate by the Province.
169. [*Petitio*] We petition the Master of the Order, during the next year, to establish a meeting between Provincials of Provinces with Provincial Vicariates and the Vicars Provincial, to seek ways of strengthening the structural links between Provinces and Vicariates and of ensuring that the brothers in the Vicariates receive the necessary supports for living fully authentic Dominican lives.
170. [*Constitutio*] Wishing to affirm that Provincial Vicariates are entities of Provinces and should be bound more closely in their government to the Provinces to which they belong; wishing to avoid a certain separation that may emerge as a result of their separate representation at General Chapters; and wishing to avoid double representation of brothers at General Chapters, we inchoate the following:
1. LCO 407 § I.5 and LCO 407 § I.6: Delete the words ‘excluding, however, those who are assigned in vicariates’;
 2. Delete LCO 407 § I.7;
 3. Delete LCO 408.5;
 4. Delete LCO 409.5;
 5. Delete LCO 409-bis.
171. [*Commendatio*] A general chapter benefits from the contributions of brothers involved in many and various missions. We therefore recommend that the Master of the Order ensure that the concerns of brethren ministering in new foundations, Provincial Vicariates and other fields of mission be heard at General Chapters either by way of an invitation to attend as guests or by some other suitable means such as gathering information from them by way of surveys in preparation for the Chapter.

172. [*Constitutio*] Wishing to affirm that General Chapters are meetings of the entities of the Order, which is to say, Provinces and Vice-Provinces (cf. LCO 252; 405), and that all brothers should be represented by these Provinces or Vice-Provinces at General Chapters, and wishing to avoid double representation of brothers at General Chapters, we inchoate the following:

1. LCO 407 § I.5 and LCO 407 § I.6. Delete the words ‘and those directly assigned to houses under the immediate jurisdiction of the Master of the Order’;
2. Delete LCO 407 § 8;
3. Delete LCO 407-bis;
4. Delete LCO 408.6;
5. Delete LCO 409.6;
6. Delete LCO 409-ter;
7. LCO 497 § I.2 Delete the words ‘unless the provincial statute stipulate otherwise’.

173. [*Constitutio*] We abrogate the insertion into LCO 257 § I.1 made by the General Chapter of Rome 2010.

Particular Entities

174. [*Exhortatio*] We warmly appreciate the continued development of the ‘2016 project’ in which the entities of the *Junta Iberica de Provincias* [*JIP*] are engaged, and we exhort all the brothers involved to continue the process, implementing opportunely the decisions they have reached, and having particular concern for the care and development of their Provincial Vicariates. Recognising that the process may imply the unification of some entities, we exhort all the members of the *JIP* to participate in a common planning of the mission of the Order in that region.

175. [*Petitio*] We renew the petition made by the General Chapter of Rome (AGC 2010 Rome: 211) and we ask the Provincial Priors of the Provinces of Betica and of the Holy Rosary to continue and strengthen the collaboration between both Vicariates in Venezuela in order to prepare the erection of a Vice Province.

176. [*Gratulatio*] We congratulate the brothers involved in the establishment of the Vice Province of Bolivia.

177. [*Exhortatio*] We exhort the brothers working in the region of the Caribbean to cooperate more closely with one another with a view to establishing fully authentic Dominican life and mission. We also exhort those Provinces that have missions in the Caribbean to establish a process of co-operation for the strengthening of Dominican life and mission in the region.

178. [*Commendatio*] We recommend a yearly meeting among the vicars in the region of the Caribbean, and priors of priories in the region outside the territory of their provinces with the *Socius* for Latin America and the Caribbean to explore collaboration and apostolic ministry.

-
179. [*Exhortatio*] We exhort the Provinces in Latin America to revitalise their missionary spirit in support of the existing Provincial Vicariates in the region by the sending of friars, economic help or other forms of collaboration in apostolic projects.
180. [*Gratulatio*] We congratulate the Province of St John the Baptist in Peru and the Regional Vicariate of Santa Rosa (Province of Spain in Peru) for the collaboration between their centres of formation and pastoral activities, and we encourage them to make progress towards the goal of a single Dominican province in Peru.
181. [*Gratulatio*] We congratulate the Province of the Netherlands for having invited the Province of England to erect a house in the territory of the Netherlands.
182. [*Petitio*] We petition the Province of England to make every effort to accept this invitation and to make it an important aspect of its apostolic planning.

General Chapters

183. [*Commissio*] We commission the Master of the Order, with the General Council, to review the procedures for General Chapters. In particular, they are to consider:
1. Whether memberships of Commissions might be proposed three months in advance of the Chapter, with proposed presidents being given contact details for other members with a view to initiating initial discussions;
 2. Whether clear guidelines might be produced, and distributed three months in advance, on the general procedure and function of the work of Chapter commissions, including their responsibilities with regard to petitions to the Chapter;
 3. Whether more detailed suggestions might be proposed by the General Council to each Commission concerning the particular questions they might consider and what decisions might be required.
 4. Whether more clearly directed preparation by vocals might make it possible to reduce the duration of a General Chapter.
184. [*Commissio*] We commission the Master of the Order to commission a study regarding the General Chapter, keeping the following in mind:
1. Frequency of Chapters (e.g. an elective chapter every 12 years or every 10 years, or some other configuration);
 2. Reduction of the number of commissions;
 3. Preparatory instrument(s);
 4. Improved means of communication (i.e. virtual, internet);
 5. Costs;
 6. Legislative/judicial aspects;
 7. Reception of the Acts in the life of the Order.

This study should be disseminated 1 year before the next General Chapter.

Visitations

185. [*Petitio*] We petition the Master of the Order to continue to seek the most fruitful means for visitations of Provinces according to ACG Rome: 222-224, and in particular that he allot sufficient time to visitate larger provinces.

Electronic Voting

186. [*Ordinatio*] We ordain that the Master of the Order, by the end of 2014, prepare guidelines for the use of secure electronic voting as an alternative to postal voting in all cases where postal voting is permitted by our constitutions.

Lay Fraternities

187. [*Ordinatio*] We ordain that, when a Prior Provincial wishes to nominate as Provincial Promoter for the Lay Fraternities or as Religious Assistant for one or more Fraternity someone who is under a jurisdiction other than that of the brothers of the Order, this shall only take place with the prior written agreement of the competent authority. We also ask the Master of the Order to insert this condition into the norms of the Lay Fraternities.
188. [*Ordinatio*] We ordain that the directories of the Dominican Laity, national or Provincial, be approved by the Provincial with his Council in the Province(s) in which these entities are established.

CAPUT IX: DE ADMINISTRATIONE ŒCONOMICA

- 189.** [*Declaratio*] Declaramos que el Síndico de la Orden, fr. Hilario Provecho Álvarez, OP. presentó en concordancia con el *LCO 569* un informe de su administración desde su nombramiento. El informe se aprobó.
- 190.** [*Declaratio*] Declaramos que el Síndico de la Orden, fr. Hilario Provecho Álvarez, O.P. presentó, según el *LCO 569*, los balances generales de la Curia General para los años fiscales 2010 – 2012. Estos estados se aprobaron.
- 191.** [*Declaratio*] Declaramos que el Síndico de la Orden, fr. Hilario Provecho Álvarez, O.P. presentó, en concordancia con el *LCO 572*, los estados de cuenta personales del Maestro de la Orden. Estos reportes se aprobaron.
- 192.** [*Declaratio*] Declaramos que el Síndico de la Orden, fr. Hilario Provecho Álvarez O.P., presentó el estado de cuenta de los siguientes fondos:
1. Fondo de Solidaridad
 2. Fondo Santo Domingo
 3. Fondo Francisco de Vitoria
 4. Fondo Dominique Renouard
 5. Fondo del Maestro de la Orden
 6. Fondo de la Edición Leonina
 7. Fondos Administrativos para las entidades bajo la inmediata jurisdicción del Maestro de la Orden.
- Estos estados se aprobaron.
- 193.** [*Declaratio*] Declaramos que, en concordancia con el *LCO 571*, los informes financieros de los conventos e instituciones bajo la inmediata jurisdicción del Maestro de la Orden, oportunamente enviados al Maestro, fueron aprobados por sus respectivos consejos. Estos informes han sido minuciosamente estudiados por el Consejo Económico de la Orden y aprobados por el Maestro de la Orden y el Consejo General.
- 194.** [*Declaratio*] Declaramos que el síndico de la Orden con el consejo económico de la Orden elaboró el Estatuto Administrativo de la Orden, que fue presentado y aprobado por el consejo general de la Orden (Cf. ACG 2010 Roma 244 y LCO 553).
- 195.** [*Declaratio*] Declaramos que se creó la oficina de solidaridad “*Spem Miram Internationalis*”, cuya finalidad es gestionar las solicitudes de solidaridad, según los estatutos aprobados por el Maestro y su Consejo (Cf. ACG Roma 231).
- 196.** [*Declaratio*] Declaramos que el *International Dominican Foundation* (IDF) es responsabilidad de la oficina de solidaridad de la Orden.

-
197. [*Declaratio*] Declaramos que el Maestro de la Orden y consejo general han otorgado al Angelicum la cantidad de un millón de Euros, procedente del fondo de solidaridad, para obras de reparación del edificio (Cf. ACG 2010 Roma 252).

Líneas de acción

198. [*Ordinatio*] Ordenamos al Maestro de la Orden que incluya en la “Ratio Studiorum Generalis (RSG)” lo siguiente: Dentro de la formación inicial de los frailes estudiantes se debe incluir capacitación en asuntos económicos y administrativos.
199. [*Ordinatio*] Ordenamos que los Socios del MO organicen encuentros regionales de los síndicos de las entidades de su región en torno a cada tres años; estos encuentros servirán para formación e intercambios sobre políticas económicas.
200. Confirmamos la ordenación 248 de las Actas de Roma, que en el siguiente texto está en cursiva:

“[*Ordinatio*] Ordenamos el siguiente reemplazo de LCO 567: Cada año, antes del 31 de agosto, los Priors Provinciales, los Viceprovinciales, los Vicarios Generales y quienes presiden instituciones bajo la inmediata jurisdicción del Maestro de la Orden deben enviarle a éste, asesorados por sus Síndicos:

1º El informe económico anual, es decir, una presentación completa del estado económico de la respectiva entidad. Debe incluir en detalle los ingresos, los gastos, los activos y los pasivos, los presupuestos anuales, así como los proyectos importantes en marcha o planeados. Si la entidad tiene diferentes *vicariatos*, *conventos*, casas o institutos, el informe debe detallar la situación económica de cada uno de ellos. Podrá variar el formato de este informe de acuerdo con las costumbres locales, pero debe incluir toda la información arriba exigida. Para mayor facilidad esté disponible un formato modelo en la Sindicatura de la Orden.

2º La respuesta a un cuestionario necesaria para calcular las contribuciones anuales de las entidades de la Orden. El cuestionario y la respuesta son la base para establecer qué se gastó en la formación de los frailes y *en el restablecimiento de su salud*, así como en donaciones hechas a otras entidades de la Orden, y qué total queda sujeto a contribución. El Síndico de la Orden envíe cada año este cuestionario en un formato que debe ser idéntico para todas las entidades”.

Contribuciones de la Orden

201. Confirmamos la Ordenación 249 de las Actas de Roma:

[Ordinatio] Ordenamos que la contribución anual de cada Provincia, Viceprovincia y Vicariato General sea determinada según la fórmula aprobada en los Estatutos del Capítulo General de Bogotá 2007, n. 261. Para esta fórmula se incluirán gastos médicos y de preservación de la salud con el mismo criterio que los costos de formación.

202. [*Ordinatio*] Ordenamos que la cantidad que el Maestro de la Orden puede autorizar como gasto sin necesidad de la aprobación de su Consejo no debe exceder los €75,000.

-
203. [*Ordinatio*] Ordenamos que el Presidente de la Oficina de Solidaridad “*Spem Miram Internationalis*” de la Orden presente un reporte anual de los fondos solidarios para conocimiento de los Priors Provinciales, Viceprovinciales y Vicarios Generales.
204. [*Commissio*] Comisionamos al Maestro de la Orden para que en el marco del Consejo General de noviembre 2013, realice un encuentro conjunto entre el Presidente del IDF y el Consejo General para aclarar la situación actual de IDF, y los subsidios que éste dará a los proyectos de la Orden; y ver la posibilidad de no subsidiar anualmente a esta fundación.
205. [*Ordinatio*] Ordenamos que el Síndico de la Orden incluya en el presupuesto de la Curia General un subsidio anual para las siguientes entidades:
1. Universidad de Santo Tomás (Angelicum) €150,000 destinados para los gastos operativos ordinarios.
 2. Al Convento de Sto. Domingo y San Sixto en el Angelicum €40,000 (*ACG 2007 Bogotá, n. 276*), que servirán para gastos de frailes asignados simpliciter.
 3. Inter-África (IAOP) €150,000 proporcionalmente distribuido según el número de frailes de cada subregión para la formación inicial de los frailes.
 4. Asia/Pacífico €50,000 para proyectos de formación y proyectos regionales.
 5. Latinoamérica y el Caribe (CIDALC) €25,000 para proyectos regionales.
 6. Europa Central y del Este €25,000 para proyectos regionales.
 7. Fundación Dominicana Internacional (IDF) hasta un máximo de €75,000 anuales (Hasta el resultado del estudio de la reunión conjunta del mes de noviembre).
206. [*Ordinatio*] Ordenamos que la contribución ordinaria de cada provincia, viceprovincia y vicariato general a la Curia General, no sea menor de € 3000.
207. [*Ordinatio*] Ordenamos que la contribución de cada convento o institución bajo la inmediata jurisdicción del Maestro de la Orden, a la Curia General, sea del 6% de sus ingresos brutos.

Costos del Capítulo

208. [*Ordinatio*] Ordenamos que el costo del Capítulo General sea compartido de manera equitativa, reflejando la porción con la cual cada entidad realiza su contribución anual para el presupuesto ordinario de la Orden. Los costos de transporte están divididos de igual manera entre todos, y los costos administrativos de manera proporcional. Cada capitular paga el costo real *per diem* (*ACG 2007 Bogotá, n. 286; ACG 2010 Roma, 260*).
209. [*Exhortatio*] Exhortamos a las Provincias, Conventos y casas a utilizar sus bienes con espíritu de solidaridad, teniendo como criterio el servicio a todos los frailes y personas necesitadas

En el contexto del jubileo, exhortamos a las provincias que posean fundaciones financieras a apoyar proyectos de desarrollo de las entidades que viven en países donde sufren guerras y catástrofes naturales.

Apreciación

- 210.** [*Gratiarum actio*] Agradecemos al Síndico de la Orden, fr. Hilario Provecho Álvarez, OP., y al Consejo Económico por su contribución al mejoramiento de la administración económica de la Orden: con la introducción de la firma digital, los informes a través de la nube virtual y simplificación del cuestionario para la tabla de contribuciones.

CAPUT X: DE CONSTITUTIONIBUS ET ORDINATIONIBUS

211. NOTÆ PRÆVIÆ

Ad clariorem mutationum in LCO in Capitulo factarum præsentationem, eodem modo procedemus, prout iam in Actis Capitulorum Generalium præcedentium factum est².

Servatur ordo numericus LCO. Ad omnem numerum signa propria indicant an textus prima, secunda vel tertia vice adprobatus fuerit:

*** constitutio confirmata (habet tria capitula)

** constitutio adprobata (habet duo capitula)

* constitutio inchoata (habet unum capitulum)

(nota: cum indicatione [O] notatur si adprobatio vel inchoatio constitutionis “cum ordinatione” facta est.)

◆◆ ordinatio secunda vice votata, abrogans ordinationem præviam

◆ ordinatio prima vice acceptata

[A] textus abrogatus.

Typis “italicis” textus novi imprimuntur.

Attamen cum pro bona interpretatione mutationum factarum necesse sit cognoscere textum præcedentem eiusque historiam, referentiæ ad capitula præcedentia dantur cum sequentibus siglis:

C = Caleruega, 1995

B = Bologna, 1998

P = Providence, 2001

K = Kraków, 2004

Bo = Bogotá, 2007

R = Roma 2010

Hoc capitulum aliquot textus “technice” mutavit quin substantia legis mutaretur. Verbum abbreviatum “Techn.” signabit mutationes factas sive ad leges nostras *CIC* accomodandas, sive ad harmonizandos textus cum aliis numeris *LCO*, sive pro mera mutatione in redactione.

In legislatione nostra quae dicuntur de conventibus valent etiam pro domibus nisi aliud expresse caveatur (LCO 260 § II).

In legislatione nostra ad mentem LCO 252-256 quod nomine “provinciae” proportionaliter comprehenduntur vice-provinciae et vicariatus generales (LCO Appendix n. 11).

212. (Bo, n. 292; R 265)

² Cfr. ACG Romæ [1986], n. 307; Abulæ, n. 188; Oakland, n. 208; Mexici, n. 248; Calarogæ, caput IX, pag. 90; Bononiæ, n. 240; Providentiæ, caput X, pag. 149; Cracoviæ, n. 352, Bogotæ, n. 288, denuo Romæ [2010], n. 262.

93. Const. – § III. – Regens a capitulo provinciali proponitur et a magistro Ordinis ~~ad quadrienium~~ usque ad sequens capitulum instituitur. Proponi etiam potest immediate pro secunda institutione, non autem pro tertia. Durante munere...

213. (Techn.)

96. Ord. – Magisterium in sacra theologia fratribus confertur qui in scientiis, ~~praesertim~~ sacris, promovendis eminentes agnoscuntur. [...]

214. (Techn.)

97. Ord. – § I. – Ut quis ad magisterium in sacra theologia promoveri posit requiritur: [...]

3° ut a commissione de vita intellectuali provinciae capitulo provinciali *provinciae sive affiliationis sive assignationis fratris*, praesentetur et a duabus ex tribus partibus vocalium eiusdem capituli, proponatur, vel a ~~capitulo provinciae affiliationis iuxta eundem modum procedendi~~, aut a magistro Ordinis si agatur de fratre in conventibus vel institutis eidem immediate subiectis degente; (K, n. 356)

215. (Techn.)

138. Ord. – Fratres adprobati in examine Ordinis ad confessiones audiendas, ipso facto adprobationis ab examinadoribus subscriptae, facultatem delegatam possident super personas Ordini subiectas, monialibus exceptis, et super alias diu noctuque in ~~domibus~~ *conventibus* nostris degentes (CIC 967-969).

216. (R 266)

◆◆

139. Ord. – Prae oculis semper habebunt fratres eorum publicas interventiones (in libris, diariis, radio et televisio, *aliisque instrumentis communicationis socialis*) non tantum in ipsos sed etiam in fratres eorum et Ordinem et Ecclesiam redundare. Quamobrem sedulo invigilent ut crescat mens dialogi et mutuæ responsabilitatis in iudicio eligendo tam cum fratribus quam cum superioribus eorum. Peculiarem attentionem ferant huic critico dialogo cum superioribus maioribus si eorum dicta vel scripta ad materias disputatas alicuius momenti spectant.

217. (Techn.)

LCO 159. Ord. – Magister curam habet tum de vita spirituali tum de disciplina, prout utraque ad formandorum integram institutionem requiritur, relicta ipsis formandis libertate adeundi etiam alios ~~patres~~ *fratres* pro magis personali directione spirituali.

218. (Techn.)

180. Const. – § II. – Idem magister Ordinis, de consensu sui consilii, in casibus particularibus et ad modum exceptionis concedere potest ut candidatus novitiatum peragere possit in ~~alia~~ *alio* Ordinis ~~domo~~ *conventu*, sub moderamine alicuius probati religiosi, qui vices magistri novitiorum gerat (cfr. CIC 647 § 2).

§ III. – Superior maior permittere potest ut novitiorum coetus per certa temporis spatia in ~~alia~~ *alio* Ordinis ~~domo~~ *conventu*, a se ~~designata~~, *designato*, commoretur (cfr. CIC 647 § 3).

219. (Techn.)

LCO 247. Ord. – § II. – Ipsi vero singulos ordinandos interrogare *et declarationem manu exaratam et subscriptam, de quo in CIC 1036, recipere* ne omittant ut certiores reddantur eos libere ac scienter ad ordines in statu religioso promoveri velle (cf. CIC 1036).

220.

◆ 256-bis. Ord. – § I. – Pro unione *vel fusione* ~~duarum plurium~~ entitatum (~~provinciarum, viceprovinciarum vel vicariatuum~~) requiruntur :

1° ~~vetum consilii utriusque entitatis vota consultativa~~ quoad negotia ~~mutua~~ de unione *vel fusione* tractanda ;

2° *quatenus adiuncta id suadeant, consultationes fratrum et capitulorum omnium conventuum domorumque in iisdem entitatibus entitatum quarum interest* modo a singulis ~~entitatibus a Magistro~~ elaborato *vel adprobato*.

3° ~~statutum speciale a magistro Ordinis adprobatum pro celebratione capituli utriusque entitatis, in quo entitates suffragium ferunt an unio magistro Ordinis proponatur, et pro celebratione primae congregationis ad instar capituli novae entitatis ;~~

4° ~~decisio magistri Ordinis cum suo consilio ; primus superior novae entitatis a magistro Ordinis instituitur.~~

§ II – ~~Fusio duarum entitatum et unio vel fusio plurium entitatum mutatis mutandis modo in § I descripto fiant. Si videatur necessarium, statutum speciale provisorium a Magistro Ordinis promulgari potest.~~

§ III. – In casu divisionis provinciae modus procedendi a consilio provinciae elaboretur et a magistro Ordinis cum suo consilio adprobetur. (B, n. 254)

221. (R 268)

** [A] 257. Const. – § II. – ~~In territorio ubi non existit provincia vel viceprovincia propter exigentias locales vel fundatam spem plantandi Ordinem modo permanenti, magister Ordinis, auditis prius fratribus vicariatus assignandis, de consensu sui consilii, et audito consilio provinciae cuius interest, erigere potest cum territorio determinato, vicariatuum generalem qui regatur statutis ab ipso confectis et a magistro Ordinis cum suo consilio adprobatis. In hoc casu, vicarius generalis prima vice a magistro Ordinis instituitur ad quadriennium, auditis fratribus vicariatus. Relationes inter hunc vicariatuum generalem et alios vicariatus forsitan ibi existentes, secundum n. 395 determinandae sunt.~~

222. (R 269)

* [A] 258 Const. – § I. – ~~Si aliqua provincia per triennium non habuerit tres conventus aut triginta quinque vocales, in ipsa provincia assignatos et ibi habitualiter degentes, magister Ordinis audito suo consilio illam declaret haud amplius gaudere iure participandi capitulis generalibus ut provincia et illam reducat ad vice provinciam vel ad vicariatuum generalem ad normam n. 257 nisi capitulum generale iam convocatum fuerit.~~

§ II. – ~~Quando provincia ad conditionem vice provinciae reducta, prout in § I., per triennium iterum habuerit condiciones requisitas, magister Ordinis debet illam declarare omnibus suis iuribus gaudere.~~

* [O] 258 Const. – § I. – *Si aliqua provincia aut vice-provincia per triennium condiciones ad normam n. 253 aut n. 257 § I requisitas non adimpleat, capitulum generale vel magister Ordinis consentiente suo consilii illam declaret haud amplius gaudere iuribus provinciae aut vice-provinciae, salvo semper iure participandi capitulo generale iam convocato.*

§ II. *Hac declaratione publicata, si provincia conditiones ad normam n. 257 § I requisitas adimpleat, vice-provinciae iuribus gaudeat et obligationibus teneatur. Aliter magister Ordinis in et super hanc provinciam aut vice-provinciam vicarium (cfr. n. 400) ad quadrigennium instituat, qui omnes habeat conditiones pro priore provinciali requisitas, et hanc entitatem regit iuxta normas a magistro Ordinis statutas.*

§ III. *Si postea provincia vel vice-provincia de qua in § I conditiones ad normam n. 257 § I requisitas adimpleat, capitulum generale vel magister Ordinis de consensu sui consilii declaret illam vice-provinciae iuribus gaudere et obligationibus tenere.*

~~§ III.~~ § IV. – In regionibus...

223. (Techn.)

271. Ord. § IV. – Frater qui ad normam § I ~~vel § III~~ ad provinciam simpliciter assignatus fuerit, indiget praeterea *quam primum* assignatione conventui determinato.

224. (R 270)

◆◆ 285 Ord. – § I. – Ordinationes quae in vigore permanserunt per ~~quinque~~ *duo* capitula continua et in ~~sexto~~ *tertio* fuerunt adprobatae in librum constitutionum et ordinationum inserantur. *Si non insertae fuerint, abrogatae considerandae sunt, nisi a capitulo generali denuo instituantur.*

225. (Techn.)

297-bis. Ord. – In negotiis tractandis vim habet iuris, quod, praesente maiore parte eorum qui convocari debet, placuerit parti absolute maiori, id est, quod excedat medietatem suffragiorum, suffragiis nullis et abstentionibus non computatis, ~~salvo CIC 127 § 1.~~

226. (R 272)

◆◆ 328 Ord. – § I. – Quilibet frater voce activa gaudens in syndicum conventus institui potest, dummodo ad hoc officium sit vere idoneus.

§ II. – *Instituitur a priore cum consensu consilii conventualis et approbatione prioris provincialis.*

§ ~~H.~~ III. – *Instituitur ad triennium, et potest immediate ad aliud triennium institui, non vero ad tertium nisi de consensu prioris provincialis in casibus necessitatis.*

227. (R 273)

** [A] 332. Const. – § I. – Superior domus ad triennium, auditis fratribus domus, instituitur a priore provinciali, ~~vel a priore regionali, si agatur de fratre in vicariatu regionali assignato et nisi statutum vicariatus aliter provideat.~~ Et ad alterum triennium immediate subsequens potest eodem modo institui, non autem ad tertium.

§ II. – *Elapso triennio, prior provincialis ~~vel regionalis~~ tenetur instituere superiorem infra mensem. Superior tamen domus in officio permaneat usquedum eius successor praesens sit in domo, nisi prior provincialis aliud determinaverit.*

228. (R 275)

◆◆ [A] 373. Ord. – Inter alia, in consilio provinciae tractari debent:

1° institutio vel amotio prioris regionalis et prioris conventualis;

2° praesentatio vel amotio parochi ~~audito capitulo communitatis cui concredita est parocchia;~~

3°-7° (ut in textu).

229. (Tech.)

352. Ord. – Vocales capituli provincialis sunt:

§ I. – 1° priores regionales;

[...]

6° delegatus domus non prioralis cum saltem quattuor fratribus voce activa gaudentibus in territorio uniuscuiusque nationis ubi non sit *alius conventus vel* alia domus eiusdem provinciae; (B, n. 263; P, n. 492)

[...]

230. (Bo 303; R 276)

378. Const. – § I. – In qualibet provincia sit syndicus qui de bonis provinciae curam habeat secundum normas pro administratione statutas.

*** § II. – *Frater qui hoc officio functus fuerit, immediate potest iterum institui, non autem tertio,*

** [O] *nisi de consensu magistri Ordinis.*

231. (Bo n. 303; R 276)

** [A] 384. Const. – § I. — ~~Quando provincia habet extra suum territorium in aliqua natione vel regione saltem quindecim vocales et unum conventum proprie dictum, capitulum provinciale eos coadunare potest in vicariatum regionalem, ut activitas apostolica et vita regularis fratrum ibi melius coordinari possint.~~

~~§ II. — Vicariatui regionali competit: 1° habere proprium statutum a capitulo provinciali adprobatum; 2° celebrare propria capitula ad normam statuti vicariatus; 3° admittere candidatos ad novitiatum et ad primam professionem; 4° admittere ad professionem sollemnem et ad ordines sacros nisi in statuto provinciae aliter provideatur.~~

232. (R 277)

* [O] 384. Const. § I. – *Quando provincia habet extra suum territorium in aliqua natione vel regione saltem duas domus quarum unum conventum proprie dictum, et saltem quindecim vocales, capitulum provinciale eos coadunare potest in vicariatum provinciale, ut activitas apostolica et vita regularis fratrum ibi melius coordinari possint.*

** [O] § II. – *Vicariatus provincialis regitur statuto a capitulo provinciale confecto et a Magistro Ordinis adprobato.*

233.

◆ 384-bis. Ord. – *Vicariatus statutum normas determinare debet:*

1° *de celebratione capituli vicariatus ;*

2° *de officio Vicarii provinciali qui praeest vicariatui ut vicarius prioris provincialis*

3° *de officialibus Vicariati;*

4° *de institutione ac promotione vocationum;*

5° *de iure participandi ex officio consilio provinciae et capitulo provinciali (cf. 352 § I, 1°), cum voce activa vel non;*

6° de facultatibus qui Vicario Prior Provincialis, audito consilio, concedere potest, de admissione candidatum ad novitatum et ad professionem simplicem, de assignatione fratrum in domum et conventum vicariati, de confirmatione priorum conventualium et institutione superiorum domorum.

234. (Techn.)

385. Const. – § II – 1° Prior regionalis ad quadriennium eligitur a vocalibus in vicariatu conventibus vicariatus assignatis et a priore provinciali de consensu sui consilii confirmatur.

235. (R 278)

◆◆ [A] 389. Ord. – ~~Ubi desunt condiciones supra n. 384 indicatae pro vicariatu regionali, capitulum provinciale potest instituere vicariatum provinciale, et statutum speciale pro eo conficere; secus vicarius provincialis, auditis fratribus, a priore provinciali instituatur.~~

236. (Techn.)

407. Const. – In capitulo generali electivo coadunantur et vocem habent:

§ I. – In electione magistri Ordinis:

1° - 4° (ut in textu)

5° ex provinciis saltem centum religiosos professos habentibus, exclusis autem iis ~~qui in vicariatu assignati sunt~~, in conventibus vicariatuum assignatis iisque directe assignatis ~~domibus conventibus~~ sub immediata iurisdictione magistri Ordinis, socius diffinitoris capituli generalis ;

6° ex provinciis saltem quadringentos religiosos professos habentibus, exclusis autem iis ~~qui in vicariatu assignati sunt~~, in conventibus vicariatuum assignatis iisque directe assignatis ~~domibus conventibus~~ sub immediata iurisdictione magistri Ordinis, etiam socius prioris provincialis euntis ad capitulum generale;

7° ex provincia habente saltem viginti quinque usque ad centum fratres assignatos in ~~vicariatibus conventibus vicariatuum assignatis~~ vel ~~domibus conventibus~~ ipsius provinciae extra fines provinciae, delegatus electus ex iis et ab iis, secundum statutum provinciae; ex provincia vero habente a 101 ad 200 fratres in ~~vicariatibus conventibus vicariatuum assignatis~~ assignatos, alter eligatur delegatus; et sic deinceps; (R. n. 279)

8° ex fratribus directe assignatis ~~domibus conventibus~~ sub immediata iurisdictione magistri Ordinis, duo delegati si cuncti fratres professi sint minus quam centum, tres vero si sint centum vel plus, selecti ad normam n. 407-bis.

237. (R 279)

407. Const. – In capitulo generali electivo coadunantur et vocem habent:

§ I. – In electione magistri Ordinis:

1° - 3° (ut in textu)

** [A] 4° priores vice-provinciales ~~et vicarii generales~~ de quibus in n. 257 § II;

5° - 6° (ut in textu cum mutationibus technicis)

** [O] 7° ex provincia habente saltem viginti *quinque* usque ad centum fratres assignatos in vicariatibus vel domibus ipsius provinciae extra fines provinciae, delegatus electus ex iis et ab iis, secundum statutum provinciae; ex provincia vero habente a 101 ad 200 fratres in vicariatibus assignatos, alter eligatur delegatus; et sic deinceps;

8° (ut in textu)

238.

407. Const. – In capitulo generali electivo coadunantur et vocem habent:

§ I. – In electione magistri Ordinis:

1°- 4° (ut in textu cum mutatione introducta a numero praecedenti)

* [A] 5° ex provinciis saltem centum religiosos professos habentibus, ~~exclusis autem iis qui in vicariatibus sunt, iisque directe assignatis conventibus sub immediata iurisdictione magistri Ordinis,~~ socius diffinitoris capituli generalis ;

* [A] 6° ex provinciis saltem quadringentos religiosos professos habentibus, ~~exclusis autem iis qui in conventibus vicariatum assignatis iisque directe assignatis conventibus sub immediata iurisdictione magistri Ordinis,~~ etiam socius prioris provincialis euntis ad capitulum generale;

* [A] 7° ~~ex provincia habente saltem viginti quinque usque ad centum fratres assignatos in vicariatibus vel domibus ipsius provinciae extra fines provinciae, delegatus electus ex iis et ab iis, secundum statutum provinciae; ex provincia vero habente a 101 ad 200 fratres in vicariatibus assignatos, alter eligatur delegatus; et sic deinceps;~~

* [A] 8° ~~ex fratribus directe assignatis conventibus sub immediata iurisdictione magistri Ordinis, duo delegati si cuncti fratres professi sint minus quam centum, tres vero si sint centum vel plus, selecti ad normam n. 407-bis.~~

§ II. – In negotiis tractandis, post electionem magistri:

1°- 2° (ut in textu)

* 3° omnes de quibus supra in § I, 2° - 8° 6°.

239. (Techn.)

407-bis. Ord. – Ad electionem delegatorum euntium ad capitulum generale electivum, ~~domus conventus~~ sub immediata iurisdictione magistri Ordinis ita inter se a consilio generalitio aggregentur, ut duo vel tria collegia electiva constituent, iuxta numerum delegatorum eligendorum. Unumquodque collegium ex viginti quinque saltem vocalibus constet. Idem consilium generalitium de modo hanc electionem faciendi provideat.

240.

* [A] ~~407-bis. Ord. – Ad electionem delegatorum euntium ad capitulum generale electivum, conventus sub immediata iurisdictione magistri Ordinis ita inter se a consilio generalitio aggregentur, ut duo vel tria collegia electiva constituent, iuxta numerum delegatorum eligendorum. Unumquodque collegium ex viginti quinque saltem vocalibus constet. Idem consilium generalitium de modo hanc electionem faciendi provideat.~~

241. (Techn.)

408. Const. – In capitulo generali diffinitorum coadunantur et vocem habent:

1°-5° (ut in textu)

6° ex fratribus directe assignatis ~~domibus~~ *conventibus* sub immediata iurisdictione magistri Ordinis, unus delegatus si cuncti fratres professi sint minus quam centum, duo vero si sint centum vel plus, selecti ad normam n. 409-ter.

242. (R 280)

408. Const. – In capitulo generali diffinitorum coadunantur et vocem habent:

1° - 3°(ut in textu)

** [A] 4° delegati a singulis vice-provinciis et vicariatibus generalibus electi;

243.

408. Const. – In capitulo generali diffinitorum coadunantur et vocem habent:

1° - 3°(ut in textu)

4° (ut in textu cum mutatione introducta a numero praecedenti)

* [A] 5° ~~delegati aliorum vicariatuum, selecti ad normam n. 409 bis, exclusis vero prioribus regionalibus et vicariis provincialibus;~~

* [A] 6° ~~ex fratribus directe assignatis conventibus sub immediata iurisdictione magistri Ordinis, unus delegatus si cuncti fratres professi sint minus quam centum, duo vero si sint centum vel plus, selecti ad normam n. 409 ter.~~

244. (R 281)

409. Const. – In capitulo generalium priorum provincialium coadunantur et vocem habent:

1° - 3°(ut in textu)

** [A] 4° ~~singuli vice-provinciales et vicarii generales;~~

245.

409. Const. – In capitulo generalium priorum provincialium coadunantur et vocem habent:

1° - 3°(ut in textu)

4° (ut in textu cum mutatione introducta a numero praecedenti)

* [A] 5° ~~delegati vicariatuum, selecti ex prioribus regionalibus et vicariis provincialibus ad normam n. 409 bis;~~

* [A] 6° ~~ex fratribus directe assignatis sub immediata iurisdictione magistri Ordinis, unus delegatus si cuncti fratres professi sint minus quam centum, duo vero si sint centum vel plus, selecti ad normam n. 409 ter.~~

246. (Techn.)

409-bis. Const. – Singulae provinciae quae habent viginti quinque saltem fratres assignatos in ~~vicariis~~ *conventibus vicariatuum* vel ~~domibus~~ *conventibus* ipsius provinciae extra fines provinciae, ius habent mittendi unum delegatum [...]

247. (R 282)

** [O] 409-bis. Const. – Singulae provinciae quae habent viginti *quinque* saltem fratres assignatos in conventibus vicariatuum vel conventibus ipsius provinciae extra fines provinciae, ius habent mittendi unum delegatum [...]

248.

* [A] 409-bis. Const. – Singulae provinciae quae habent viginti quinque saltem fratres assignatos in ~~conventibus vicariatuum vel conventibus ipsius provinciae extra fines provinciae, ius habent mittendi unum delegatum electum ex iis et ab iis, secundum statutum provinciae, ad capitulum generale aut diffinitorum aut priorum provincialium (cf. appendicem 17). Selectio huiusmodi tali modo a magistro Ordinis cum suo consilio fiat, ut dimidia pars provinciarum in uno capitulo et altera dimidia pars in altero repraesentetur.~~

249. (Techn.)

409-ter. Const. – Ad electionem delegatorum euntium ad capitulum generale diffinitorum vel priorum provincialium, omnes ~~domus~~ *conventus* sub immediata iurisdictione magistri Ordinis ita inter se a consilio generalitio aggregentur [...]

250.

* [A] 409-ter. Const. – ~~Ad electionem delegatorum euntium ad capitulum generale diffinitorum vel priorum provincialium, omnes conventus sub immediata iurisdictione magistri Ordinis ita inter se a consilio generalitio aggregentur, ut collegia electiva constituent (prout unus vel duo delegati pro unoquoque capitulo eligendi sunt). Unumquodque horum collegiorum ex viginti quinque saltem vocalibus constet. Consilium generalitium de modo hanc electionem faciendi provideat.~~

251. (Techn.)

433. Ord. – Quilibet frater negotia propria, ~~domus conventus~~ vel provinciae pertractat cum Sancta Sede mediante procuratore Ordinis cui competit hoc servitium praebere [...]

252.

◆ 434. Ord. – Postulator *generalis causarum beatificationis et canonizationis* :
1° munere suo fungitur secundum normas a Sancta Sede stabilitas et statutum a magistro Ordinis adprobatum;
2° *semel saltem quolibet anno Magistro Ordinis rationem in scriptis reddat de statu oeconomico, in qua pecunia accepta, expensae, crediti et debiti compensatio, describantur;*
~~2°~~ 3° de statu singularum causarum relationes transmittat cuilibet capitulo generali.

253. (R 283)

◆◆ [A] 452. Ord. – In ipso actu electionis superiorum sic procedatur:
1°-6° (ut in textu)
7° scrutatores deinde vocales ~~incipiendo a maioribus~~, singillatim schedulam suam complicatam in urnam apertam deponant;
8°-16° (ut in textu).

254. (Techn.)

465. Ord. – Electio prioris conventualis indiget confirmatione prioris provincialis, vel prioris regionalis, si de fratre agitur in ~~vicariatu regionali~~ *conventu vicariatus regionalis* assignato et electo pro conventu in ipso vicariatu, nisi statutum vicariatus aliter provideat (cfr. appendicem n. 20).

255. (R 284)

** [A] 465. Const. – Electio prioris conventualis indiget confirmatione prioris provincialis, ~~vel prioris regionalis, si de fratre agitur in conventu vicariatus regionalis assignato et electo pro conventu in ipso vicariatu, nisi statutum vicariatus regionalis aliter provideat~~ (cf. appendicem n. 20).

256. (Techn.)

478. Ord. – Electores sunt fratres, voce activa gaudentes, in ~~vicariatu~~ *conventibus vicariatus* directe assignati, vel indirecte ratione officii.

257. (R 285)

** [A] 481. Const. – § I. — ~~Quoad confirmationem aut cassationem electionis prioris regionalis eiusque acceptationem, servantur nn. 465–473.~~
§ II. — ~~Ius instituendi priorem regionalem devolvitur ad priorem provincialem, salvo n. 373, 1°:~~
1° ~~quando vicariatus tempore vacationis prioris regionalis non habet condiciones de quibus in n. 384; tunc tamen in institutione vicarii attendi debent nn. 483, 484;~~
2° ~~quando omnes vocales suae voci renuntiaverint nec a priore provinciali restituti fuerint;~~
3° ~~quando quacumque ex causa intra sex menses a cognita vacatione, prior regionalis non electus aut postulatus fuerit;~~
4° ~~quando in processu electionis facta fuerint septem scrutinia inutilia (cf. 480 II, 2°);~~
5° ~~quando fratres, cassata prima electione, eundem fratrem de novo eligunt, nisi illa electio fuerit cassata propter formam tantum et non propter personam electi;~~
6° ~~quando iam factae sunt duae vel ad summum tres electiones a priore provinciali confirmatae et ab electis non acceptatae: tunc enim, post secundam electionem prior provincialis potest, et post tertiam debet priorem regionalem instituere.~~

258. (R 286)

** [A] 482. Const. – ~~Quae pro electione prioris regionalis statuta sunt in nn. 477–481, mutatis mutandis, valent etiam pro electione vicarii provincialis (cf. n. 389).~~

259. (R 287)

** [A] 483. Const. – ~~Quando vicarius provincialis a priore provinciali instituendus est, audiantur prius fratres qui iuxta n. 478 vocem activam in electione haberent (cf. appendicem n. 24).~~

260.

* [A] 497. Const. – § I. – Salvo n. 491 § II, et exceptis iis qui ad normam n. 352 § I et § III iam repraesentantur, delegatum euntem ad capitulum provinciale eligunt, dummodo voce activa gaudeant (cf. 440 et 441):

1° (ut in textu);

2° ~~nisi in statuto provinciae aliter disponatur~~, fratres directe assignati in domibus vel conventibus sub immediata iurisdictione magistri Ordinis, iis semper exceptis qui ad consilium generalitium pertinent;

3° - 4° (ut in textu)

261. (Techn.)

499. – § I. – Ad consilium provinciale vel ad consilium regionale pertinet determinare, pro unoquoque collegio electivo, utrum vocales debeant specialiter in unum convenire pro electione facienda vel suffragium suum per litteras mittere.

§ II. Si electio facienda est in congregatione speciali:

1° (ut in textu)

2° in ipso actu electionis servantur nn. 452 et 494 § III IV;

3° (ut in textu)

262.

-
- ◆ [A] 499. Ord. – § I. – Ad consilium provinciale ~~vel ad consilium regionale~~ pertinet determinare, pro unoquoque collegio electivo, utrum vocales debeant specialiter in unum convenire pro electione facienda vel suffragium suum per litteras mittere.
§ II. Si electio facienda est in congregatione speciali:
1° praeses et locus electionis determinentur a consilio ~~vel provinciali vel regionali~~;
2° (ut in textu cum mutatione technica)
3° (ut in textu)
§ III. - Si vero vocales non possunt de facili in unum convenire, fiat iuxta normas sequentes:
1° quilibet vocalis in schedula suffragium suum scribat et sub duplici involucro ad priorem provincialem ~~vel priorem regionalem~~ mittat, ad normam n. 480 § III;
2° - 3°(ut in textu)
4° si vero maioritas absoluta in primo scrutinio non obtinetur, prior provincialis ~~vel regionalis~~ cum suo consilio suo procedat secundum normas n. 480 § IV, 6° et 7°; in ultimo vero scrutinio, sive sit secundum (n. 6°), sive tertium vel quartum (n. 7°), illi duo tantum praesentari possunt qui in praecedenti scrutinio maiorem numerum suffragiorum retulerint, firmo n.450 § III.

263. (R 288)

- ◆◆ 499. Ord. – § III. – Si vero vocales non possunt de facili in unum convenire, fiat iuxta normas sequentes:
1° (ut in textu cum mutatione introducta a numero praecedenti)
2° elapso tempore praefixo pro receptione schedularum, prior provincialis vel regionalis cum suo consilio *vel cum duobus scrutatoribus a consilio approbatis* scrutinium faciat ad normam n. 480 § IV, 1°-4°;
3° (ut in textu)
4° (ut in textu cum mutatione introducta a numero praecedenti).

264. (Techn.)

522. Const. – Ut quis in diffinitorem capituli generalis vel socium diffinitoris aut prioris provincialis eligi possit requiritur ut:
[...]
3° non sit directe assignatus in ~~domibus~~ *conventibus* sub immediata iurisdictione magistri Ordinis.

265. (Techn.)

567. Ord. – 1° Annuam relationem oeconomicam, id est, integram propositionem de statu oeconomico suae cuiusque entitatis. Pecunia accepta, expensae, crediti et debiti compensatio, anni ratio praesumpta, necnon consilia inita aut ineunda singillatim in ea describantur. Si autem plures *conventus vel domus* vel instituta habeat entitas, idem faciendum est pro singulis. [...]

266. (Techn.)

598. Const. – Fratibus itinerantibus concedatur necessaria pecunia a superiore, cui rationem de ea et de aliis extra ~~domum~~ *conventum* acceptis reddant post itineris finem.

267. (Techn.)

[Pro Appendicibus LCO]

Litterae assignationis (271, § III)

textus inserendus ante textum actualem:

13.A Forma assignationis directae ordinariae

268.

[Pro Appendicibus LCO]

**13B. Forma Assignationis directae ratione Conventionis Priorum Provincialium
(Secundum Formam C.G. Providentiae)**

Ego, fr. N.N., provinciae *A* prior provincialis, dilecto fr. N.N., Provinciae *B* filio.

Considerans Ordinis necessitates et tui ipsius in Christo utilitatem, tenore praesentium, meique auctoritate Officii, de consensu Prioris Provincialis Provinciae *B*, vi LCO 391. 6°, differens prius assignationem tuam a Conventu in quo assignatus existas, assigno te ratione conventionis inter provincias, Conventui Sancti Nnn, (vel domui Sancti N), Nnnnn, ad tale tempus: (pro tempore studiorum a Priore Provinciali dictae Provinciae determinato, pro anno academico, pro biennio, pro triennio, pro quadriennio, pro quinquennio), *praecipiendo tibi in virtute sanctae obedientiae ac sub formali praecepto, ut intra tot dies ad dictum conventum (vel ad dictam domum) iter arripias atque ad illum (vel ad illam) te transferas, ac praecipiendo actuali Superiori dicti conventus (dictae domus) ut te tamquam legitime assignatum benigne recipiat et caritative pertractet.*

Ad normam n. 391. 6° LCO, et secundum declarationem in appendice n. 16 in LCO latam, necnon conventionem inter priores provinciales stipulatam, cuiuslibet fratrum obligationes et iura habes in hoc conventu, praeter vocem activam et passivam quoad electionem pro capitulo provinciali provinciae *A*, conservans autem vocem activam et passivam pro eligendo delegato eunte ad capitulum provinciam provinciae tuae *B*.

Datum N. in conventu S. N., sub sigillo provinciae, die ... mensis ... anni Domini ...

Contrariis quibuscumque non obstantibus.

(sigillum provinciae)

fr. N.N., O.P.
prior provincialis

Reg. pag.

fr. N.N., O.P.

a secretis

269.

[Pro Appendicibus LCO]

13C. Forma Assignationis Indirectae

Ego, fr. N.N., provinciae *A* prior provincialis, dilecto fr. N.N., Provinciae *B* filio.

Considerans Ordinis necessitates et tui ipsius in Christo utilitatem,

Tenore praesentium, meique auctoritate Officii, de consensu Prioris Provincialis Provinciae *B*, differens prius assignationem tuam a Conventu in quo assignatus existas, assigno te ratione studiorum, Conventui Sancti N., (vel domui Sancti N.), Nnnnn, ad tale tempus: pro tempore studiorum a Priore Provinciali dictae Provinciae determinato (pro anno academico, pro biennio, pro triennio, pro quadriennio, pro quinquennio), *praecipiendo tibi in virtute sanctae obedientiae ac sub formali praecepto, ut intra tot dies ad dictum conventum (vel ad dictam domum) iter arripias atque recto tramite ad illum (vel ad illam) te transferas, ac praecipiendo actuali Superiori dicti conventus (dictae domus) ut te tamquam legitime assignatum benigne recipiat et caritative pertractet.* Obligationes et iura habes, ratione stipulationis a duobus prioribus provincialibus signatae.

VEL:

Ad normam n. 270 § III LCO, nisi aliud caveatur in conventionem, cuiuslibet fratrum obligationes et iura habes, singulatim ad participandum capitulis et communitatis adunationibus, ac

vita communi et celebratione liturgiae. Salvo semper n. 208 LCO, voce activa gaudes in capitulo conventuali, salvis electionibus ac rebus administrationis oeconomicae.

De planificationem studiorum, referre debes regente studiorum Provinciae assignationis tuae. Transacto tempore huius assignationis indirectae, reviviscit assignatio directa seu simpliciter prius facta.

Datum N. in conventu S. N., sub sigillo provinciae, die ... mensis ... anni Domini.

Contrariis quibuscumque non obstantibus.

(sigillum provinciae)

fr. N.N., O.P.
prior provincialis

Reg. pag.
fr. N.N., O.P.
a secretis

270.

[Pro Appendicibus LCO]

14-bis. De voto Superiorum in Consilio (LCO 297-bis)

Ex authentica responsione Pontificiae Commissionis pro interpretatione Codicis Iuris Canonici: "De superiore eiusque consilio" (die 5 iulii, 1985, AAS, 1985, p.771), non pauca dubia exorta sunt, de quibus iam egit Capitulum generale abulense anni 1986, (Acta, N. 151).

Nunc vero res est iam aliquantulum clarificata quia, tum doctrina probatorum auctorum, tum recens praxis Curiae romanae, teneant Instituta religiosa normas Constitutionum circa propria Consilia observare pegere possunt vi athonomiae Institutorum propria (cf. Can. 627).

Postquam res mature considerata est a Consilio nostro generali, praeside Magistro Ordinis, et auditis aliis peritis in iure canonico, ad sequendam conclusionem perventum est:

Superiores Ordinis Nostri, sive fratres sive moniales, sequentes proprias Constitutiones prout a consuetudine immemorabili interpretatae sunt, votum dare possunt simul cum suo Consilio.

Datum Romae, de mandato Magistri Ordinis eiusque Consilii, die 17 februarii anni 1988.

Fr. Raphael Moya, O.P.

Procurator Generalis

[*Analecta* 96 (1988), 188-189]

271. (Techn.)

[Pro Appendicibus LCO]

19. De residentia habituali (458 § I)

Declaramus vocem residentiam habitualem referri debere ad residentiam quam frater habet in aliquo loco ratione muneris et per temporis spatium quod se protrahit magis quam in ~~domo~~ *conventu* suae assignationis [...]

272. [Commemoratio]

We remind the General Curia of the Order of the Commission of *ACG* Rome 2010 n. 297 regarding the publication on the official website of the Order of an *editio typica* of the *LCO* and a list of ordinations of the General Chapters not included in the *LCO*, yet in force.

273. [Commemoratio]

We remind the General Curia of the Order of the Commission of *ACG* Rome 2010 n. 298 regarding a list of ordinations in force that should be reviewed by the Chapter Commission whose material corresponds to its competence.

274. [Commissio]

We commission the Master of the Order that, in preparation of the next General Chapter, the General Curia study all those numbers of the LCO regarding “assignments” (nn. 270 and 271; 391, 6° and the *Declaratio* in *Appendix* 16 LCO, ed. 2010).

275. [Gratiarum Actio]

We thank the ad hoc commission, consisting of brothers Angelo Urru, Javier Pose, and Konštanc Adam, under the presidency of brother Philippe Toxé, procurator general of the Order, appointed by the Master to review our Constitutions, for the great service they have rendered to this Chapter through their careful work on desirable modifications to our Constitutions. The work of several of the chapter commissions would have been difficult or impossible without this preparation.

GRATIARUM ACTIONES

276. The General Chapter of Trogir expresses its warmest gratitude to all who contributed to the preparation and successful outcome of the Chapter, namely

- the Province of Croatia, which hosted the chapter,
- the brothers and sisters who worked so hard as members of the secretariat, all those assigned to simultaneous translation and translation of texts, those who prepared liturgies, those who wrote the minutes, and all others who according to their particular functions greatly assisted the chapter
- the staff of Hotel Sveti Križ, Arbanija, who took such good care of us.

SEDES PROXIMI CAPITULI GENERALIS

We declare that the next General Chapter, which will be of Prior Provincials, will be celebrated in the convent of our Holy Father Saint Dominic at Bologna, during the summer months of 2016, the exact date to be fixed later.

SUFRAGIA PRO VIVIS

For Pope Francis, Supreme Pastor of the Church and most benevolent benefactor of our Order, each province shall celebrate one Mass.

For Pope Emeritus Benedict XVI, each province shall celebrate one Mass.

For fr. Bruno Cadoré, Master of the Order, each province shall celebrate one Mass.

For fr. Timothy Radcliffe and fr. Carlos A. Azpiroz Costa, ex- Masters of the Order, each province shall celebrate one Mass.

For the entire Episcopal Order, for the *socii* of the Master of the Order, for the Procurator General of the Order, for our benefactors and for the wellbeing of the entire Order of Preachers, each province shall celebrate one Mass.

SUFRAGIA PRO DEFUNCTIS

For the soul of Pope John Paul I each province shall celebrate one Mass.

For the soul of fr. Damian Byrne, the most recently deceased Master of the Order, each province shall celebrate one Mass.

For the souls of the brothers and sisters of the Order who have died since the last General Chapter, each province should celebrate one solemn Mass for them all together.

When these prescribed suffrages, for either the living or the dead are to be fulfilled, they should be announced publicly and in sufficient time, so that the brethren of the convent where the suffrages are to be fulfilled can participate in the Mass celebrated for these intentions.

Haec sunt acta Capituli generalis Diffinitorum, Tragurii in Croatia, in conventu Sanctæ Crucis in insula Čiovo, a die 22 mensis iulii ad diem 8 augusti 2013 celebrati, quorum exemplaribus impressis ac sigilo magistri Ordinis munitis eadem fides adhiberi ac originali textui debet.

Universis autem et singulis provinciarum, conventuum et domorum superioribus præcipimus quatenus eadem acta in singulis sibi subiectis conventibus et domibus, quamprimum perlegi et publicari faciant, et sedulo curent ab omnibus observari.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.

Datum Tragurii, in conventu Sanctæ Crucis in insula Čiovo, die 8 augusti anno Domini 2013

L. ✠ S.

f. Bruno Cadoré, op.

fr. Bruno Cadoré, OP
magister Ordinis

f. Augustin Laffay, op.

fr. Augustin Laffay, OP
diffinitor provinciæ Tolosanæ

Juan Manuel Almarza Meñica

fr. Juan Manuel Almarza Meñica, OP
diffinitor provinciæ Hispaniæ

Anastazio Perica Petrić

fr. Anastazio Perica Petrić, OP
diffinitor provinciæ Croaticæ

f. Mihael Mario Tolj, op.

fr. Mihael Mario Tolj, OP
secretarius generalis capituli

f. Srećko Koralija, op.

fr. Srećko Koralija, OP
ab actis

f. Ivan Dominik Iličić, op.

fr. Ivan Dominik Iličić, OP
ab actis

f. Mirko Irenej Vlk, op.

fr. Mirko Irenej Vlk, OP
ab actis

APPENDIX I

Relatio de statu Ordinis au Chapitre général de Trogir (2013)

Introduction

1. Conformément au L.C.O. 417, §II, 3°, je présente ici ma *Relatio de statu Ordinis* au chapitre général des Définitors qui sera célébré à Trogir (Croatie) du 22 juillet au 8 août 2013. Deux perspectives guideront mes propos : celle de la célébration du Jubilé de l'Ordre en 2016, en m'inscrivant dans la continuité de la *Relatio* du frère Carlos Azpiroz Costa au chapitre général de Rome ; et celle des orientations et demandes exprimées par ce dernier chapitre général, qui ont guidé le travail du conseil généralice pendant ces trois ans.

2. Chacun des *socii* du maître de l'Ordre, promoteurs généraux et autres officiers de la curie généralice a élaboré son propre Rapport et ils constituent un ensemble avec la présente *Relatio*. De plus, les Rapports des prieurs provinciaux et vicaires généraux rédigés à l'intention du chapitre donneront à tous une connaissance de la réalité de l'Ordre, de la vitalité de la prédication et des principaux défis affrontés ici et là. Qu'il me soit permis en introduisant mes propos d'exprimer ma très profonde gratitude pour la fraternité, le soutien et la collaboration de mes *socii*, de l'ensemble de la Curie, de la communauté de Sainte Sabine, des prieurs provinciaux et vicaires, ainsi que pour la confiance des frères et sœurs de l'Ordre sur laquelle j'ai pu m'appuyer depuis le début du mandat.

3. Les Actes du chapitre de Rome commençaient par un unique Prologue consacré au ministère de la prédication. Ce choix soulignait notre détermination de mettre à profit les années qui nous séparent de 2016 pour renouveler notre vocation, notre vie et notre mission de Prêcheurs. Il me semble que cette dynamique doit être poursuivie, tout particulièrement au moment où l'Eglise invite à un profond renouvellement de l'évangélisation, pour laquelle l'Ordre a été tout spécialement fondé. Je pense donc que nous devons, résolument, engager toute notre énergie, et à tous les niveaux (personnel, communautaire, provincial ou vicarial, général), dans ce mouvement en affermissant et déployant notre « office » de prêcheurs *in medio Ecclesiae*. C'est en ce sens qu'un programme de la célébration du Jubilé sera soumis à l'approbation du chapitre général, afin d'engager l'Ordre dans une même dynamique.

4. J'ai rédigé cette *Relatio* en m'appuyant beaucoup sur l'expérience des visites, réunions et échanges avec les frères pendant ces trois années. Je voudrais qu'elle puisse être l'occasion pour nous tous de rendre grâce pour la belle réalité de notre prédication, et fasse écho aux interrogations et aspirations pour l'avenir qui surgissent de cette réalité. Puissent ces pages contribuer à la célébration du Jubilé de l'Ordre comme une chance pour prendre part au renouvellement de l'évangélisation et renforcer notre vocation de Prêcheurs.

Démographie

5. Concernant les frères, les statistiques de l'Ordre en 2012 montrent que nous étions à ce moment 5936 frères, dont 345 frères coopérateurs, 4430 prêtres, 899 frères étudiants, 18 frères diacres, 208 frères novices et 36 évêques. Parmi ces frères, on doit constater que 333 vivent hors couvent et que 84 sont exclaustres. Au cours de l'année, 51 profès simples et 8 profès solennels ont demandé à quitter l'Ordre, 19 ont demandé à quitter la prêtrise. En un an, 109 frères sont morts.

A partir de ces chiffres, quelques remarques peuvent être faites :

-
- 6. Un frère sur six est actuellement en formation initiale, répartis dans toutes les régions de l'Ordre, et c'est un motif d'action de grâce en même temps qu'une grande responsabilité : plus que jamais, la formation initiale doit être pour nous une priorité.
 - 7. 7 % des frères vivent hors communauté, et il me semble que nous devons nous interroger sur ce fait et chercher à y remédier. De même, nous ne devons pas cesser de chercher à comprendre les raisons qui conduisent des frères à quitter l'Ordre, en particulier à demander d'être exlaustés et de rejoindre le clergé diocésain. L'accompagnement des frères en situation difficile est essentiel, mais il reste assez inégal selon les provinces.
 - 8. Derrière les chiffres, nous devons aussi penser que, dans certaines provinces, l'âge médian est assez élevé, ce qui nous invite à la fois à tenir compte de ce fait du vieillissement (à la fois pour l'enjeu évangélique et apostolique que cela représente, et pour la qualité de l'accompagnement nécessaire de cette phase de la vie), et à déployer une promotion des vocations pertinente.
 - 9. Même si certaines entités ont la joie de nouvelles vocations de frères coopérateurs, le nombre de ces derniers est proportionnellement faible, en-deçà de l'importance de cette vocation spécifique pour la vocation de l'Ordre, spécialement en ce temps où est davantage valorisée dans l'Eglise la mission des laïcs.
 - 10. Une autre évidence manifestée par ces statistiques est la réalité très internationale de l'Ordre et l'interculturalité de nombreuses provinces et communautés. L'Ordre doit apprendre qu'il n'est plus principalement nord-occidental, et que les réalités observées en Europe de l'Ouest ou en Amérique du Nord ne doivent pas constituer à elles seules le paradigme du déploiement de notre charisme. Parce que l'Ordre est désormais, comme le monde, constitué de cultures différentes (avec, parfois, la mémoire blessée d'affrontements culturels), et qu'il est établi dans des histoires et cultures ecclésiales différentes, nous devons accorder un soin tout particulier pour que nulle tentation d'identitarismes ou de particularismes culturels, nationaux ou ecclésiaux ne fasse obstacle à notre vocation à l'unanimité.

11. On peut ici citer quelques chiffres indiquant l'étendue de la famille dominicaine. Concernant les sœurs moniales : 2773 sœurs professes, dans 219 monastères. On compte 8 Fédérations, 2 Associations et 1 Union fraternelle.

Il y a dans l'Ordre environ 150.000 laïcs dominicains et 16.000 laïcs associés, 265 membres des fraternités sacerdotales (dans 13 groupes), 250 membres d'Instituts séculiers dominicains, 24.296 sœurs dominicaines apostoliques appartenant à 150 Congrégations.

Une première vue d'ensemble

12. Pendant les trois premières années de mon mandat, j'aurai pu visiter d'assez nombreuses provinces ou vicariats de l'Ordre, soit par les premières visites rapides effectuées pendant la première année pour avoir une première connaissance de l'Ordre, soit ensuite à l'occasion des visites canoniques (Toulouse, Hongrie, Pologne, Croatie, Portugal, Pays-Bas, Mexique, Colombie, Equateur, Chili, Province du Rosaire, Flandres, Argentine, Canada, USA St Nom de Jésus, Germanie supérieure et Autriche, Australie et Nouvelle-Zélande, Belgique-Sud, Philippines, USA St Martin de Porrès, Pakistan, Amérique centrale, Congo démocratique, Pays Baltes, Russie et Ukraine, Porto Rico, Afrique de l'Ouest, République dominicaine, Slovaquie, Amérique du Sud, Angola, Cuba, Japon, Saint-Etienne à Jérusalem). D'autres visites canoniques auront été réalisées par des *socii* : France (et vicariats), West Indies, Trinidad, Venezuela, Kenya, Rwanda, Burundi, St Dominique et St Sixte à Rome, St Albert à Fribourg.

13. Au cours de ces visites, c'est une joie profonde de découvrir *la vitalité d'un Ordre qui prêche dans une grande diversité* culturelle, ecclésiale et socio-politique. « Les frères travaillent et prêchent », entend-on souvent dire, et cette réalité appelle l'action de grâce.

- 14. Je suis témoin du *bonheur et de la gratitude que la grande majorité des frères* expriment à propos de leur vie dans l'Ordre et de leur mission. Ils sont heureux d'accueillir les nouvelles vocations, de transmettre la tradition et l'histoire de l'Ordre et de leur province à des plus jeunes, et de chercher à soutenir leur enthousiasme et leur créativité.
- 15. Je suis témoin aussi de *l'estime le plus souvent manifestée par les acteurs des Eglises locales* pour la mission réalisée par les frères, s'inscrivant dans les perspectives des défis de l'évangélisation aujourd'hui.
- 16. Malgré les difficultés et l'insécurité que peut induire la demande du dernier chapitre général de travailler à la *restructuration des entités les plus fragiles*, j'ai pu constater que les frères concernés, en grande majorité, en approuvent le bien fondé et sont disposés à y travailler, mesurant bien qu'il s'agit bien de trouver l'équilibre le meilleur entre les structures de la vie fraternelle et la mission.
- 17. Dans beaucoup d'endroits, les frères sont *reconnaissants et fiers de ce que nos plus anciens ont réalisé*, tout en étant déterminés à ne pas vivre sur la mémoire des gloires passées (qui pourraient nous faire courir le risque de l'orgueil injustifié, ou de l'assoupissement d'une tranquille bonne conscience), mais bien à déployer humblement les capacités actuelles.
- 18. Plus que tout, si je peux me permettre de l'écrire, les visites sont aussi marquées par l'éblouissement du mystère de chacun dans sa vie de croyant, par la fidélité du Christ accompagnant chacun sur son chemin. Le frère Timothy parlait d'un « *pèlerinage dans l'Ordre* », et c'est probablement l'expérience la plus profonde qu'il m'a été donné de faire.

19. Chaque entité, en fonction de la culture et de l'histoire, est bien sûr confrontée à des défis et difficultés spécifiques. Plusieurs interrogations sont cependant communes, qui expriment le *désir de chercher les voies les plus adaptées pour déployer notre « office de la prédication » sans nous payer de mots* :

- 20. Dans le contexte des métamorphoses importantes du monde et de la globalisation de ce dernier, qui induit une grande interdépendance entre tous mais aussi la coexistence de plusieurs mondes contemporains en un même lieu, l'insistance de l'Eglise sur un *renouvellement de l'évangélisation est un appel pour tous à renouveler et adapter la manière dont se déploie le charisme propre de l'Ordre*. Cet appel est vécu comme très stimulant par la plupart d'entre nous, mais en même temps des difficultés ou résistances ne peuvent pas être ignorées : nous sommes souvent très installés dans des implantations et des postures apostoliques qu'il n'est pas facile de déranger ; la « sur-occupation » de beaucoup empêche souvent de prendre le temps de l'évaluation et d'une adaptation aux mutations sociales et ecclésiales ; les parcours très « individualisés » de la prédication (au sens le plus large possible, incluant l'enseignement et la recherche) de chacun ne facilitent pas une réflexion sur notre responsabilité apostolique commune, ce dont témoigne la grande difficulté à formuler les projets communautaires ou provinciaux qui définiraient des critères de priorité assumés par tous ; le lien entre le travail apostolique et les ressources économiques (et, donc, le niveau de vie établi, souvent assez exigeant) conduit facilement à craindre de perdre ce que l'on considère comme une sécurité. Il y a là, me semble-t-il, une nécessité de nous laisser à nouveau interroger par *le double choix de Dominique de l'itinérance et de la mendicité. C'est à ce prix que nous saurons déployer les innovations et fondations nouvelles nécessaires aujourd'hui*.

-
- 21. Deux préoccupations fondamentales pour la mission de prédication sont tout particulièrement formulées par les frères, sans que nous sachions toujours très bien comment y répondre. La première est celle de « *sortir* » de nos positions établies pour aller davantage à la rencontre des gens qui ne viennent pas dans nos couvents ou nos églises. C'est le souci de ceux qui quittent l'Eglise catholique pour diverses raisons, sans qu'on sache très bien comment les accompagner pour qu'ils se sentent chez eux dans l'Eglise. C'est le souci de tous ceux et celles qui n'ont jamais rencontré l'Evangile, et en priorité les plus jeunes générations. C'est le souci de la rencontre des cultures et savoirs contemporains avec lesquels la tradition de l'Ordre nous presse de dialoguer. La seconde préoccupation est celle des « *oubliés du monde* » dont la voix compte peu dans le courant dominant actuel. Si, de bien des manières, nous affirmons la nécessité de lutter contre la pauvreté et les injustices, l'importance de donner une priorité à la considération des graves problèmes contemporains comme la marginalisation sociale, les migrations subies, l'absence de respect et de promotion des droits de populations entières, nous devons bien constater que nos engagements communs en ce sens restent assez exceptionnels et marginaux. Bref, les deux « cris de Dominique » qu'aimait à citer le frère Vincent de Couesnongle – « *pas sans les pauvres* », « *pas sans les plus éloignés* » - peuvent rester pour nous des appels d'actualité et déterminer notre prédication de l'alliance d'amitié de Dieu avec les hommes.
 - 22. Bien souvent, au cours des visites, nous avons parlé avec les frères de l'intuition de Dominique fondant l'Ordre non pas seulement pour « gérer » la réalité ecclésiale d'un moment, mais bien pour *contribuer à renouveler dans l'Eglise* - en ayant, comme Dominique, un souci pressant d'en promouvoir l'unité - *le dialogue de l'Evangile avec les nouvelles réalités* humaines, sociales, religieuses et spirituelles, ecclésiales, comme avec les multiples traditions de pensée et les nouveaux savoirs. Trop souvent peut-être nous pensons aujourd'hui notre mission en terme de ministères établis dans le fonctionnement structurel de l'Eglise. C'est sans aucun doute important, et le travail réalisé par les frères force l'admiration. Mais comment faire pour être « déplacés » par des besoins nouveaux, en fidélité à notre tradition propre ? Quels peuvent être les services spécifiques, inspirés de la tradition de l'Ordre, que les frères dominicains ont aujourd'hui à apporter à l'Eglise, face aux métamorphoses du monde qui, par bien des aspects, paraissent analogues à celles du moment de la fondation ?
 - 23. Les demandes pour *répondre à des besoins nouveaux* adressées à l'Ordre ne manquent pas. J'ai plusieurs fois constaté que nous avons comme premier réflexe celui de mesurer la faiblesse de nos ressources ou l'absence de la formation correspondant à ces besoins, ce qui conduit à décliner l'invitation. Il me semble que, en certaines situations, il serait plus adapté de prendre le temps et les moyens de former les frères qui pourraient être alors dédiés à ces nouveaux champs apostoliques, quitte à abandonner d'autres engagements de moindre importance.
 - 24. Il est frappant de noter que la proposition de Dominique ne fut pas l'énoncé d'un « programme d'action », mais plutôt la proposition d'un « *mode de vie et de rencontre* », invitant ses frères à vivre en communions fraternelles comme des hommes évangéliques et apostoliques, contemplatifs et prêcheurs. *Prêcheurs, parce que contemplatifs*. Dans beaucoup de lieux, les frères signalent leur nécessité de puiser à nouveau à cette source, de reprendre souffle en une « *mystique de la vie de prêcheur* », pour éviter de se disperser ou de se perdre dans un activisme apostolique qui relèguerait à une place de moindre importance la vie fraternelle, la célébration commune de la Parole dans l'Office et l'Eucharistie communautaire, et l'étude contemplative. C'est dire l'aspiration de beaucoup à puiser dans la tradition de l'Ordre

le ressourcement en la culture de communion évangélique qui porte chacun et tous dans sa vocation apostolique.

- 25. La *formation initiale constitue un enjeu majeur* pour la très grande majorité des provinces et pour l'Ordre tout entier. C'est réellement une immense grâce qui nous est faite de recevoir ces nouveaux frères, leur générosité, ce qu'ils rêvent de réaliser comme Prêcheurs dans un monde en si profonde mutation, les « mondes » et les « cultures » qu'ils apportent à l'Ordre comme autant d'appels au témoignage de l'amitié de Dieu avec l'humanité et à l'annonce de l'Évangile. Tout cela doit stimuler notre créativité apostolique commune. Comment ouvrir avec eux des chemins de pleine réalisation de cette générosité, sans que les longues mais nécessaires années de formation initiale et d'étude institutionnelle n'étouffe la flamme ? Quelle doit être la spécificité de la formation et des études pour cela ? Quel est le service spécifique de l'Église auquel nous pensons que l'Ordre a le devoir de les préparer ? Comment ne pas seulement proposer des études qui correspondraient aux seules exigences du ministère presbytéral ? Comment déployer davantage la promotion des vocations (certaines provinces négligent vraiment trop cet aspect), sans oublier la promotion des vocations de frères coopérateurs en ce temps de l'Église où le ministère laïc de l'évangélisation est appelé à se renforcer ? Toutes ces questions animent les nombreux supérieurs et formateurs dans l'Ordre mais elles doivent être portées par l'ensemble des frères. Il est important, par exemple, que tous manifestent un attachement commun à la vie à laquelle les plus jeunes sont formés. Dans certains lieux, le développement de collaborations paraît indispensable pour ne pas épuiser les forces de quelques-uns.

26. *Etudier, prêcher, et fonder des couvents.* C'est ainsi, dit-on, que Dominique envoyait ses premiers frères, un peu inquiets à l'idée de partir sur les routes. Puisque, dans la perspective du Jubilé, il s'agit pour nous de renforcer l'enracinement et le déploiement de notre mission, je me propose de suivre ces trois « envois » pour rédiger la suite de cette *Relatio*.

Etudier

27. *Etudier et contempler la vérité* : cette dimension essentielle de la mission de l'Ordre représente une part importante de la réalité du travail des frères aujourd'hui. Elle est, de plus, particulièrement requise dans la perspective actuelle de l'évangélisation. C'est d'ailleurs en soulignant la chance que la tradition de l'Ordre nous faisait de tenir ensemble « étude et adoration » que le Pape Benoît XVI exprimait l'attente de l'Église à notre égard pour l'évangélisation. C'est aussi à l'exigence de l'étude que renvoie la prédication, qui s'enracine dans l'aventure humaine, intellectuelle et spirituelle de la double rencontre de Dieu et de nos contemporains. Dans un temps où le cœur et la raison sont bien souvent contraints d'être déconnectés, *la tradition de l'étude contemplative est peut-être l'un des premiers services de la liberté* que nous pouvons offrir à nos contemporains.

Priorité à la vie d'étude dans l'Ordre

28. Le Chapitre de Rome (en continuité avec les chapitres précédents) a exprimé de très nombreuses demandes et orientations concernant la vie d'étude dans l'Ordre. Le Rapport du Socius pour la vie d'étude rendra compte des réponses qui ont été apportées et des processus qui sont en cours. Je souligne quatre points d'attention :

-
- 29. La composition de la *Commission permanente pour la promotion des études dans l'Ordre* a été modifiée et intègre les représentants des Régents. Cela induit une « mobilité » de la figure de la commission qu'il faudra évaluer. Mais cela présente aussi l'avantage d'inscrire mieux le souci de l'étude au cœur de la vie des provinces et d'encourager collaborations, échanges et synergies. Cet aspect me paraît important car, à de multiples reprises au cours des premières visites, les frères m'ont fait remarquer que l'étude semblait tenir une place assez modeste dans la vie habituelle de nos entités et que nous étions souvent en-deçà des exigences de la vie d'étude qui ont marqué l'Ordre pendant les décennies passées et, partant, des capacités d'expertise qu'on nous prête encore volontiers. Si ce constat devait se confirmer, il est essentiel de maintenir l'effort pour affirmer la place essentielle de l'étude dans la vie et la mission de l'Ordre (LCO 83). Pour promouvoir la « *culture de l'étude* » entre nous, outre la revalorisation indispensable du rôle du Lecteur conventuel, les trois points suivants pourraient soutenir notre effort.
 - 30. Le travail d'évaluation des divers *Centres d'étude et de recherche* dans l'Ordre est en cours. Il met en évidence, outre l'importance accordée à l'étude dans les provinces et le nombre de frères qui y sont dédiés, non seulement la nécessité (du fait des ressources humaines restreintes) mais aussi l'intérêt de promouvoir, sur la base de ces évaluations, les collaborations et synergies en terme d'enseignement, de recherche et d'études institutionnelles pendant la formation initiale. Il apparaît aussi important de veiller à ce que le souci d'organiser un centre d'études initiales ne nous empêche pas de développer d'autres projets d'étude et de recherche, pas forcément en lien avec l'enseignement académique initial : les deux sont précieux pour la vitalité d'une province. C'est pourquoi, afin d'éviter une dispersion des forces et de promouvoir davantage la potentialité et la spécificité de la mission d'étude et de recherche de l'Ordre, il me semble que nous devrions chercher comment organiser davantage de complémentarité entre nos institutions, ce qui favoriserait à la fois la qualité de l'étude initiale, une culture commune de l'étude partagée par des étudiants appartenant à plusieurs entités, la collaboration des enseignants et chercheurs, et la disponibilité de ces derniers pour la recherche et la publication, si importante aujourd'hui pour la vie de l'Eglise. On sait combien les liens établis entre les frères à travers l'étude et la recherche ont été importants dans la contribution remarquable de nos frères théologiens lors du Concile Vatican II. Ces synergies sont certainement très importantes au moment où l'étude doit être le lieu de *dialogue interdisciplinaire de la théologie avec tant de nouveaux « savoirs »*.
 - 31. Une révision de la *Ratio studiorum* est à l'étude, dont une première esquisse sera présentée au chapitre. Ce doit être l'occasion d'affirmer encore l'importance des études institutionnelles dans la formation initiale ainsi que des études complémentaires demandées aux nouveaux frères en fonction non seulement de leurs dons mais aussi des besoins pour le service que l'Ordre peut apporter à l'Eglise. Il me semble qu'il faut ici insister sur le fait que nous devons conduire les frères en formation dans un processus d'études exigeant dont le but ne saurait se limiter à l'acquisition des grades nécessaires pour être présentés aux ministères ordonnés, mais vise à ancrer l'étude au cœur du processus d'unification de la personne du prêcheur. L'évolution actuelle des normes pour les études institutionnelles tend à accroître les exigences de type académique (heures d'enseignement, contenu des programmes à réaliser, évaluations). Les nouveaux frères rejoignent en général l'Ordre avec un grand enthousiasme pour l'étude et la recherche de la vérité, portant avec eux les questions des mondes dont ils sont issus : comment accueillir, entretenir et développer cet enthousiasme ? Nous devons veiller à ce que cela ne mette pas en danger la disponibilité des frères étudiants pour acquérir, au-delà des grades et des qualifications, un véritable habitus de l'étude.

Qu'ils étudient dans des centres de l'Ordre ou à l'université, nous avons la responsabilité de leur demander d'accorder *une priorité absolue à l'étude pendant le temps de la formation initiale* en leur donnant le goût de l'étude « gratuite » et contemplative : études bibliques assidues, solide formation philosophique, connaissance rigoureuse de la pensée thomiste et de sa capacité inhérente au dialogue avec les autres systèmes de pensée, lecture des grands auteurs philosophiques et théologiques, travail de connaissance critique des sources, dialogue exigeant avec les savoirs contemporains. Ici ou là, j'ai constaté que l'on aurait tendance à privilégier des formations profanes (certes importantes pour le dialogue avec les savoirs contemporains) à des études approfondies en théologie, et je pense que cela risque, à moyen terme, de fragiliser le service théologique de l'Ordre. En définissant ainsi ensemble, selon la tradition de l'Ordre, les objectifs, exigences et méthodes de l'étude, cette dernière doit être gardée à l'abri de l'arbitraire des choix subjectifs ou idéologiques, et constituer réellement une voie privilégiée du service que l'Ordre souhaite offrir à l'Eglise. En réaffirmant la place de l'étude dans la formation initiale, il nous faut penser tout particulièrement aux régions de l'Ordre où l'étude est plus difficile à mener, en raison du contexte sociopolitique ou des contraintes économiques. C'est une priorité pour la culture de la solidarité que nous aimerions promouvoir dans l'Ordre.

- 32. Avec le conseil généralice, nous avons redéfini le processus d'attribution du grade de *Maître en Sacrée Théologie*, nous réjouissant qu'un assez grand nombre de propositions soient présentées par les provinces. Je souhaite que le corps des Maîtres en Sacrée Théologie puisse être sollicité pour accompagner l'Ordre dans sa confrontation aux questions qui se posent aujourd'hui dans le champ de la théologie, et nous aider tous à nous y confronter pour la prédication. Plusieurs thèmes me paraissent préoccuper aujourd'hui les frères tant pour la vie d'étude en tant que telle, que pour l'articulation entre l'étude et la prédication : la place de l'étude critique de Thomas dans la formation théologique ; la considération des autres religions ; la connaissance approfondie des orientations définies par le concile Vatican II ; l'impact de ce Concile pour une théologie du laïcat dans l'Eglise, et les conséquences pour la vie de l'Ordre (ministères des frères coopérateurs, ministères des laïcs de l'Ordre, des sœurs apostoliques...) ; l'impact de l'ecclésiologie de Vatican II sur une théologie de la vie religieuse et sur la place de la vie religieuse dans la mission d'évangélisation de l'Eglise.

Une culture de l'étude et du dialogue

33. Par bien des aspects, nous pouvons *nous réjouir de la réalité de la vie d'étude dans l'Ordre*, si l'on en juge par le grand nombre de frères engagés dans l'enseignement et la recherche en théologie ou en philosophie, par les divers centres d'études spécialisés, et par la participation de beaucoup de frères à des institutions de recherche et d'enseignement extérieurs à l'Ordre, par les publications nombreuses. On doit aussi se réjouir de l'attachement d'un grand nombre de frères à l'étude, sans qu'il s'agisse de sa dimension académique. C'est souvent très impressionnant d'écouter les frères parler avec passion de leurs lectures et de leur étude. Il faut noter que beaucoup, parmi les frères en formation, insistent sur le fait que cette vocation de l'Ordre à l'étude et à la recherche de la vérité a joué un rôle important dans leur décision vocationnelle. En même temps, il faut dire que des efforts renouvelés doivent être mis en œuvre si nous voulons être réellement en mesure d'honorer cette vocation spécifique.

34. Je voudrais donc ici souligner certains points sur lesquels, pendant les visites, des frères ont attiré mon attention et exprimé leur désir d'inscrire davantage, et concrètement, l'étude au cœur de la vie des communautés :

-
- 35. *L'étude doit s'inscrire de manière habituelle dans la « culture » de chaque communauté*, apportant ainsi sa propre part à la constitution même de la communion fraternelle qui nous réunit. Trop souvent, les frères font part au cours des visites que cette dimension de l'étude tient peu de place dans l'édification des communautés et que très peu est attendu du lecteur conventuel ou du promoteur de la formation permanente en ce qui concerne l'étude. Comment comprendre et remédier à un tel déficit ?
 - 36. *L'étude en commun de la Parole de Dieu*, par exemple, pourrait prendre une place plus centrale dans nos communautés. Certaines d'entre elles expriment tout le bien qu'elles reçoivent de cela, sous la forme de temps de Lectio divina en commun, d'échange sur les textes du jour en préparation de la prédication, de lecture des événements vécus à la lumière de la Parole. Ne serait-ce pas une pratique qui pourrait se généraliser, dans la perspective de la célébration du Jubilé de la confirmation de l'Ordre comme celui des Prêcheurs ?
 - 37. Beaucoup d'entre nous soulignent combien la dimension *du dialogue et du débat avec les courants de pensée contemporains, les autres religions, les savoirs scientifiques et techniques* qui sont si prégnants dans le monde aujourd'hui, leur semble devoir être sans cesse promue. De bien des manières, les engagements apostoliques et pastoraux nous confrontent à la complexité des questions posées par l'économie, aux enjeux actuels du droit des gens et des peuples, à l'impact anthropologique de la culture globalisée des mondes contemporains, à l'urgence d'une réelle vigilance écologique. Ces interrogations, comme celles portant davantage sur des thèmes d'ecclésiologie, de théologie de la vie religieuse ou de théologie pastorale, évoquent autant de défis que l'évangélisation doit aujourd'hui affronter. J'ai pu constater, lors des réunions de communautés, que si ces thèmes nous préoccupent tous, nous prenons peu de temps pour y réfléchir sérieusement ensemble. En ces temps où la nécessité d'un renouvellement de la mission d'évangélisation est évidente pour tous, je crois que nous devrions prendre des moyens concrets pour accorder davantage de place dans nos communautés et nos provinces à une telle réflexion. Cela stimulerait beaucoup notre responsabilité et créativité apostolique communes, les enracinant dans un travail théologique en dialogue avec les cultures contemporaines et leurs défis. C'est la responsabilité des Centres d'étude et des Institutions placées sous la juridiction du Maître de l'Ordre de nous ouvrir à ces problématiques.
 - 38. Dans bien des lieux, on peut constater qu'il y a *une certaine distance entre la réflexion théologique ou philosophique menée par des frères, et des expériences pastorales affrontées à des contextes humains, sociaux, scientifiques, particulièrement difficiles*, spécialement ceux où les droits des personnes sont gravement mis à mal. Au moment où nous célébrions la mémoire du sermon fameux de Montesinos, et dans la ligne tracée par des frères comme Las Casas et Vitoria, j'ai demandé au Promoteur Justice et Paix et au Délégué de l'Ordre à l'ONU de mener un projet sous le titre de « *Projet Salamanca* » (Philippines, Colombie, qui devrait s'étendre à d'autres lieux comme Kiev, Chicago et Yamoussoukro). Il s'agit de promouvoir le dialogue entre la théologie et les sciences profanes enseignées dans certains de nos lieux universitaires, à partir d'une confrontation concrète à l'expérience pastorale. L'histoire de l'élaboration du « droit des gens » dans l'Ecole de Salamanque nous a montré la fécondité possible de tels dialogues et la contribution qu'ils pouvaient apporter à la transformation du monde. Nous le savons bien, les défis analogues ne manquent pas aujourd'hui (dans des champs très divers : réalité politique, monde du travail, éducation, santé...) et appellent plus que jamais la théologie à être pleinement partie prenante de l'évangélisation, en favorisant la recherche interdisciplinaire à partir des problématiques affrontées sur le terrain pastoral. C'est une responsabilité exigeante

pour des institutions théologiques qui, parfois, pourraient être tentées – au nom d’une tradition qu’elles voudraient défendre mais qu’ainsi elles contredisent - par l’autosuffisance et résister au dialogue avec les autres savoirs et expériences.

Les Institutions académiques sous la juridiction immédiate du Maître de l’Ordre

39. La Commission permanente de la vie d’étude a aussi pris en charge une réflexion portant sur les Institutions d’étude directement placées sous la juridiction du Maître de l’Ordre, pour lesquelles une évaluation avait aussi été demandée par le chapitre de Rome. Je voudrais ici souligner plusieurs points :

- 40. La Commission *ad hoc* demandée par le chapitre concernant *l’Université de Saint Thomas d’Aquin à Manille* (ACG Rome, 219) a été constituée et, sur la base de ses conclusions, j’ai pris la décision d’achever le processus engagé par le Chapitre général de Caleruega et de *transférer la juridiction directe* de l’Université à la Province des Philippines, qui en assume déjà concrètement la charge. En effet, la juridiction directe du Maître de l’Ordre avait son sens lorsqu’un couvent dépendant directement de lui était structurellement lié à ladite université, ce qui n’est plus le cas. Compte tenu de l’importance de cette université pour l’Ordre tout entier au delà de la seule province, il a été décidé que le Maître de l’Ordre serait toujours le Grand Chancelier de cette Université pontificale. Nous avons donc défini de manière précise les liens organiques entre l’Université et la Province, ainsi que les médiations à travers lesquelles le Maître de l’Ordre exercera sa responsabilité de chancelier. Des propositions de modifications des statuts ont été élaborées par la commission, qui seront présentées pour approbation au Dicastère compétent.
- 41. Concernant les autres *Institutions d’étude sous la juridiction directe du MO*, j’ai pris l’initiative de réunir les frères en responsabilité dans ces différentes institutions. Cela aboutit à une « Charte » qui définit le service spécifique que peuvent rendre aujourd’hui ces institutions, et peut constituer la base sur laquelle envisager maintenant les relations de collaboration et de synergie entre les institutions, et entre ces dernières et les provinces. On peut retenir en particulier ce qui concerne la contribution spécifique de ces institutions à la mission de l’Ordre, la part qu’elles prennent à la formation dans l’Eglise, l’appréciation de leur contribution dans leur environnement scientifique, l’opportunité qu’elles représentent pour la formation des frères des diverses provinces et particulièrement pour certains de leurs cadres en matière d’études, ainsi que les conventions selon lesquelles préparer la contribution des provinces à l’enseignement et la recherche dans ces institutions. Certains objectifs ont été réaffirmés pour promouvoir leur développement :
 - 42. Les réflexions menées depuis plusieurs années dans ces Institutions montrent que nous sommes à un moment crucial pour préparer l’avenir et qu’il s’agit de « *changer de paradigme* ». Quelle que soit la réputation acquise au long des décennies et la qualité actuelle du travail accompli, la pérennité de ces Institutions n’est plus une évidence, parce que le paysage et les exigences de l’enseignement et de la recherche dans l’Eglise comme dans le monde ont profondément changé. Il s’agit donc aujourd’hui de *préciser encore davantage la mission que l’Ordre confie à ces Institutions*, et de mettre en œuvre de *nouvelles modalités de gouvernance*, tant académiques qu’économiques et administratives, adaptées au contexte contemporain, tenant compte des ressources mais aussi des besoins des provinces, qui permettront d’affirmer la spécificité de leur apport dans le champ de la recherche et de l’enseignement dans l’Eglise. C’est en ce sens qu’un processus d’évaluation a été engagé avec l’Ecole biblique et l’Université de Saint Thomas d’Aquin à Rome.

-
- 43. Chacune de ces Institutions, répondant à un besoin précis de l'Ordre, doit établir *avec l'ensemble des provinces* des relations de connaissance, d'estime, de confiance et de service réciproques ;
 - 44. Pour chacune, il convient de *promouvoir sa juste autonomie en lien avec la Curie* qui non seulement a la charge d'aider à répondre aux besoins en terme de ressources humaines et de moyens économiques, mais aussi celle de s'assurer de la bonne gouvernance et de prendre les moyens d'évaluer régulièrement avec l'institution la réponse apportée à la mission qui lui est confiée ;
 - 45. Leur dimension de « communautés d'étude et de recherche » qui les porte doit être privilégiée comme spécifique de notre tradition, ce qui suppose un soin particulier au soutien de la vie des communautés ;
 - 46. Elles doivent développer encore davantage leurs liens avec des institutions analogues de recherche et d'enseignement, et avoir pour cela le souci de donner aux enseignants et aux chercheurs les moyens concrets de leur mission ;
 - 47. Une priorité est donnée à certains thèmes particulièrement confiés à ces institutions : l'étude de la Bible ; la connaissance critique de la tradition thomiste ; l'articulation entre philosophie et théologie ; la capacité à mettre en dialogue la théologie avec les sciences et les courants d'idée contemporaines, en écho au discernement des signes des temps ; l'articulation entre la théologie et la prédication (ou l'évangélisation) ;
 - 48. L'objectif des trois ans à venir doit être de renforcer et de renouveler les communautés d'enseignants-chercheurs qui portent ces institutions, sur la base des nouvelles perspectives qui seront dégagées par les évaluations et énoncées dans les plans stratégiques élaborés, et ce, avec des conditions de gestion économique améliorées, voire radicalement nouvelles.

Prêcher

49. Par son Prologue, le chapitre de Rome a voulu placer l'ensemble de son travail sous le signe de la prédication. Il mettait ainsi bien en évidence la réalité de *l'office de la prédication* – qui prend dans l'Ordre de si multiples, diverses, et magnifiques formes – *auquel la vie des frères prêcheurs est totalement consacrée*, donnant ainsi la forme spécifique de notre vie religieuse. La grâce de la célébration prochaine du Jubilé, ainsi que l'appel lancé à tous les Instituts religieux par le récent Synode sur la nouvelle évangélisation, nous invitent à vivre toujours plus pleinement et à sans cesse actualiser cette consécration.

50. Cela nous invite aussi à situer notre réflexion dans l'horizon plus large de ce que pourrait être la créativité en terme de prédication de la famille dominicaine en tant que telle qui constitue en quelque sorte, depuis la fondation, ce qu'on nomme aujourd'hui une « famille spirituelle ». Comment pourrions-nous réellement donner forme à cette réalité qui se définit précisément par la mission d'évangélisation ?

Promotion de la réflexion sur la mission : créativité apostolique et « mobilité »

51. Dans la partie des Actes consacrée au ministère de la Parole (ACG Rome, 128-184), le chapitre de Rome a identifié un certain nombre de domaines dans lesquels il encourageait les frères à approfondir leur engagement et leur réflexion. Les thèmes soulignés étaient : présence aux cultures indigènes, pastorale paroissiale, confrontation aux mouvements de migration, dialogue avec d'autres religions, évangélisation en monde éducatif, prédication dans les nouveaux mondes de

la communication, écoles de prédication, auxquels nous avons adjoint la pastorale des dévotions populaires et pèlerinages et la pastorale dans les centres des villes. Pour mettre en œuvre cette demande du chapitre, nous avons pensé en conseil que c'était une bonne opportunité pour initier un dialogue entre les provinces sur ces sujets. C'est pourquoi j'ai demandé à certaines provinces, chacune particulièrement engagée dans l'un de ces champs apostoliques, de proposer une première réflexion sur un de ces thèmes, fournissant ainsi un premier apport à la réflexion qui pourrait s'engager entre tous. Ce processus s'est mis en place l'an dernier et, depuis octobre 2012, le dialogue s'est progressivement mis en place sur le site Intranet de l'Ordre. L'expérience est encore balbutiante, mais le présent chapitre pourrait poursuivre la réflexion sur la base des éléments suivants.

- 52. Les thèmes mis en exergue par le chapitre de Rome rejoignent à la fois *les priorités et frontières* définies au fil des ans pour la mission de l'Ordre par les chapitres successifs, et les préoccupations majeures de l'Eglise concernant l'évangélisation. C'est pourquoi nous avons suggéré aux prieurs provinciaux d'accorder particulièrement leur intérêt à ces thèmes dans les réflexions sur la mission d'évangélisation qu'ils présentent au chapitre. Ce pourrait être un point d'appui pour les orientations et propositions que le chapitre pourrait, s'il le juge bon, formuler pour les années à venir, *aidant ainsi chaque entité à réviser sa planification apostolique dans la perspective du Jubilé de l'Ordre.*
- 53. Promouvoir le *dialogue apostolique* dans l'Ordre sur tous ces sujets, comme sur ceux qui font déjà l'objet de « networks » (médias, pastorale en monde carcéral, dialogue avec d'autres religions et tout spécialement l'Islam) renforcerait la connaissance que l'Ordre peut avoir de lui-même en ouvrant, sur la base de la réalité concrète des engagements des frères, les possibilités d'échange d'expériences, de réflexion pastorale et théologique en commun et de projets de collaboration. Jusqu'à présent, il y a encore bien peu de réels échanges engagés, même si j'ai pu noter au cours des visites le besoin exprimé par les frères d'échanger avec d'autres sur ces thèmes. Je suggère que, dans les années qui viennent, le socius pour la vie apostolique soit tout particulièrement chargé de promouvoir et d'animer ces échanges, favorisant tant le partage d'expérience et des collaboration que la réflexion en commun. Cela pourrait progressivement contribuer à stimuler la créativité apostolique de tous.
- 54. Cette *créativité de l'Ordre au service de l'évangélisation* est tout particulièrement sollicitée dans certains domaines et je voudrais énumérer ici certaines interrogations qui sont exprimées lors des rencontres communautaires pendant les visites :
 - o 55. Les frères soulignent volontiers que la créativité apostolique doit se déployer, sans cesse, dans *le champ simple de la prédication* (la pastorale paroissiale, la pastorale des jeunes, la formation et la promotion des laïcs dans l'Eglise, la prédication du Rosaire, l'accompagnement des pratiques religieuses populaires, la rencontre des non croyants) tant les contextes culturels, sociaux et ecclésiaux sont en transformation rapide. Ce faisant, ils expriment aussi la difficulté que représente cette exigence de mobilité car il n'est pas facile de changer d'habitude, de se former à d'autres centres d'intérêt et d'autres modes de travail en fonction des besoins, de quitter un apostolat ou une œuvre dont on a fini par se croire propriétaire, voire de changer d'assignation et de quitter une région, un travail que l'on aime ou un cercle d'amis. Assez souvent aussi, il apparaît que le temps de beaucoup de frères est consacré à la pastorale culturelle et que dans ce contexte il n'est pas facile d'être disponible pour répondre à de nouveaux défis. Avons-nous la volonté de modifier cet état de fait ? Nous aimons parler de mobilité, tout en étant conscient que nous sommes finalement assez vite « installés » dans des

-
- positions établies. Dans un monde globalisé dont on vante et analyse la mobilité, comment trouver pour nous-mêmes l'équilibre entre le besoin légitime d'une installation et le devoir d'apprendre à quitter ces sécurités, à « s'exproprier de soi-même », selon l'expression de Benoît XVI ?
- 56. Dans toutes les provinces que j'ai visitées, les frères considèrent que les *nouveaux réseaux de communication* constituent un défi majeur pour notre prédication et que, au-delà des horizons nouveaux ouverts à la communication par ce déploiement technique, il s'agit d'un nouveau monde (« sixième continent ») que l'Ordre doit apprendre à rejoindre pour y prêcher. L'Ordre est en réalité en train de le faire, comme en témoignent le nombre de frères dans les réseaux sociaux par exemple, ou encore l'une ou l'autre initiative plus collective. Comment éviter que cela n'individualise davantage la prédication de chacun ? Comment mener ensemble une réflexion sur les enjeux culturels et anthropologiques de ces nouveaux réseaux, afin d'y exercer une réelle créativité de la rencontre apostolique ?
 - 57. Le *phénomène des migrations* est une réalité qui détermine les engagements dans plusieurs provinces, parfois par des projets spécifiques mais aussi lorsqu'il s'agit d'intégrer les populations migrantes dans des pastorales paroissiales, scolaires ou universitaires. La réalité que vivent les populations migrantes est très souvent révélatrice de l'état des sociétés qui les accueillent et ne peut nous laisser indifférents au regard de la priorité que l'Ordre veut donner à la promotion des droits et de la justice. Il nous faut aussi être particulièrement attentifs à la question qui se pose aujourd'hui lorsque de très nombreux migrants, au cours de ce processus difficile, quittent l'Eglise catholique. Que se passe-t-il ? Que cherchaient-ils dans leur Eglise qu'ils n'ont pas trouvé ? Comment s'articulent l'aide que l'on peut/doit apporter à certains et l'accompagnement dans la foi ? La réalité internationale de l'Ordre pourrait être une ressource particulièrement précieuse pour développer entre nous, de pays à pays, de culture à culture, des échanges de connaissances et des collaborations pour apporter le soutien adapté à ces populations dans leur expérience humaine et croyante.
 - 58. A la suite de l'engagement de nos frères, comme Bartholomé de Las Casas, pour une « évangélisation pacifique », *la présence avec les populations indigènes tient une place essentielle dans l'histoire de la prédication de l'Ordre*. Certes, au fil de la globalisation, des métissages et des déplacements des personnes vers les villes, les situations et les modalités de la mission ont évolué au cours des dernières décennies, et certaines problématiques (jusqu'à présent peut-être très « européennes) se sont déplacées. La confrontation de l'évangélisation aux enjeux du respect des identités culturelles, de la promotion humaine et de l'intégration sociale, du respect des droits, reste cependant cruciale dans bien des lieux. Nous avons donc la responsabilité de poursuivre et déployer ces missions le mieux possible, afin de transmettre l'expérience acquise – sur la base de ce que nous faisons déjà, mais sans nous en tenir à cela -, et de promouvoir l'intégration dans ces apostolats de nouveaux frères et de leur propre créativité.
 - 59. Nombreux sont les couvents qui sont situés dans des lieux névralgiques des *centres des villes*. Les églises conventuelles (et/ou paroissiales) sont alors des lieux de rencontre d'une population extrêmement diversifiée. Quel peut être l'apport du charisme propre d'un Ordre fondé précisément dans le contexte de profondes mutations urbaines ? Comment donner du temps pour écouter les parcours et les quêtes humaines et spirituelles de cette population urbaine mobile ? Comment une réflexion sur la réalité de ces lieux et de ce qu'ils révèlent de nos sociétés pourrait-

elle aider à une meilleure articulation de la prédication aux questions réelles de nos contemporains ?

- 60. La grande diversité des implantations de l'Ordre conduit les frères à la *rencontre des autres Eglises chrétiennes et des autres religions*, grandes religions dite du Livre, religions de l'Asie, religions traditionnelles, ou encore divers courants de recherche et de vie spirituelle. Si les analyses du « monde globalisé » insistent souvent sur les processus de « sécularisation », on doit aussi souligner une réelle prégnance des réalités religieuses dans ce monde. En fidélité avec les origines et l'histoire de l'Ordre, des frères sont déjà engagés dans ces dialogues et effort de connaissance. Comment serait-il possible de les renforcer encore et, surtout, d'en faire profiter plus largement encore l'ensemble de la prédication de l'Ordre ? Il est essentiel de poursuivre ce qui est déjà entrepris dans le cadre de l'œcuménisme dans divers lieux de l'Ordre, de la connaissance des cultures et traditions juives et musulmanes. N'y aurait-il pas lieu de promouvoir aussi la réflexion sur les religions dites traditionnelles, en particulier en Afrique ? Evoquant le temps de la fondation de l'Ordre, et dans le contexte contemporain, ne devrions-nous pas accorder une priorité plus marquée aux mondes et aux cultures de l'Islam ? La présence de nos frères et sœurs en ces lieux frontières de la rencontre, souvent marqués par des réalités humaines et sociales difficiles où les minorités fragilisées peuvent être médiateurs de paix, doit être sans cesse une occasion pour l'ensemble de l'Ordre d'un renouvellement de sa prédication. Les « Journées romaines » (ACG Rome, 164-165) ont un rôle important à jouer en ce sens.
- 61. Beaucoup de frères et de communautés sont engagés dans des lieux où la foi s'exprime à travers *les pèlerinages et les dévotions populaires*. Nombre de ces réalités nous rappellent la place centrale de la prédication du Rosaire et des témoignages de sainteté dans notre tradition. Comment l'échange d'expériences, et la réflexion commune, pourraient-ils stimuler la créativité pastorale qui ne peut se limiter à un accompagnement sacramentel ? Quel peut être l'apport de l'expérience vécue par les frères dans de nombreux sanctuaires à la réflexion théologique aujourd'hui ?
- 62. Un axe de réflexion a été consacré aux « *Ecoles de prédication* », qui prennent déjà plusieurs formes dans diverses provinces et la famille dominicaine. Le contexte de la « nouvelle évangélisation » appelle l'Ordre à mettre sa tradition au service de l'Eglise et à prendre explicitement et pleinement sa part dans la formation à l'annonce de l'Evangile, ainsi que dans la réflexion sur ce que signifie et représente cette prise de conscience d'un nécessaire renouvellement de l'évangélisation. C'est la responsabilité des Centres qui y sont consacrés, mais aussi celle de nos institutions d'enseignement et de recherche.
- 63. Dans plusieurs provinces, les frères sont responsables d'*institutions éducatives* et ce ministère est pour la plupart une grande joie. Elles constituent une chance pour l'Ordre de se confronter au défi de l'évangélisation du monde des jeunes et de la famille. La question se pose souvent de la surcharge par des tâches administratives qui empêchent un engagement plus important dans la pastorale ou l'enseignement. Comment trouver un équilibre plus satisfaisant entre ces deux pôles ? Beaucoup de frères font l'expérience du défi que représente l'enseignement de la « religion » dans la confrontation à l'acquisition des savoirs profanes et dans un contexte où la culture chrétienne devient de moins en moins familière. Ici encore, la réflexion en commun et l'échange d'expérience apporterait sans doute beaucoup. Peut-on définir les traits d'une « philosophie dominicaine de l'éducation » qui permettraient de développer les réalités apostoliques que nous

avons déjà, voire d'en fonder de nouvelles pour répondre aux besoins rencontrés, et en particulier les besoins des populations les plus pauvres ou marginalisées ? Dans ce champ de l'éducation, n'y aurait-il pas bénéfice à mettre en place une véritable collaboration au sein de la famille dominicaine ?

- 64. Certains de ces thèmes ont déjà suscité la mise en place de *centres spécialisés d'étude des cultures, des sociétés et des religions*. Ces lieux de connaissance, de recherche et de dialogue sont des éléments fondamentaux de la promotion de l'étude dans l'Ordre et cela vaut la peine d'en développer encore d'autres sur d'autres thèmes cruciaux pour la prédication aujourd'hui. Certes, le nombre de frères disponibles est trop faible pour répondre vraiment aux besoins, mais n'est-ce pas une belle opportunité pour promouvoir la collaboration entre les provinces ?

- 65. Parlant de créativité apostolique avec les frères, les « *nouvelles fondations* » sont souvent évoquées. Au cours de ces trois années, la province du Vietnam aura fondé au Laos et en Thaïlande, la province du Saint-Rosaire à Myamar et à l'Est Timor, la province des Philippines a confirmé sa fondation nouvelle en Indonésie par une nouvelle maison, la Vice-Province d'Afrique de l'Ouest a érigé une maison au Burkina Faso, la fondation de la mission en Guinée Equatoriale se poursuit, le vicariat d'Afrique équatoriale de la Province de France a commencé une mission en Centrafrique. La Chine reste un défi apostolique essentiel. Plusieurs provinces ont, sur leur territoire, des implantations de « mission » qui sont essentielles pour elles : il faut néanmoins reconnaître qu'il est parfois difficile de mobiliser suffisamment de frères pour y être assignés durablement, comme si nous préférons rester dans de grands centres urbains. Ici encore, à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire d'une province, le défi est celui de la mobilité. Ne sommes-nous pas trop « assoupi », au risque de négliger cette dimension missionnaire essentielle à l'évangélisation ? Quels sont les critères importants à respecter pour qu'une nouvelle fondation développe l'ensemble du témoignage de la vie dominicaine ? Quels sont les réels besoins auxquels nous cherchons à répondre lorsque nous envisageons de nouvelles missions ? Des appels attendent encore notre réponse : Madagascar, Zambie, Tanzanie, Roumanie... De même, au Nord Occident, le contexte séculier invite probablement à l'inventivité missionnaire. Même s'il faut être réaliste et tenir compte des forces limitées, on ne peut oublier que *la dynamique de la fondation et de la rencontre d'autres cultures est essentielle à celle de l'évangélisation*.

Une question récurrente : un charisme spécifique dans l'Eglise

66. A l'occasion des dialogues avec les communautés, est souvent évoqué le thème du charisme spécifique de l'Ordre et de la manière dont nous pouvons apporter *notre contribution propre à l'Eglise, non seulement pour la maintenir comme elle est mais pour participer à son effort pour devenir sans cesse ce qu'elle est*. Je voudrais faire ici écho à ces questions non pour y apporter des réponses définitives, mais bien parce qu'elles reflètent quelque chose du « *statu Ordinis* » aujourd'hui.

- 67. Quelles que soient les différentes opinions théoriques sur le sujet (devons-nous, ou non, prendre en charge des paroisses ?), il est un fait qu'un nombre assez important de frères, dans toutes les régions de l'Ordre, sont engagés dans *le ministère paroissial*. Beaucoup soulignent, à juste raison, que c'est d'évidence un lieu important où peut se déployer le ministère de la prédication, et où l'on affronte concrètement la vie de l'Eglise. Beaucoup aussi disent, et c'est un écho que l'on peut entendre de la part des fidèles eux-mêmes, qu'il est important de donner, à travers ce ministère, la tonalité propre de la « *prédication dominicaine* ». Sur cette base, les interrogations des frères sont nombreuses : que pouvons-nous apporter à la pastorale paroissiale à travers le

témoignage de la vie communautaire qui nous caractérise, et ce que cela peut apporter à la constitution de la paroisse comme communauté de croyants et, plus largement, de l'édification de l'Eglise comme communion ? de quelle manière notre vocation à la prédication pourrait-elle faire des paroisses que nous avons en charge des lieux de rayonnement de l'évangélisation par l'implication et la formation de laïcs ? comment inscrire toujours davantage l'exigence de l'étude au cœur de la pastorale ? par quels moyens manifester que la miséricorde est à la source de la prédication comme de la communion fraternelle ? avons-nous vocation à garder durablement telle paroisse ou conviendrait-il mieux de savoir plus souvent passer la main au diocèse pour rejoindre d'autres lieux ou réalités qui auraient plus besoin de notre présence ? pourrions-nous engager un processus d'évaluation systématique de nos engagements paroissiaux ? lorsqu'elles existent, les Fraternités sacerdotales dominicaines pourraient-elles être un moyen alternatif de la contribution de l'Ordre à la pastorale paroissiale ?

- 68. Outre les charges paroissiales, bien des frères sont engagés dans des *ministères au service de l'Eglise locale* (aumôneries d'étudiants, d'hôpitaux ou de prisons, responsabilité de services ecclésiaux, accompagnement de groupes divers) et l'on doit se réjouir d'apporter ce service aux Eglises particulières. Il est évident qu'à travers ces ministères les frères apportent leur propre tradition et mettent ainsi l'Ordre au service de la vie de l'Eglise. Par les paroisses comme par ces ministères spécifiques, nous avons la possibilité d'acquérir une connaissance assez approfondie de la réalité ecclésiale, de la réalité de la vie des gens, de leurs besoins et de leurs attentes. Mais des craintes, ou des regrets, sont assez souvent exprimés : n'avons-nous pas une approche trop « fonctionnaliste » de l'office de la prédication ? pourquoi n'échangeons-nous pas davantage en communauté sur les ministères qui sont les nôtres, ce qui permettrait une plus profonde prise de conscience communautaire des besoins et conduirait peut-être à mieux ajuster nos priorités et, le cas échéant, à redéfinir certaines orientations apostoliques ? la multiplication des ministères individuels « contractualisés » ne fait-elle pas courir le double risque de la « privatisation » de la prédication de chacun, et de la faible mobilité possible ou acceptée ? ne sommes-nous pas trop impliqués dans la pastorale des assemblées croyantes au détriment de l'appel à sortir à la rencontre de ceux qui ne fréquentent pas, ou plus, l'Eglise ou qui n'ont pas rencontré l'Evangile ?
- 69. La réalité concrète de nos vies apostoliques, personnelles ou communautaires, doit nous rendre vigilants à ne jamais nous satisfaire de ce qui aurait un caractère trop personnalisé ou trop identitaire. Ces réflexions sur nos ministères nous invitent à évaluer sans cesse comment nous cherchons à *servir l'Eglise du Christ, en y promouvant le désir de communion et en soutenant son effort pour s'élargir aux dimensions du monde.*
- 70. Visiter l'Ordre donne l'occasion, et la chance, de rencontrer des *frères engagés dans des contextes sociaux difficiles, oubliés du « courant dominant » du monde* (enfants de la rue, réfugiés, grande pauvreté, exclus des sociétés, monde du travail précaire, maladie...). Ils nous rappellent la priorité que l'Ordre veut accorder à la promotion de la justice et de la paix. Assez minoritaires, ils sont en général admirés mais parfois considérés comme un peu « exotiques » dans l'ensemble des frères et, si c'est pour eux une expérience difficile, cela risque d'être une manière pour nous tous de nous tenir à l'écart des lieux difficiles. Nous aurions besoin de développer davantage, d'une part, notre présence et nos liens (collectifs) avec les réalités difficiles, humaines et sociales, de l'envers du monde, en même temps que, d'autre part, la spécificité de la « prédication » aux sociétés dont de tels liens pourraient être le point d'appui. C'est dans cette perspective que nous devons développer encore davantage l'interaction entre notre présence dans le monde et la Délégation de l'Ordre

à l'ONU (cf., plus haut, le projet Salamanca). Cette « *prédication aux Nations* » est sans aucun doute l'une des voies où nous pouvons mettre en œuvre l'héritage reçu de nos anciens.

- 71. Si le travail ne manque pas, nous ne pouvons donc pas négliger cette aspiration fondamentale de l'Ordre à « *sortir pour évangéliser* ». C'est certainement une part importante de l'évangélisation que de contribuer à consolider la confession, la connaissance et la pratique de la foi des croyants. Mais, dans tant de lieux, nous constatons que le groupe des croyants est bien plus réduit que le groupe de ceux qui n'ont pas encore rencontré le Christ. Comment aller à leur rencontre ? Sur quels chemins, au bord de quel puits (comme l'exprimait le Message du Synode sur la nouvelle évangélisation), dans quel aréopage, faut-il aller pour marcher avec eux ? Comment être vraiment présents auprès de ceux qui quittent l'Eglise catholique pour rejoindre d'autres communautés, et entrer en dialogue avec eux ? Comment affronter le fait qu'en tant de contextes culturels la foi est, ou est devenue, comme étrangère ? Comment pouvons-nous éviter d'être absorbés par des ministères qui, pour beaux et importants qu'ils soient, nous empêcheraient de « sortir » du Cénacle pour parler avec les gens, comptant sur la puissance de l'Esprit pour qu'ils puissent nous entendre et découvrir, au-delà de cette rencontre, que Dieu s'adresse à eux ? Quelle est la créativité apostolique que l'Eglise serait heureuse de recevoir de l'Ordre qui fut fondé par un homme dont le tourment était de rejoindre les Cumans ?
- 72. Bien souvent, les discussions mettent en évidence qu'*une plus audacieuse « mobilité » de notre créativité apostolique se heurte à plusieurs objections ou obstacles*. « Nous ne sommes pas assez nombreux », dit-on souvent. Mais, s'il est vrai que les forces sont faibles, parfois parce qu'elles sont dispersées, certains frères attendent qu'on les appelle à participer à un projet commun, ou à délaissier un engagement qu'ils avaient choisi et développé sans tenir compte de la responsabilité apostolique de tous. Trop souvent, nous hésitons à *appeler à la vie apostolique*. « Nous devons maintenir nos présences historiques ». Certaines d'entre elles sont en effet très significatives. Mais il faut veiller à *ne pas se laisser dominer par le poids de l'histoire et de ses héritages* qui peuvent nous écraser ou encore nous endormir sur les lauriers passés, au détriment d'une disponibilité à être stimulé par les besoins et les appels actuels. Un autre obstacle – et il semble assez souvent très déterminant – est que la mobilité n'est pas sans *conséquences d'ordre économique*. En effet, c'est parfois davantage cette nécessité d'assurer une certaine « sécurité matérielle » des communautés qui nous conduit à choisir des ministères institutionnels et intra-ecclésiaux, que la conviction qu'il s'agit de répondre à une urgence apostolique. J'ai le sentiment que cela est partagé par beaucoup d'autres instituts de vie religieuse, et que cela contribue réellement d'abord à une *perte de lisibilité du charisme propre de ces Instituts au sein de l'Eglise car leurs membres apparaissent principalement comme des acteurs ressources de l'Eglise territoriale*, ensuite à une *perte de vigueur dans l'apport que les charismes des familles religieuses peuvent faire à l'Eglise universelle*. De ce point de vue, je crois que l'intuition de saint Dominique d'envoyer ses frères comme des mendiants a aujourd'hui encore quelque chose à nous enseigner.
- 73. Nous avons des « *institutions apostoliques* » (les écoles, les universités ou centres de formation, édition, apostolat dans le monde des médias...) qui nous permettent de relever certains défis évoqués plus haut. Avec d'autres projets apostoliques innovants, ces institutions nous situent souvent sur les frontières dont ont parlé nos chapitres. Six questions sont souvent posées à leur propos : les exigences d'une compétence professionnelle très spécifique qui correspond à peu de frères et rend plus faible la mobilité ; le risque parfois très « mondain » du carriérisme, de la « passion entrepreneuriale », ou de la compétitivité entre les frères ; le défi que représente

l'appel à donner à ces institutions une inspiration spirituelle dominicaine ; l'absorption par les tâches administratives et la négligence de la vie communautaire et de prière ; la fragilité des structures économiques ; l'alliance avec des collaborateurs laïcs, dans une vraie réciprocité.

- 74. Les couvents de l'Ordre ont souvent été des *lieux d'hospitalité des cultures nouvelles, de dialogue et de recherche intellectuelle avec d'autres pensées*. Au moment où, dans la perspective de la « nouvelle évangélisation », on souligne la pertinence des « Parvis des Gentils », pourrions-nous donner encore plus de vigueur aux initiatives prises par l'une ou l'autre communauté ? Ce pourrait être un moyen de servir la « conversation du monde », en mettant aussi à contribution les ressources intellectuelles de l'Ordre.
- 75. A propos de plusieurs des thèmes précédemment abordés, les discussions avec les frères ont souvent souligné l'importance aujourd'hui de la *promotion de l'engagement des laïcs dans l'évangélisation*. C'est évidemment l'un des objectifs premiers de tout projet pastoral dans l'Eglise, et il est déterminant pour beaucoup de frères dédiés à l'enseignement et la formation. Mais l'Ordre est tout particulièrement concernés à travers les Fraternités laïques dominicaines, le Mouvement de la Jeunesse dominicaine, les Volontaires, les Equipes internationales du Rosaire et divers groupes de laïcs liés à la spiritualité et la mission de l'Ordre. Au fil de mes visites, s'est affirmée la conviction que notre tradition nous a fait la grâce d'une réelle « famille spirituelle » que nous avons la responsabilité de consolider encore davantage pour la mettre au service de l'évangélisation. Cette réalité de la « famille dominicaine » n'est-elle pas un élément constitutif du « charisme spécifique » de l'Ordre ?

76. Au terme de ce chapitre consacré à la Prédication, j'exprime le souhait que les années qui nous préparent au Jubilé soient l'occasion pour chaque entité et chaque communauté, en formulant son projet de vie et de mission, s'engage dans un travail rigoureux d'évaluation de la réalité de la vie apostolique et de ses adaptations nécessaires. Huit cents ans : combien d'envois nouveaux ?

Fonder des communautés

77. « Mais qu'allons-nous faire, là où tu nous envoies », semblaient demander les premiers frères à Dominique ? Etudier, Prêcher et « *Fonder des couvents* » : c'est une dimension de la mission de l'Ordre. Nous le savons bien, cela ne signifie pas simplement que, allant quelque part, nous devons fonder une communauté pour pouvoir, ensuite, travailler à la mission. Cette distinction, parfois, nous aveugle et conduit à considérer la vie et le témoignage communautaires davantage d'une manière « instrumentale », en quelque sorte « secondaire ». Lorsque nos communautés s'attachent vraiment à se fonder chaque jour par l'engagement de chacun dans la vie avec les frères, elles sont réellement comme des foyers où la prédication s'enracine dans la contemplation du mystère de l'amitié du Christ pour le monde, où la grâce de l'Esprit transfigure l'amitié fraternelle en « sacrement » de cette amitié du Christ, où brille, même fragile, la lumière de la vérité qui appelle et accueille tous les quêteurs de sens. L'expérience de la communion fraternelle est une part de la prédication de l'Ordre.

Une sagesse pratique de la vie commune

Des risques

78. Une *Relatio* ne doit pas être naïvement idéale et je voudrais dire ici les principaux risques auxquels nos communautés, dans le monde, me paraissent être affrontées.

- 79. C'est tout d'abord le *risque de la communauté « instrumentale »* qui favorise, ou en est le résultat, la « *privatisation* » de la *vie apostolique*. On en vient à seulement prendre les moyens pour l'organisation la plus « pratique » possible, négligeant la mise en œuvre des réalités qui font de nos communautés des lieux d'humanité et d'engendrement à la fraternité : l'attention mutuelle sans exclusive, les chapitres réguliers, la mise en commun réelle des ressources, la reconnaissance que notre unité se fait par une même profession d'obéissance concrètement exercée dans de justes relations entre le prier, chacun des frères et l'ensemble de la communauté.
- 80. Le risque de *l'embourgeoisement* guette un grand nombre de nos communautés ou provinces, même si c'est à des niveaux différents selon les contextes. La hausse du niveau de vie se produit lentement, et s'installe, et vient un moment où il n'est plus possible de vivre sans tous les comforts et sécurités accumulés. En même temps, s'accroît la distance entre notre mode de vie et celui des gens simplement de niveau social moyen, et l'abîme s'établit avec les plus pauvres de ce monde. Dans le même mouvement, se développent des « *économies privatisées* », parce qu'ainsi va le monde. Dans de trop nombreux lieux, la « *mise en commun des biens* » est *objet de discours, mais pas de pratique concrète* : des « *économies privées* » se constituent, et l'inéquité s'installe entre les frères. C'est la pratique réelle de ce vœu qui peut nous garder de nous attacher à accumuler des biens personnels, et ainsi à faire courir le risque de la division, des fausses hiérarchies, parmi les frères. Cette préoccupation doit être un souci majeur, et un objectif de « *correction* » sans attendre.
- 81. Le risque du *formalisme* qui, s'il donne une place prééminente à la seule observance des formes de notre vie (ce qui n'est pas sans importance pour l'objectivité de la vie fraternelle et spirituelle de chacun et de tous), peut faire oublier la joie et l'humanité des simples relations fraternelles. Les véritables lieux de vie et d'épanouissement des frères se trouvent alors déportés hors de leur communauté d'appartenance.
- 82. Le *risque des communautés trop petites*, souvent multipliées pour répondre à des besoins apostoliques réels, mais sans donner la possibilité de la réalisation de toute la richesse de la vie fraternelle (prière, étude en commun, chapitres...). La structure conventuelle (ce qui ne signifie pas forcément une très grande taille de la communauté) nous est proposée dans les Constitutions comme le mode habituel de notre vie, permettant de réaliser toutes ses dimensions.
- 83. Le risque de la non mobilité qui, parfois, aboutit à rendre impossible des changements d'assignation ou des assignations nouvelles tant l'équilibre de la vie fraternelle s'est « *sédimenté* » et clos sur lui-même.

Humanité et sagesse

84. Au cours des visites, je suis de plus en plus convaincu que nous devons nous atteler avec détermination à la question de la qualité de notre vie commune. Trop souvent, s'exprime de *l'insatisfaction ou de la frustration du fait de relations fraternelles peu « humanisantes »*. Trop souvent, cela provoque, ou donne prétexte, à la désertion de ce lieu fondamental de notre témoignage et de notre conversion. Trop souvent, le visiteur entend dire que dans cette communauté on ne se parle pas vraiment, qu'on ne se donne pas les conditions minimales pour partager la foi. Trop souvent, et particulièrement dans les communautés de très petite taille, on constate qu'il faut une énergie impressionnante pour résoudre des tensions dues à des problèmes de caractères

personnels ou de difficultés psychologiques jamais clairement affrontés, au détriment de la confrontation commune à une même responsabilité apostolique.

85. Ces constats conduisent à penser que nous devons chercher à cultiver une véritable « *sagesse de la vie communautaire* ». Pour cela, nous devons nous situer en dehors d'une opposition entre « vie commune » et « vie de mission », et ce pour deux raisons. D'une part, le témoignage de la vie en quête d'unanimité est en soi une mission et une annonce de l'Évangile. D'autre part, la qualité, la densité, de la vie commune est ce qui permet aux personnes de puiser à la source de la communion fraternelle le zèle et l'équilibre de la mission.

86. Cette *double dimension, humaine et spirituelle, de notre « sainte prédication »* doit vraiment retenir notre attention et appelle l'engagement concret de chacun. Il ne s'agit pas seulement du respect de la loi (encore que l'objectivité de la loi reste bel et bien la garantie contre l'arbitraire de chacun, et souvent des « plus forts »). Il ne s'agit pas non plus d'instaurer un formalisme qui, derrière une unité de forme, renforcerait des rigidités personnelles. Mais il s'agit de déployer les conditions nécessaires pour un sain équilibre de la vie au quotidien par laquelle nous cherchons à « vivre en frères et être unis ». Des éléments me paraissent indispensables à un tel équilibre : se référer objectivement aux règles de nos *Constitutions* qui garantissent bien mieux les conditions de la liberté véritable que les interprétations et aménagements qui finissent par établir des situations personnelles ou communautaires par trop bancales ; considérer *l'obéissance* non comme un sujet de discours, un objet de négociation en fonction d'intérêts personnels, mais comme le ciment de ce qui s'établit comme communion entre les frères ; *prier ensemble* quotidiennement, écouter la parole, célébrer ensemble l'Eucharistie, partager les repas, parler, dialoguer et s'intéresser à autrui, apprendre à pardonner. Des « fondamentaux » d'une apparente banalité, mais dont l'absence est trop souvent source d'étiollement.

87. C'est donc d'une *sagesse pratique que, bien souvent, nos communautés ont besoin pour être de vrais lieux d'espérance de la communion fraternelle*. Elle nous rappellera que nos communautés doivent être d'abord des communautés de foi et de célébration, de contemplation, de prière et d'écoute de la Parole de Dieu. Qu'elles sont aussi des lieux où l'on peut apprendre à mettre en commun le souci apostolique du monde. Qu'elles sont enfin des communautés de conversion, d'entraînement au décentrement de soi. Cette sagesse pratique souligne la nécessité d'un enracinement de la vie des communautés, et par là-même de la mission de prédication tout entière, dans une mystique. Dans la perspective du Jubilé de l'Ordre, il me semble que chaque prier provincial doit trouver comment, dans sa province, promouvoir un tel renouvellement.

Démocratie et communion

88. La vie démocratique est un vrai joyau de la tradition de l'Ordre, et souligne deux défis : celui de mettre en œuvre concrètement la réalité théologale de la fraternité, la voix de chacun étant sollicitée, promue et écoutée afin de définir ensemble le bien commun soutenable par tous ; celui du témoignage d'une telle fraternité au cœur de la construction des réalités humaines et sociales contemporaines.

89. Cette vie démocratique prend la forme capitulaire, ce qui souligne l'articulation entre l'engagement de chacun et la promotion du bien commun de tous. On doit retenir en particulier l'importance de la « représentation », qui établit le principe de confiance au sein de la vie capitulaire. Il faut insister sur la recherche de l'unanimité dans la responsabilité commune du bien commun (qui est à la fois la communion fraternelle, les moyens matériels, la responsabilité apostolique commune). De là, on peut déduire : l'importance des chapitres où chacun engage vraiment sa parole, évitant de privilégier les « courants d'opinions » de couloirs ; la juste articulation entre le chapitre et le conseil, chaque instance ayant son rôle propre, l'importance que les chapitres provinciaux réunissent davantage de représentants de communautés (prieurs et délégués des couvents) que des délégués de collèges qui mettent l'insistance sur le nombre plus que sur les réalités concrètes qui constituent l'objet de la responsabilité commune ; la continuité dans le

gouvernement qui suppose que l'on n'envisage pas le bien commun comme soumis à la succession d'alternatives d'option ou d'idéologies ; la priorité donnée au principe d'unanimité qui se distingue d'une démocratie où se confronteraient majorité et minorité ; le juste recours au supérieur.

90. La célébration liturgique doit être au service de cette communion entre nous, au niveau des communautés et de l'Ordre. J'aime à penser à cette communion chaque fois que, à Sainte Sabine, je passe devant le « Prototype », premier livre liturgique de l'Ordre qui rappelle la place essentielle donnée par nos premiers frères à cette communion dans la louange et l'intercession, pour que le zèle apostolique de chacun et de tous puise sa force dans le mystère de la communion.

Intergénération

91. La question des générations doit être prise en considération pour rendre compte de l'état de l'Ordre.

93. Nous ne devons pas nous leurrer : la démographie n'atteint pas actuellement son équilibre dans bien des parties de l'Ordre et, si nous avons la chance de recevoir un nombre assez significatif de nouveaux frères, le renouvellement n'est pas assuré partout. Cela souligne l'importance d'une véritable détermination dans la promotion des vocations, qui aurait bénéficié à être, autant que c'est possible, envisagée en synergie avec les autres membres de la famille dominicaine. Cela souligne aussi l'attention que nous devons déployer à l'égard des frères les plus anciens parmi nous et le soutien apporté à ces derniers pour que le vieillissement soit vraiment accueilli comme un âge spirituel particulier, ce qui constitue une dimension du témoignage de l'Évangile que nous désirons donner dans des sociétés où la place des anciens n'est pas toujours assurée.

94. Parler de la succession des générations, c'est aussi parler de transmission et, dans bien des parties de l'Ordre, il faut apprendre à faire la place aux plus jeunes, à transmettre les responsabilités, à éviter les a priori, à faire confiance aux nouvelles créativité qui, recevant un héritage, assumeront leur véritable responsabilité d'héritiers qui est de le transformer. Ce défi de la transmission est un défi de la solidarité qui suppose de ne pas désertier trop vite le champ des responsabilités, sous prétexte que les jeunes doivent assumer leur part, mais tout autant de ne pas s'accrocher à des postes ou en des lieux sous prétexte que les « jeunes » ne seraient pas capables.

95. On entend parfois exprimer, ici ou là dans l'Ordre, des « catégorisations » des plus jeunes générations qui seraient plus classiques, moins engagées, plus émotionnelles, moins structurées dans leur foi... J'ai parfois l'impression que ces jugements rapides conduisent à éviter d'accueillir d'abord la réalité familiale, sociale, professionnelle, de ces jeunes frères. Et, surtout, à accueillir la grâce que Dieu fait à l'Ordre de lui donner des frères.

96. Nous devons avoir le souci des frères les plus anciens. Dans plusieurs provinces, c'est un défi important que de savoir comment procurer à ces frères les conditions les plus adaptées à leurs besoins et, le cas échéant, les soins que nécessite leur état de santé. Mais c'est aussi un défi pour nous tous d'apprendre à vivre cet âge de la vie sans déni ni résignation, l'inscrivant avec autant de sagesse que possible dans la perspective de notre vie humaine, religieuse et spirituelle. La manière dont nous vivons cela en communauté peut être considérée, me semble-t-il, comme faisant pleinement partie du témoignage de l'Évangile. De plus, dans certains lieux, les frères de la génération moyenne sont peu nombreux et il est très important de prendre les mesures adaptées pour éviter qu'ils ne soient surchargés, devant en même temps accompagner les plus anciens et assumer les tâches de formation des plus jeunes, sans abandonner toute tâche apostolique.

Formation initiale

97. Parlant des générations, il convient d'insister sur les processus de formation. Je voudrais formuler *trois soucis*.

98. Le premier est celui de la réflexion que nous devons, tous ensemble, mener à propos des requêtes par les plus jeunes dans certains lieux de l'Ordre, à l'égard d'un rapport plus fort à la

tradition, plus identitaire. Si cela doit être entendu et respecté, il est de notre responsabilité commune de transmettre la totalité de l'histoire de notre Ordre, y compris la manière dont les frères ont cherché au cours des dernières décennies à affronter les métamorphoses du monde et de l'Eglise : *notre sécurité n'est pas dans le passé mais dans l'avenir.*

99. Le second souci est que nous tenions vraiment compte du fait que les jeunes frères dans l'Ordre ne sont pas tous faits d'un même moule, et en particulier que les préoccupations de jeunes chrétiens dans les pays du Nord Occident ne résument pas celles de tous les jeunes du monde : c'est souligner ici la chance que représente la réalité universelle de l'Ordre.

100. Le troisième souci est celui que nous menions une véritable réflexion sur *les processus d'initiation* qui sont mis en œuvre au cours de la formation initiale des frères. Je suis inquiet de voir parfois se déployer des formations dans un contexte de « culture de la contrainte ou de l'intimidation » où la crainte préside aux relations entre les anciens et les nouveaux, où sont mises en œuvre de fausses hiérarchies, donnant en particulier une position privilégiée aux « prêtres », aux exigences de vie régulière qui semblent artificielles lorsqu'elles sont demandées aux plus jeunes en formation initiale alors que les plus anciens s'en dispensent habituellement assez aisément. Cela laisse présager l'instauration de phénomènes de répétition dommageables à terme pour la vitalité et l'authenticité de l'Ordre.

Se donner les moyens de la mission

La structure des entités

101. Suivant la demande du chapitre de Rome, le conseil généralice a engagé un travail de réflexion avec les Vicariats généraux. Comme l'exprimait le frère Carlos dans sa *Relatio* au chapitre de Rome, le chapitre a estimé qu'il convenait de tenir compte des changements de contexte intervenus depuis le moment de l'érection de ces vicariats, et de prendre les orientations qui permettraient d'assurer au mieux la mission dans ces pays, en cherchant à établir les conditions les meilleures pour un bon équilibre entre les tâches apostoliques assumées et la vie des frères et des communautés. La première étape de l'étude que nous avons faite a montré qu'un certain nombre de difficultés étaient communes à ces entités : nombre restreint de frères avec le risque de surcharge par l'abondance du travail à accomplir, structures administratives parfois trop lourdes pour une entité de faible nombre, fragilité des communautés souvent de petit nombre, structures de formation difficiles à établir et nécessité de développer des collaborations avec d'autres entités, inquiétude pour l'avenir du fait d'un nombre restreint de nouvelles vocations. Chacun de ces dix vicariats a néanmoins une situation particulière, du fait de son histoire propre, du contexte culturel, ecclésial, social, et des enjeux spécifiques de la mission de l'Ordre dans le pays, et il faut en tenir compte. Nous avons travaillé dans la perspective définie par le chapitre qui envisage la suppression des vicariats généraux à l'horizon de 2016, proposant les trois solutions suivantes : devenir une vice-province, s'unir avec d'autres pour constituer une entité nouvelle, devenir un vicariat provincial d'une autre province. Je me suis attaché à visiter chacun de ces vicariats. A ce point du processus, je voudrais faire les remarques suivantes :

- 102. le premier objectif de ce processus est celui d'assurer la poursuite et le déploiement de la mission de prédication assumée dans ces pays, et de définir la structure juridique la plus adaptée pour cela ; cette perspective de la mission doit rester l'horizon et être sans cesse renforcée : même si, parfois, certains vicariats sont confrontés à de réelles difficultés, tous sont porteurs d'appels à la prédication dans des contextes spécifiques particulièrement importants. La volonté de mieux structurer la prédication ne doit pas nous faire désertier l'exigence de la mission, et la priorité à donner aux lieux plus difficiles ;

-
- 103. la restructuration apostolique ne doit donc pas être abordée d’abord sous l’angle de la « catégorie » à laquelle il faudrait appartenir, mais bien établir les objectifs et les conditions de la prédication ;
 - 104. pour faire cela, nous ne devons pas penser une entité seulement à partir du travail apostolique que l’on veut faire, mais aussi, avec le même souci, en fonction de la mission de l’Ordre que l’on veut établir en un lieu, à travers des communautés ;
 - 105. dans plusieurs cas, la collaboration structurée d’une province est, ou pourra être sollicitée : le chapitre devrait proposer un cadre qui guiderait cette collaboration ;
 - 106. dans d’autres cas, les entités peuvent envisager leur autonomie, ce qui exige un programme de mise en place des conditions nécessaires et une évaluation régulière du processus ; il appartiendra au chapitre de définir les modalités de participation aux chapitres généraux de ces entités ;
 - 107. L’appel à restructurer les entités dans l’Ordre a mis en évidence que la réforme des vicariats généraux rendait nécessaire une évaluation des autres types d’entités. Puisqu’il s’agit de renforcer l’interaction entre les conditions de la vie des frères et des communautés et la capacité de la mission, cela suppose de développer des collaborations : il faut donc préciser comment les provinces les plus « fortes » peuvent apporter leur contribution d’une manière organisée. Certaines provinces sont très fragiles et il y a peu de déterminations précises dans nos lois pour faire face au « déclin ». Certains vicariats provinciaux n’ont pas les conditions minimales pour assumer l’autonomie qui correspondrait à leur statut. Dans certaines provinces, il est indispensable de penser à nouveau les justes rapports entre « la province » et un « vicariat » : ces rapports ne sauraient être seulement de type économique et ne peuvent pas non plus être de simple dépendance ; une province doit tout mettre en œuvre pour être elle-même stimulée dans sa propre vie et mission locale par le fait qu’elle a la responsabilité d’un vicariat. La poursuite de cette réforme de nos structures doit donc engager une réflexion sur : le statut de vicariat provincial et son statut dans une province et son gouvernement ; les mesures d’accompagnement des entités très fragiles ou en déclin et les cadres de la collaboration avec d’autres ; le statut des maisons d’une province sur le territoire d’une autre, leur sens et les objectifs poursuivis. Dans cette réflexion, parce que la vie de l’Ordre est aujourd’hui, grâce à Dieu, globalement dynamique, il ne s’agit pas seulement de définir la hiérarchie des entités, mais bien plutôt de penser comment assurer le déploiement de la mission.

Le travail de la curie

- 108. On l’aura compris, cette restructuration prend son sens dans la perspective du renouvellement de notre charisme d’évangélisation inspiré par la célébration du Jubilé de l’Ordre. Avec le conseil, nous avons dessiné quelques axes qui pourraient organiser cette célébration, en cherchant à ce que le dynamisme du Jubilé anime chacun des niveaux de la vie de l’Ordre. En continuité avec la neuvaine de préparation initiée par le frère Carlos, et sur la base de ces réflexions, j’ai chargé le frère José Gabriel Mesa de présenter au chapitre une démarche et un agenda possibles pour cette célébration du Jubilé, et des propositions d’objectifs, de thèmes, et de célébrations. Je souhaite que le chapitre soit l’occasion d’inviter l’Ordre et la famille dominicaine, à tous les niveaux, à entrer dans la démarche du Jubilé.
- 109. Répondant à la demande du chapitre de Rome, la politique de communication et de promotion des médias a été restructurée, l’unifiant sous la responsabilité d’un Promoteur général des médias. Cela a déjà pris la forme de la construction d’un nouveau site de l’Ordre, basé sur un réseau interactif de frères des diverses régions, et d’une nouvelle formule des Informations Dominicaines Internationales. Les étapes

suyvantes devraient être celles de l'animation d'un réseau Intranet facilitant la communication entre les frères de l'Ordre, et de la promotion de la prédication dans les réseaux sociaux.

- 110. Les deux régions, Italie et Malte, et Péninsule ibérique, ont désormais un seul socius. Il y a donc actuellement sept socii régionaux (Etats-Unis, Amérique latine et Caraïbes, Asie-Pacifique, Afrique, Europe du Sud, Europe centrale et orientale, Europe de l'Ouest et Canada). En écho avec le « triple envoi » de Dominique, je souhaiterais que le chapitre donne la *possibilité au Maître de l'Ordre de nommer un socius « transversal » supplémentaire qui, à côté de ceux nommés pour la vie apostolique et la vie d'étude, serait dédié à « la vie des communautés »*. Il aurait la tâche de suivre particulièrement les processus de restructuration en cours dans plusieurs entités, mais aussi de promouvoir avec les provinciaux la consolidation de nos communautés (réseaux des frères coopérateurs dans l'Ordre, vie liturgique, formation permanente, vieillissement). Actuellement, des dimensions de la vie de l'Ordre sont particulièrement confiées à l'un ou l'autre socius : la formation initiale, la famille dominicaine, les frères coopérateurs, le lien avec la Commission liturgique internationale, la session des nouveaux provinciaux, le mouvement de la Jeunesse dominicaine. Après le chapitre, le conseil aura à réorganiser ces charges pour les trois ans suivants.
- 111. Une évolution des *modalités des visites canoniques* effectuées dans les provinces. Etudiant les orientations proposées par le chapitre, le conseil généralice a finalement opté pour mettre en place deux types de visite canonique, alternativement, l'une prenant le temps de visiter l'ensemble d'une province et la suivante consacrée davantage à *l'évaluation du chemin parcouru depuis la précédente visite ou à étudier avec les frères certains enjeux spécifiques de l'entité*. L'objectif est de faciliter la continuité entre les visites et de privilégier la possibilité d'un travail en commun suivi avec les provinces, selon les nécessités propres à chaque entité. Un effort doit être maintenu pour coordonner ces visites avec le travail réalisé au fil de l'année par les *socii* et les promoteurs. De plus, de manière habituelle, les visites comportent des réunions communautaires au cours desquelles les échanges avec les frères, et des frères entre eux, sont l'occasion d'apprendre à mieux connaître les réalités apostoliques de la province et à percevoir les principaux enjeux de la responsabilité apostolique commune, ainsi que les points d'appui de la créativité d'une province.
- 112. A l'occasion de chaque réunion plénière du conseil généralice (désormais quatre fois par an), une réunion des Promoteurs est tenue dans le but de renforcer la coordination entre nous tous.
- 113. Le chapitre de Rome avait demandé que soit préparé un congrès de l'Ordre consacré à la *vocation des frères coopérateurs*. Le conseil généralice, relayé par une petite commission de coordination, a mis en place une coordination de la réflexion des frères coopérateurs eux-mêmes au niveau régional. Ce processus a été ponctué en novembre dernier, à l'occasion de l'anniversaire de la canonisation de Martin de Porrès à Lima, par une rencontre d'une cinquantaine de frères coopérateurs originaires des diverses régions de l'Ordre. Cette rencontre a permis d'identifier certains points sur lesquels la réflexion doit se poursuivre et des orientations être définies : la reconnaissance claire par tous de la distinction dans l'Ordre de deux vocations spécifiques, être appelé à devenir frère prêcheur comme prêtre, et être appelé à devenir frère prêcheur comme coopérateur ; la lutte contre toute tendance à attribuer une supériorité à la première sur la deuxième ; pour cela, le besoin de promouvoir dans l'Ordre le sens du témoignage de la vie de fraternité, le sens du mystère de la fraternité ; une évaluation des tendances que nous pouvons avoir à penser la vie religieuse, et parfois à établir entre nous des hiérarchies, à partir de catégories

cléricales ; la nécessité d'une promotion de la vocation des frères coopérateurs pleinement intégrée dans la promotion vocationnelle de l'Ordre ; la définition précise d'un programme de formation et d'études, en ayant le soin d'adapter ce processus selon la diversité des frères se présentant pour devenir coopérateurs ; la participation d'un frère coopérateur à la promotion des vocations et à l'accompagnement de la formation ; la formation des formateurs de sorte qu'ils aient une connaissance profonde de l'attente de l'Ordre concernant la vocation spécifique du frère coopérateur ; une réflexion approfondie dans l'Ordre sur les sources spirituelles de l'Ordre et sa « mystique » ; le développement des ministères laïcs au sein de l'Ordre ; la promotion et le soutien de la créativité apostolique des frères coopérateurs. Ces thèmes vont être maintenant travaillé dans les groupes régionaux et je souhaite que leur réflexion soit ensuite proposée à la réflexion de chacune des entités.

- 114. Au plan de la *vie économique de l'Ordre*, conformément aux demandes du chapitre, une évaluation professionnelle annuelle est prévue pour les comptes de la Curie, et une commission d'évaluation des investissements a été mise en place par le conseil économique. En lien avec le syndic de l'Ordre, il est demandé que chacune des entités mette en place systématiquement ce même type d'évaluation et en rende compte. La même demande doit être faite aux Institutions directement placées sous la juridiction du maître de l'Ordre.
- 115. La nomination d'un *Bureau de la solidarité* qui cherchera à accompagner les entités dans leurs projets, à promouvoir entre nous une forte culture de la solidarité, à réorganiser les différents fonds existant, et à déployer certains moyens pour la recherche de fonds. Dans le même temps, sur la base du travail déjà réalisé, et en étant précisément dédiée à des projets de l'Ordre déterminés par le conseil généralice (actuellement : l'Ecole biblique, l'Angelicum et l'IDEO), IDF est attachée à préciser ses objectifs et ses modalités de fonctionnement. Je souhaite que cette solidarité poursuive au moins deux objectifs prioritaires : le soutien de la formation initiale dans les entités pour qui c'est difficile d'assurer seules cette charge et ainsi d'amoindrir la disparité de moyens en ce domaine, et le soutien de l'établissement des entités les plus fragiles.

La famille dominicaine

116. L'appel à « fonder des communautés » doit nous faire considérer la réalité de la famille dominicaine, et la façon dont nous, les frères, nous y impliquons.

- 117. Au cours des visites des provinces, j'ai pu rencontrer certaines *communautés de moniales*, sans qu'il soit possible d'envisager de visiter chacune de ces communautés. En revanche, suivant la trace de mes prédécesseurs, il me semble que le Maître de l'Ordre doit donner une vraie priorité, et donc du temps, aux moniales de l'Ordre dont la vie monastique, consacrée à la vie contemplative entièrement dédiée à la Parole de Dieu, est un ferment pour la vie et la prédication de l'Ordre tout entier, comme elle est une dimension indispensable à la prédication dominicaine dans le monde. S'il est pénible de voir en certaines régions des communautés en grande fragilité, on peut aussi se réjouir que des projets de nouvelles fondations se consolident ou voient le jour. Pour mieux connaître et penser avec les sœurs moniales cette dimension de la mission de l'Ordre, ainsi qu'à la manière dont cette mission se conjugue avec la spécificité de leur vie dominicaine monastique, j'ai tâché de rencontrer un bon nombre déjà de Fédérations ou Assemblées (Espagne, Italie, Mexique, Pérou, USA, France, Europe de l'Est). En collaboration avec la Commission Internationale des moniales dominicaines et ces Fédérations, je souhaite que les sœurs m'aident à identifier les points sur lesquels les soutenir, dans le respect de l'autonomie de chaque monastère.

Pour cela, la réflexion commune sur certains thèmes se poursuit : inscription de l'autonomie de chaque monastère dans la dynamique globale de l'Ordre tout entier, articulation entre les deux références à l'autorité du Saint Siège et la responsabilité propre du maître de l'Ordre à l'égard des moniales, charge du Promoteur des moniales, liens avec l'ensemble de la famille dominicaine, collaboration pour la formation initiale, identification des conditions minimales pour le maintien d'une communauté autonome et discernement des décisions de fermeture, suivi des procédures canoniques, possibilités offertes pour des études à distance, responsabilité du fonds de solidarité entre les monastères, accompagnement du vieillissement,...

Nous le savons bien, certaines régions du monde voient la vie monastique dominicaine se fragiliser. Il convient bien sûr de chercher à aider les communautés les plus en difficultés et il est évident qu'une réorganisation de la présence des moniales est indispensable dans plusieurs régions. Mais parce que la mission de l'Ordre a essentiellement besoin de la présence des moniales, je crois que, là où c'est nécessaire, c'est tout l'Ordre qui doit s'attacher à promouvoir cette vocation et son déploiement, en évitant que les nécessaires fermetures ou regroupement soient le seul élément déterminant : une vision d'avenir de la présence et de la mission des moniales doit impérativement être élaborée. Cela relève, bien sûr, de la responsabilité première des moniales elles-mêmes mais, parce qu'il en va du déploiement de la mission de l'Ordre dans son ensemble, je souhaiterais qu'elle fasse aussi l'objet d'une réflexion prospective menée par les sœurs, les frères et la famille dominicaine.

- 118. A l'occasion des visites dans les provinces, nous essayons de prendre le temps pour rencontrer la famille dominicaine. Cela permet de constater le *réel dynamisme des Fraternités laïques dominicaines* en beaucoup de lieux, et sous des formes très diversifiées. Je souligne tout particulièrement l'affirmation de plus en plus forte de l'engagement du laïcat dominicain dans la mission d'évangélisation, soit par l'implication des membres, soutenus par la vie de fraternité, dans divers types d'apostolat ou de ministères, soit par des projets apostoliques menés en commun. Cette dimension de la vie de l'Ordre me paraît devoir être sans cesse soutenue et renforcée, car elle inscrit l'Ordre dans l'actualité de l'évolution de la vie de l'Eglise. Cela suppose que nous prenions les moyens d'une connaissance et d'une estime mutuelle entre les divers membres de la famille dominicaine, condition indispensable pour que naissent de véritables collaborations où chacun, sans prétention de prééminence, déploie ses propres qualités. Ici ou là, force est de reconnaître que les frères, retenus peut-être par le manque de temps, l'insuffisance de connaissance ou, parfois, un certain « cléricisme » ne sont pas toujours les plus spontanément ouverts à cette perspective.
- 119. *D'autres groupes laïques appartiennent à la famille dominicaine* et les défis auxquels est confrontée l'évangélisation appellent sans doute à les renforcer et développer cette dimension de notre famille. Dans ce cadre s'inscrivent en particulier deux mouvements : le mouvement des Volontaires, qui a encore besoin d'être renforcé et d'être davantage considéré comme une collaboration possible par les frères ; le mouvement de la Jeunesse dominicaine, qui est à mon avis très précieux pour promouvoir l'engagement des jeunes dans l'évangélisation, et dont la prochaine assemblée précisera les statuts, les structures et les objectifs pour les années qui viennent. De plus, comme l'ont souvent exprimé mes prédécesseurs, la promotion du rôle des laïcs dans l'évangélisation devrait nous inviter à davantage de créativité pour que se développent de nouvelles formes de participation de groupes de laïcs à notre mission, et que s'élargisse ainsi la famille dominicaine.
- 120. Le Rapport au chapitre de sœur Fabiola, présidente de DSI, donnera des informations sur la réalité et le dynamisme des *sœurs dominicaines apostoliques*. Je

voudrais seulement souligner ici la richesse de la collaboration avec les sœurs, et la responsabilité qui nous est commune de promouvoir la place des femmes dans l'évangélisation.

- 121. Un *Bureau international de la Famille dominicaine* a été mis en place. Il permet de réunir, une fois par an, des représentants des Fraternités laïques dominicaines, de la Commission internationale des moniales, des Instituts séculiers dominicains, des Fraternités sacerdotales, des sœurs apostoliques (DSI). Il pourrait s'élargir au Mouvement de la jeunesse dominicaine, aux volontaires et aux autres groupes affiliés.

122. Au terme de cette *Relatio*, permettez-moi d'évoquer une fois encore la prochaine célébration de l'anniversaire de la confirmation de l'Ordre, dans trois ans. Le présent chapitre invitera sans doute l'Ordre à préparer et réaliser cette célébration. Ce faisant, je formule le vœu qu'il nous invite à considérer vraiment ce Jubilé comme la chance de puiser à nouveau à la source de notre charisme, mettant nos pas dans ceux de saint Dominique, ami du Christ, ami des hommes.